

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DE L' *EPISTOLA INCITATIVA AD VITAM CONTEMPLATIVAM ACTIVAMQUE
FUGIENDAM* DE PIERRE DE LESNAUDERIE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
KATHLEEN SHANNON

MARS 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Je vous prie
Ne m'inventez pas
Vous l'avez tant fait déjà
Vous m'avez aimée servante
M'avez voulue ignorante
Forte vous me combattiez
Faible vous me méprisiez
Vous m'avez aimée putain
Et couverte de satin
Vous m'avez faite statue
Et toujours je me suis tue

Quand j'étais vieille et trop
laide
Vous me jetiez au rebut
Vous me refusiez votre aide
Quand je ne vous servais plus
Quand j'étais belle et
soumise
Vous m'adoriez à genoux
Me voilà comme une église
Toute la honte dessous

Et c'est ma mère
Ou la vôtre
Une sorcière
Comme les autres

*Extrait d'Une sorcière comme
les autres d'Anne Sylvestre*

REMERCIEMENTS

Je n'aurais pu trouver un meilleur sujet. Un thème plus signifiant, plus adapté, plus réjouissant. Durant ces trois années de rédaction (oui, je sais, normalement ça prend un an) j'ai souvent eu l'occasion de sourire en lisant ce texte sur la vie contemplative et la vie active, moi qui jongle avec cette difficile conciliation depuis près de quinze ans. Je tends vers l'une et reviens inmanquablement vers l'autre.

J'avais commencé la rédaction d'un mémoire de maitrise en histoire avant d'être mère. La naissance de ma fille puis, de mon fils quelques seize mois plus tard, a fini par me faire quitter la vie contemplative -la vie d'étude- pour me plonger, je devrais dire m'immerger, dans la vie active. Deux autres enfants sont venus s'ajouter et la vie des idées s'est encore un peu plus éloignée.

Après quelques années, lassée de baigner dans un perpétuel présent, submergée par la réalité routinière et mes responsabilités de mère, j'ai eu besoin de réintégrer l'université, de retrouver les études historiques et de renouer avec la vie de l'esprit.

C'est ainsi que j'ai eu le grand bonheur de retrouver ma chère directrice, Lyse Roy, qui m'a accueillie à bras-ouverts, 10 ans après ma désertion. Je n'ai que de bons mots pour cette excellente professeure qui m'a guidée, qui m'a accompagnée avec rigueur et amitié tout au long de ces années, sans jamais paraître découragée. Son indéfectible soutien et sa grande compréhension envers mes contraintes temporelles m'ont permis de mener ce projet à terme. Mille mercis Lyse.

Je tiens aussi à remercier le département d'histoire de l'UQAM qui malgré un parcours peu orthodoxe, a reconnu ma scolarité et accepté que je me réinscrive en rédaction après une si longue absence. Je tiens également à saluer et remercier Micheline, la souriante et riieuse Micheline, secrétaire du département d'histoire, qui a su calmer mes angoisses et égayer mes visites au 6e étage.

Enfin, je ne peux terminer ces quelques remerciements sans mentionner mon amoureux Antoine et mes quatre charmants -et bruyants- enfants; Salomé, Charles, Morgane et Bénédicte. La poursuite d'études de deuxième cycle aurait été littéralement impossible sans le soutien financier et le support moral de mon « pseudo-mari ». Antoine, merci de m'avoir écoutée, de m'avoir épaulée, de m'avoir toujours encouragée.

Chers enfants qui m'avez vu rédiger et angoisser, vous aurez eu un avant-goût de la vie universitaire. Je suis sûre que vous garderez en mémoire les piles de livres sur la table de la salle-à-manger et que vous vous souviendrez que votre mère avait une passion dévorante pour le silence et le calme!

2.3 L' <i>Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam</i> comme objet livre.....	50
2.3.1 Un texte latin.....	50
2.3.2 La matérialité.....	52
2.3.3 Le privilège.....	54
2.3.4 La mise en page.....	55
2.3.5 L'imprimeur et la date d'édition.....	60
2.4 Les sources littéraires de l' <i>Epistola</i>	62
2.4.1 Les citations explicites et non-explicites de l' <i>Epistola</i>	63
2.4.2 Robert Holcot et son <i>Super libros Sapientiae</i>	70
2.4.3 Pétrarque et son <i>De remediis utriusque fortune</i>	72
2.4.4 Structure de l' <i>Epistola</i>	77
2.5 Lesnauderie humaniste?.....	78
Conclusion.....	83

CHAPITRE III

Analyse des principaux thèmes.....	84
3.1 De la nature des femmes.....	85
3.1.1 La beauté des femmes.....	92
3.1.2 La parole des femmes.....	94
3.1.3 L'insatiabilité sexuelle des femmes.....	97
3.2 De l'animalité des femmes.....	102
3.2.1 Le serpent.....	104
3.2.2 Le lion.....	106
3.2.3 Le dragon et les autres.....	108
3.3 « Si tu prends épouse, tu peux dire adieu au calme et au repos ».....	110
3.4 Les nombreux périls encourus par les hommes qui s'unissent aux femmes.....	116
3.4.1 Les dangers physiques.....	117
3.4.2 Les dangers spirituels.....	120

Conclusion.....	123
CONCLUSION	125
ANNEXE : Édition annotée de l' <i>Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam</i>	129
BIBLIOGRAPHIE.....	159

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Page-titre de l' <i>Epistola</i> , folio 1.....	p. 54
Figure 2. Folio 11v.....	p. 57
Figure 3. Folio 1v.....	p. 60

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Citations explicites et non-explicites de l'*Epistola*.....p. 64

Tableau 2 : Comparaison entre le texte de l'*Epistola* et le texte de Pétrarque.....p. 74

RÉSUMÉ

Au début du XVI^e siècle, un juriste normand, Pierre de Lesnauderie, fait publier deux œuvres qui traitent du mariage. La première, l'*Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam* exhorte les jeunes clercs à fuir la vie maritale et à choisir la vie contemplative, ici définie comme une vie d'étude. La deuxième œuvre de Lesnauderie, publiée en français cette fois, s'intitule la *Louenge de mariage*, et comme son titre l'indique, elle fait la promotion du mariage. Le texte latin, bien qu'imprimé, n'a pas connu le succès tandis que le texte français, dont l'édition a été beaucoup plus soignée, lui a apporté une certaine notoriété et l'œuvre a été rééditée à quatre reprises au cours du XVI^e siècle.

Dans ce mémoire de maîtrise, nous analysons ce texte latin jusqu'ici méconnu, dont le titre annonce plus un traité sur la vie contemplative que le plaidoyer misogyne et misogame qu'il est en réalité. Afin de bien comprendre cette œuvre, nous nous sommes donc penchés sur les travaux historiques entourant la hiérarchie des modes de vie à la Renaissance. Nous nous sommes également intéressés aux travaux sur la crise du mariage et sa revalorisation à l'aube des temps modernes. Puis, nous avons étudié la question de la « Querelle des femmes » puisque nous croyons que cette épître rédigée par Pierre de Lesnauderie devrait faire partie du grand corpus de textes rassemblés par la SIEFAR (Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime).

Au chapitre 2 de ce mémoire se trouve une présentation de l'auteur et de ses écrits. L'*Epistola* fait ensuite l'objet d'une présentation détaillée, tant au niveau de sa matérialité qu'au niveau de ses références, citations et nombreux emprunts. À la lumière de ces informations, nous concluons que Pierre de Lesnauderie n'est pas un humaniste.

Au chapitre III, nous procédons à l'analyse des grands thèmes contenus dans cette œuvre hautement misogyne. Nous voyons les procédés de déshumanisation utilisés pour dénigrer les femmes qui sont comparées aux serpents, lions, dragons et autres créatures mythologiques. Nous voyons comment il choisit et modifie des citations pour renforcer encore plus son plaidoyer contre la vie matrimoniale.

À travers ce court texte, c'est tout l'univers mental de ces clercs, ces hommes d'Église et de lettres, habitués de vivre entre eux, méfiants à l'égard du sexe opposé, que nous pouvons encore mieux appréhender. Les références aux textes bibliques, canoniques, juridiques, satiriques sont pratiquement invariables d'un auteur à l'autre. Ils reprennent tous les mêmes histoires, anecdotes, mythes et versets bibliques qu'ils juxtaposent et présentent comme des faits véridiques. Lesnauderie puise abondamment dans les œuvres de Robert Holcot, de François Pétrarque, dans certaines parties de la Bible, dont l'*Ecclésiastique* et dans plusieurs textes juridiques pour rédiger cette épître.

Le texte de l'*Epistola*, annoté, a été annexé à ce mémoire de maitrise afin que le lecteur puisse s'y référer.

MOTS-CLÉS: Pierre de Lesnauderie, Épitre, *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, *Louenge de mariage*, vie active, vie contemplative, mariage, XVI^e siècle, humaniste français, Caen, Université de Caen, Querelle des femmes.

INTRODUCTION

La Renaissance est souvent associée au renversement de la hiérarchie des modes de vie. Dès le début de cette période, les humanistes italiens ont rejeté l'idéal monastique de vie contemplative, retirée du monde, pour plutôt privilégier l'engagement dans la vie active, la vie politique. Ces penseurs ont également pris la plume pour revaloriser le mariage, fondement par excellence de la stabilité sociale, alors qu'il était attaqué de toutes parts par les écrits misogynes des clercs. Les écrits philogames et misogynames étaient, en outre, très prisés du lectorat et donc des imprimeurs de l'époque. Un important corpus littéraire s'est ainsi constitué au fil des siècles, couramment rassemblé sous l'appellation de « Querelle des femmes ».

C'est dans ce contexte que le docteur en droit, scribe de l'Université de Caen et écrivain, Pierre Le Monnier de Lesnauderie ajoute sa contribution personnelle au débat et publie une Épître incitant à choisir la vie contemplative et à fuir la vie active. Pour ce dernier, la vie contemplative est surtout une vie d'étude tandis que la vie active est associée à la vie maritale. Ce texte de Pierre de Lesnauderie, *l'Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*¹, publié dans les premières années du XVI^e siècle et destiné aux clercs, a été rédigé en latin. Lesnauderie n'a pas connu un grand succès avec cet écrit misogyne et quelques années plus tard, il a publié l'exacte antithèse, en français cette fois, *La Louenge de mariage*².

¹ Pierre de LESNAUDERIE, *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, s. l. n.d.

² Pierre de LESNAUDERIE, *La louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes, composé par maistre Pierre de Lesnauderie,...*, F. Regnault, Paris, 1523.

Ce mémoire de maîtrise se propose d'analyser ce texte de Pierre de Lesnauderie, *l'Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, en le situant plus globalement dans la tension immémoriale qui existe entre les modes de vie active et contemplative et dans le grand débat de la « Querelle des femmes » qui, loin d'être une simple joute « littéraire » comme certains ont pu le laisser croire, serait plutôt une longue lutte entre les tenants de la subordination du sexe féminin au sexe masculin et ceux qui y résistent, les « proto-féministes ». Lesnauderie, avec ce court texte, se situe indéniablement du côté des misogynes et met toute son érudition à profit pour noircir le mariage et présenter tous les défauts intrinsèquement liés à la condition féminine.

Ce texte, jusqu'ici quasi-inconnu des historiens et du grand public, permet d'appréhender l'univers mental de ces intellectuels qui doivent choisir entre le célibat ou la vie dans le siècle. Pierre de Lesnauderie est-il un des premiers humanistes français? Ce mémoire se propose de répondre à cette question. L'étude de cette Épître jusqu'à présent méconnue des historiens et des littéraires viendra jeter un nouvel éclairage sur son ouvrage postérieur, la *Louenge de mariage*, puisque les deux textes constituent selon nous les deux parties d'un diptyque.

Dans le premier chapitre de ce mémoire, nous présentons un bilan historiographique des principaux thèmes abordés par cette œuvre de Pierre de Lesnauderie. *L'Epistola* vante la vie contemplative, mais quelle est-elle? Nous verrons que la définition de celle-ci varie selon les époques. La contemplation chez les philosophes grecs n'a pas la même signification que chez les catholiques du Moyen Âge ou que chez les humanistes de la Renaissance. Chez Lesnauderie, elle signifie une vie d'étude, loin des tracasseries de la vie matrimoniale. Lesnauderie,

en effet, décrie le mariage, à une époque où plusieurs de ses contemporains ont plutôt tendance à en faire la promotion. Puis, nous présenterons un survol de l'historiographie entourant la « Querelle des femmes » puisque nous croyons que ce court texte de Pierre de Lesnauderie mérite de figurer dans ce grand corpus documentaire qui oppose misogynes et philogynes. Le titre même de cette œuvre *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, et le fait qu'elle soit écrite en latin ont certainement contribué à son omission.

Le second chapitre de ce mémoire est dédié à la critique externe et à la critique interne de ce document rare. Cette œuvre de Pierre de Lesnauderie soulève deux grandes questions, indissociables l'une de l'autre, et nous tenterons d'y apporter des réponses. Tout d'abord, nous nous questionnerons sur la méthode de travail employée par cet intellectuel du XVI^e siècle, ensuite, nous chercherons à savoir si cet écrivain français, lecteur de Boccace et de Pétrarque, peut être considéré comme un humaniste. Afin de répondre à ces questions, nous dresserons le portrait de cet intellectuel, qui fut docteur en droit et attaché toute sa vie à l'Université de Caen, en Normandie. Nous présenterons ses différentes œuvres et aborderons les détails relatifs à la production matérielle de l'*Epistola*. Nous tenterons de comprendre pourquoi cette œuvre a connu si peu de succès alors que son œuvre subséquente, la *Louenge de mariage*, a été beaucoup plus largement diffusée. Dans ce chapitre, nous présenterons les différentes sources littéraires utilisées par notre auteur afin d'étayer son argumentaire. Nous verrons que notre auteur a fait un grand usage de citations et qu'il a été très influencé par trois textes : l'*Aduersus Iouinianum* de saint Jérôme, le *Super libros Sapientiae* de Robert Holcot et le *De remediis utriusque fortune* de Pétrarque. Enfin, nous concluons ce chapitre en faisant la démonstration que Pierre de Lesnauderie n'est pas un humaniste et qu'avec cette œuvre, il s'inscrit d'avantage dans la tradition intellectuelle des clercs du Moyen Âge, que dans la

pensée nouvelle qui émerge alors. Nous verrons que les deux dernières œuvres de Pierre de Lesnauderie, l'*Epistola* et la *Louenge*, contradictoires à première vue, sont au contraire complémentaires, s'adressant à deux auditoires différents et étanches.

Le troisième chapitre de ce mémoire analysera le discours misogyne de cette *Epistola*. Afin de rehausser la valeur du célibat, Lesnauderie méprise l'ensemble des femmes. Son argumentaire repose sur un très grand nombre de citations qui s'emploient toutes à décrier la nature trompeuse des descendantes d'Ève. La beauté des femmes, tout comme leur parole, ne sert qu'à piéger et à tromper et c'est pourquoi il vaut mieux les éviter. La sexualité des femmes est également à redouter puisque leur désir insatiable les conduit inévitablement sur la voie de l'adultère. La vie matrimoniale est donc source de désagréments et même de graves périls. Les mots employés par Lesnauderie pour parler des femmes ne sont jamais tendres ou même nuancés. L'épître est une mise en garde : le jeune homme tenté par la vie maritale doit être prévenu afin de résister aux charmes et ruses déployés par les femmes parce qu'une ruine certaine l'attend s'il succombe et se marie. La perte de privilèges est évoquée, de même que les graves dangers qui vont jusqu'à la mort du corps et à la damnation de l'âme. La femme est cet animal à deux trous, la bouche et le vagin, qui séduit, emprisonne et tue.

Enfin, une édition du texte latin de l'*Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, annotée est annexée à ce mémoire de maîtrise afin que les lecteurs puissent s'y référer.

CHAPITRE I

1.1 Bilan historiographique

D'une part, afin de bien comprendre et situer ce texte de Pierre de Lesnauderie, dont le titre, déjà, annonce l'intention d'inciter les jeunes hommes à choisir une vie contemplative et se détourner de la vie active, nous nous sommes intéressés aux définitions de ces modes de vie, la *uita contemplativa* et la *uita actiua*, qui ont, tour à tour été louée ou décriée, et dont la définition même a varié au fil des siècles. Notre auteur semble avoir vécu à une époque où les deux options recueillaient faveurs et partisans, une période où la lutte pour la prééminence était encore vive.

D'autre part, comme le texte de Lesnauderie associe la vie active à la vie matrimoniale, nous nous sommes intéressés aux études historiques contemporaines sur le mariage; ses critiques et sa réhabilitation par les humanistes au début de l'ère moderne. Nombreux sont les historiens à s'être penchés sur cette revalorisation de l'institution maritale à l'époque moderne. Si Lesnauderie redoute le mariage, d'autres l'ont activement recherché.

Ensuite, comme notre auteur est un clerc, un universitaire, nous avons cherché à comprendre l'histoire et la sociologie propre à ce groupe social qui émerge au XIII^e siècle. Selon les historiens, ces hommes qui ont fréquenté collèges et universités, ces bâtisseurs de l'État moderne, ont eu une très grande influence sur les mœurs et valeurs des sociétés occidentales.

Il nous apparaissait également fondamental, pour bien situer ce texte, de comprendre ce que l'historiographie contemporaine entendait par « Querelle des femmes » car selon nous, les deux textes de Pierre de Lesnauderie, l'*Epistola* et la *Louenge de mariage*, s'inscrivent tout à fait dans le grand corpus de textes qui, du XIV^e au XX^e siècle, ont tenté de statuer sur la bonté ou la mauvaiseté des femmes, sur les vertus ou les périls du mariage.

Enfin, nous avons cru utile de présenter l'évolution historique des concepts de *uita actiua* et de *uita contempliua*, de l'Antiquité à la Renaissance. Depuis le XIX^e siècle, les penseurs occidentaux cherchent à comprendre ces renversements hiérarchiques entre la vie active et la vie contemplative en tant que mode de vie idéal. La vie contemplative n'est pas perçue, et n'est pas vécue, de la même façon dans la Grèce antique, dans un monastère chrétien du Moyen Âge ou chez un humaniste du XVI^e siècle.

1.1.1 Des modes de vie mutuellement exclusifs ?

Historiens et philosophes cherchent à comprendre depuis près de deux siècles comment s'est opéré le changement qui mit fin au Moyen Âge pour faire advenir cette « Renaissance », ce début de l'époque que l'on a dite « moderne ». Pour les historiens « romantiques » comme Michelet à qui l'on doit « l'heureuse expression de Renaissance »³, ensuite popularisée par Burckhardt, il était indéniable qu'une nette coupure séparait les deux périodes, en tout point opposées. Quelle était cette brusque coupure, cet important changement de

³ Domenico TARANTO, « Le renouveau humaniste italien : vie active ou vie contemplative ? », *Hors collection Sciences Humaines*, octobre 2001, p. 208.

paradigme? Pour Hans Baron, historien allemand du début du XX^e siècle, la coupure entre les deux époques a découlé d'une crise politique aux alentours des années 1400, entre les partisans d'un humanisme civique et leurs opposants, ceux qui soutenaient le pouvoir absolu de la famille Visconti, à Milan. Pour Hans Baron, l'étude de l'histoire devait regrouper et les évènements politiques, et l'évolution de la vie culturelle. L'action politique se fondait désormais sur une nouvelle philosophie de vie qui exaltait dorénavant l'action, l'implication dans la vie publique plutôt que le retrait dans l'étude et la prière. L'historienne Alison Brown, dans sa revue de l'ouvrage consacré à Hans Baron en 1990 note : « as the wheel turns full circle, gradualism and progressive literary revival are back in favour, at the expense of cataclysms and crises »⁴, démontrant comment les grands courants de l'historiographie du XX^e siècle n'ont pas épargné la thèse de Baron. Brown dans son article, explique que si Baron a eu une grande influence sur les historiens de l'entre deux guerres, c'est que son explication politique de l'avènement de la Renaissance faisait écho aux luttes contemporaines qui se jouaient entre les partisans de la République de Weimar et leurs opposants fascistes. Pour Baron « it was the political crisis of 1400-2 that transformed a classicism unconnected with the citizen's active life to civic humanism' »⁵. La crise politique avait donc contribué à faire éclore ce nouvel humanisme inspiré de la grandeur de la République romaine. Ces explications nous semblent aujourd'hui démodées et trop unidimensionnelles,⁶ mais Baron a su effectuer un important travail de défrichage pour démontrer que la redécouverte des écrits de Cicéron, au XIV^e siècle, a permis de redonner à la vie active ses lettres de noblesse et de reléguer au second plan la vie contemplative, jusque-là

⁴ Alison BROWN, « Hans Baron's Renaissance », *The Historical Journal*, 33-2, 1990, p. 444.

⁵ *Ibid.*, p. 445.

⁶ *Ibid.* p. 447.

considérée comme la seule véritablement digne d'être vécue⁷. Cette revalorisation de la vie citoyenne par ces humanistes-citoyens impliqués directement dans les affaires juridiques, politiques et sociales a donc contribué à la naissance d'une nouvelle forme de vie civile, à la naissance d'une nouvelle ère, mettant fin à ces dix siècles qu'on a ensuite qualifiés de « Moyen Âge »⁸.

La philosophe Hannah Arendt s'est également intéressée à la question des modes de vie dans son ouvrage intitulé *La condition de l'homme moderne*⁹ publié en 1958. Tout comme Baron, Arendt explique le passage du Moyen Âge aux Temps modernes par une révolution dans l'ordre hiérarchique entre *uita contemplatiua* et *uita actiua*. Là où Baron, historien de la Renaissance, attribuait ce renversement à la découverte de nouveaux textes de Cicéron et à l'action entreprise par les citoyens pour se prémunir de la tyrannie, Arendt impute ces changements à l'invention d'outils, de techniques, deux cents ans plus tard, dont le plus important, selon elle, est l'invention du télescope par Galilée en 1609. Selon Arendt, un instrument, fabriqué par les hommes, forçait dès lors l'univers à livrer des secrets que la pensée seule n'avait pu découvrir. La vie contemplative, hautement méritoire et plus digne qui exigeait la cessation plus ou moins complète de toute activité extérieure pour favoriser le dialogue avec soi-même, qui seul permettait d'entrevoir la vérité, perdait alors tout son sens puisque dorénavant, la pensée se mettait au service de l'action. Arendt résume fort bien ce renversement en disant : « on cessa d'attendre de la vérité qu'elle apparût et se révélât à l'œil mental de l'observateur [...]. Afin d'être certain, il

⁷ Hans BARON, *Cicero and the Roman Civic Spirit in the Middle Ages and the Early Renaissance*, Manchester University Press, 1938.

⁸ A. BROWN, « Hans Baron's Renaissance »..., *op. cit.*, p. 443.

⁹ Hannah ARENDT, *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 2009.

fallait *s'assurer*; afin de connaître, il fallait agir »¹⁰. L'explication est celle d'un philosophe du XX^e siècle qui constate la disparition d'un mode de vie, la vie contemplative, qui a constitué pour les élites de la Grèce antique et celle du Moyen Âge européen la forme de vie la plus aboutie, la plus parfaite. Pour Arendt, la *uita actiua*, divisée entre le travail, l'œuvre et l'action caractérise donc notre modernité.

Le philosophe Christian Trottmann, directeur de l'ouvrage collectif *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance* pose la question en introduction: « sommes-nous entrés dans la Modernité par le simple renversement des valeurs rendant à la vie active le primat sur la vie contemplative valorisée par la religiosité médiévale ? »¹¹. Selon lui, c'est un lieu commun que de prétendre que les humanistes italiens du *trecento* et du *quattrocento* ont rejeté du revers de la main l'idéal contemplatif pour ne valoriser que le mode de vie actif, centré sur l'action civique. C'est un autre lieu commun que de ne voir dans la période médiévale qu'une longue et monolithique tradition obscurantiste entièrement consacrée à la dévotion cloîtrée. Un des Pères de l'Église, Grégoire de Nazianze, dès le V^e siècle, faisait la promotion du « modèle mixte du moine-évêque, sachant redescendre par charité de la contemplation à la prédication accomplissant ainsi la philosophie parfaite »¹². Avec l'avènement des ordres mendiants au XIII^e siècle, les conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier ont conduit de nombreux penseurs à remettre en cause cette primauté de la vie exclusivement contemplative et à en exposer les contradictions. D'autres penseurs se sont servis de la *Politique* d'Aristote pour affirmer la suprématie du clergé séculier, qui avait soin des

¹⁰ *Ibid.*, p. 363.

¹¹ Christian, TROTMANN, *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance*, Rome, École française de Rome, 2009.

¹² *Ibid.*, p. 4.

âmes, puisque la recherche du bien commun surpassait la quête de salut individuel. Le Pape Innocent IV, en 1245, formula ainsi la question : « Que se passerait-il si l'avenir de la chrétienté dépendait d'un moine qui devrait rompre ses vœux et assumer la direction d'un royaume, voire épouser une femme? Serait-il assez orgueilleux pour considérer que son bien privé est supérieur à la *communis utilitas* ? »¹³.

Le renversement hiérarchique entre les deux modes de vie, active et contemplative, ne découle pas simplement de l'arrivée d'inventions techniques, comme Arendt voulait le démontrer, mais constitue plutôt un lent processus d'allers-retours, de compromis et de tensions qui, à terme, ont su redonner ses lettres de noblesse à l'action civique tout en conservant une grande estime pour la vie contemplative, plus laïque que dans son acception médiévale. C'est du moins ce que croient Christian Trottmann et Patrick Gilli¹⁴. L'alternance dont a fait preuve Cicéron entre sa vie active au sein de la République (alors qu'il était marié) et sa vie retirée d'homme de lettres et rhétoricien ensuite (alors qu'il avait répudié son épouse) est souvent citée en exemple par les humanistes italiens qui refusent une vie entièrement solitaire et recluse. Comme le souligne Patrick Gilli, dans son article sur les humanistes italiens du XV^e siècle, ces modes de vie ne renvoient pas aux mêmes réalités selon les auteurs. Pour Coluccio Salutati, la vie contemplative est supérieure à la vie active mais l'action peut, en certaines circonstances, lui être préférable, d'autant plus que la recherche du bien commun est ce qui permet aux hommes, sur terre, de participer à l'œuvre divine. Pour Alberti, l'*otium* du penseur est bien plus profitable que le *negocium* puisque le produit de sa réflexion peut potentiellement bénéficier aux

¹³ Patrick GILLI, « Les humanistes italiens du XV^e siècle », in Christian TROTTMANN (éd.), *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance*, École française de Rome, Rome, 2009, p. 426.

¹⁴ CHRISTIAN. TROTTMANN, *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance...*, op. cit.

générations suivantes, comme l'illustre encore une fois l'exemple cicéronien¹⁵. Gilli s'emploie à détruire les stéréotypes et caricatures sur le renversement brutal de la hiérarchie des modes de vie, tel que l'a défini Baron, en faisant remonter au XIII^e siècle les premières manifestations de cette « valorisation très subtile de l'activité sociale comme instrument de l'accomplissement de l'homme chrétien »¹⁶. Allant dans le même sens que lui, Trottmann conclut en disant :

Ainsi une modernité qui ne verrait dans la Renaissance que le renversement des valeurs de la contemplation au profit de l'action, voire du travail, passerait-elle à côté des subtiles équilibres cherchés entre les genres de vie par une époque d'ailleurs capable de réhabiliter les joies de l'art et de la volupté¹⁷.

L'historiographie contemporaine fait aujourd'hui la part belle à cette tension, ce va-et-vient préconisé par les penseurs humanistes entre la vie active et la vie contemplative. La définition même de ces modes de vie a su évoluer au fil du temps et, sous l'influence de penseurs comme Pétrarque et Salutati aux XIV^e et XV^e siècles, la vie contemplative s'est laïcisée pour inclure, en plus de la prière, la création littéraire et la réflexion politique. Nous y reviendrons à la fin de ce chapitre.

1.1.2 Le mariage chrétien : entre crise et revalorisation

Le mariage à l'époque moderne nous est longtemps apparu comme une institution stable, patriarcale, uniforme, valorisée mais également oppressante pour une grande partie des femmes. Nombreux ont été les historiens à se

¹⁵ *Ibid.*, p.433.

¹⁶ *Ibid.*, p. 426.

¹⁷ Frank La BRASCA et Christian TROTTMANN, *Vie solitaire, vie civile: l'humanisme de Pétrarque à Alberti : actes du XLVII^e Colloque international d'études humanistes, Tours, 28 juin - 2 juillet 2004*, Champion, 2011, p. 21.

questionner sur le vécu réel de ces hommes et de ces femmes soumis au diktat des autorités civiles et religieuses qui cherchaient à encadrer leur vie amoureuse, sexuelle, familiale et sociale. Les femmes ont-elles toutes été enfermées, confinées, embrigadées dans ces petites cellules familiales d'où elles ne pouvaient s'échapper?

Dans l'ouvrage collectif dirigé par Christiane Klapisch-Zuber, *Histoire des femmes en Occident, II : Le Moyen Âge*, plusieurs auteures dont Carla Casagrande, Silvana Vecchio et Claudia Opitz écrivent sur cette composante essentielle de la vie de la majorité des femmes à la fin du Moyen Âge : la vie maritale. À la suite de l'article célèbre de Joan Kelly : *Did Women Have a Renaissance*¹⁸, de nombreux chercheurs se sont penchés sur la question : les femmes ont-elles, oui ou non, perdu du pouvoir entre la période médiévale et la Renaissance. Le mariage est-il devenu l'unique destinée féminine? Quel espace de liberté ces dernières ont-elles pu conserver avant, pendant et après leur vie maritale? Selon Klapisch-Zuber, il est périlleux de tenter une réponse simple à des questions aussi complexes :

Par rapport à quoi jugeons-nous des « progrès » ou des reculs de leurs « statuts », d'une amélioration de leur « condition » ? Que veut-on dire lorsqu'on parle de « pouvoir » féminin? Aucun de ces termes ne va sans faire problème. Aucun n'est neutre¹⁹.

Selon elle, l'historiographie sur les femmes et le mariage, plutôt que de chercher de nouvelles sources documentaires, pourrait tout aussi bien s'employer à réévaluer les sources traditionnelles et plutôt que chercher à établir une

¹⁸ Joan KELLY, "Did Women Have a Renaissance?", *Women, History & Theory the Essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press, coll. « Women in culture and society », 1984.

¹⁹ Georges DUBY et Michèle PERROT, *Histoire des femmes en Occident - Tome 2: Le Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002.

« évolution univoque », elle gagnerait à « analyser la complexité des situations »²⁰ qui ne peuvent qu'être multiples et variées.

Dans cet ouvrage collectif, les auteures qui traitent du mariage parlent surtout des femmes de l'élite urbaine. Au sein de ce microcosme social, les femmes sont nécessairement subordonnées aux hommes puisqu'elles passent de la tutelle paternelle à celle de l'époux. Elles font figures de liant social en contribuant à cet idéal bourgeois qui se développe dans les cités de la péninsule italienne aux XIV^e et XV^e siècles. Les femmes sont « gardées », protégées, au sein de leur maison et de leur famille, à l'abri des désordres et violences qui sévissent sur la place publique²¹. Conformément aux préceptes d'Aristote, mille fois repris par les moralistes et législateurs, l'épouse, ontologiquement inférieure à son mari, lui obéit et s'occupe de conserver et administrer les biens que le mari par son travail et ses activités sociales leur procure. Un bon mariage est celui où l'homme « gouverne » et où la femme est soumise à l'autorité de son mari, comme le rappelle Claudia Opitz: « Ce monopole du pouvoir trouve son expression la plus claire avec le droit de correction exercé par l'époux attesté par les autorités laïques et religieuses »²². Tous ces hommes qui ont discoursé avec autorité pendant des siècles sur *la femme* s'employaient donc à la vouloir affairée et soumise, chaste et modeste. S'il faut se marier, il faut surtout savoir dénicher la bonne épouse, voire à bien l'éduquer. Quand cette dernière sort en public, elle doit être vêtue de manière à représenter dignement le statut socioéconomique de sa famille, tel un bien qu'on exhibe²³. Tels étaient du moins les discours et volontés exprimés par les élites religieuses et laïques à l'égard des

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ Clara CASAGRANDE, « La femme gardée », in *Histoire des femmes en Occident, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot*, Paris, Plon, 1991, vol.2, *Le Moyen-Âge*, sous la dir. de Christiane Klapisch-Zuber, p. 99-141.

²² *Ibid.*, p. 357.

²³ Silvana VECCHIO, « La bonne épouse », in *Histoire des femmes en Occident, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot*, Paris, Plon, 1990, p. 143-180.

femmes. Le travail des historiens consiste à exhumer les différentes réalités vécues par les femmes selon leurs milieux socioéconomiques, géographiques, démographiques, etc. Pour Carla Casagrande, une certitude demeure :

Quelles qu'aient été leur efficacité et leur autorité, nous ne restituerons jamais la réalité des femmes à qui tous ces préceptes étaient adressés, mais de cette réalité, à coup sûr, ils étaient constitutifs : les femmes durent vivre, en effet, enserrées par les paroles de ces hommes à qui une certaine organisation sociale et une certaine idéologie avaient confié le gouvernement des corps et des âmes féminins²⁴.

Le mariage était-il synonyme d'oppression pour l'ensemble des femmes? Entre discours et pratiques, ces dernières y trouvaient-elles leur compte ou n'était-il qu'un facteur de stabilité sociale dont les hommes, principalement, bénéficiaient? Maurice Daumas affirme que la valorisation du mariage a non seulement conduit au développement de l'amour conjugal mais aussi à la promotion de la femme. Que sur le long terme, les femmes ont su accroître leur influence puisque le lien conjugal s'est alors substitué aux anciennes homosociabilités :

La relation conjugale et la famille restreinte sont devenues pour les hommes la source de gratifications identitaires supérieures à celles qu'ils pouvaient trouver dans les relations d'amitié, de compagnonnage, de compérage, de voisinage, de clientèle et d'autres formes de sociabilités masculines²⁵.

L'affection conjugale, tout comme l'accommodement entre les époux « n'appartiennent pas aux représentations sociales du mariage; ce qui ne signifie

²⁴ Clara CASAGRANDE, « La femme gardée », in *Histoire des femmes en Occident*, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot, Paris, Plon, 1991, Vol. 2, *Le Moyen-Âge*, sous la dir. de Christiane Klapisch-Zuber, p. 99.

²⁵ Maurice DAUMAS, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 290.

pas qu'ils n'existent pas »²⁶. Les hommes ont-ils caché, tu leurs tendres sentiments et les inévitables conciliations qu'exige la vie de couple? Leur « rôle » social le leur commandait. Quant aux humanistes de la Renaissance qui ont fait du mariage le sujet de leurs traités, ils ont tous valorisé l'amour-amitié au détriment de l'amour-passion. Car si l'affection était souhaitée au sein du mariage, la passion, la jalousie, les débordements, eux, étaient à proscrire. L'amour devait naître tranquillement entre les deux époux, guidé par la douce raison, si chère à ces « hommes nouveaux »²⁷.

Daumas, dans son article sur la sexualité dans les traités de mariage, revient sur cette affirmation selon laquelle la valorisation du mariage a été profitable, à longue échéance, pour le sexe féminin. Il s'oppose ici aux historiennes féministes de la dernière partie du XX^e siècle qui y voyaient un recul, un enfermement par rapport à la période précédente. Selon lui, la fin de la période médiévale était loin de constituer un idéal libertaire puisque : «[...] la prostitution organisée, les viols collectifs, étaient quelques-uns des traits caractéristiques d'une société peu respectueuse de la femme et tolérante envers les désordres occasionnés par une sexualité dont les débordements ne se limitaient pas aux fêtes »²⁸. Daumas dans *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime* présente ainsi les choses :

Mais il est clair que l'évolution se dirige vers une mise au pas des célibataires, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Au nom de la sécurité, de la morale ou de l'hygiène, en vertu d'une redéfinition des crimes et des peines, les instances morales et les juridictions travaillent à appliquer une conception de l'ordre social qui favorise le statut matrimonial²⁹.

²⁶ *Ibid.*, p. 187.

²⁷ *Ibid.*, p. 99-100.

²⁸ Maurice DAUMAS, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI^e-XVII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-1-1, 2004, p. 8.

²⁹ Maurice DAUMAS, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 30.

Les instances dirigeantes instaurent alors toute une série de mesures afin de pacifier l'espace public. La criminalité des célibataires et des hommes mariés est sensiblement la même aux XIV^e et XV^e siècles, mais on constate au XVI^e siècle que ces derniers se sont assagis et que les crimes envers les femmes mariées ont également diminué. Maurice Daumas en conclut que la répression est plus forte mais aussi que le mariage bénéficie d'un plus grand respect³⁰.

Pour l'historien André Burguière qui consacre un ouvrage au thème du mariage sous l'Ancien Régime³¹, il est clair que c'est l'état matrimonial qui entraîne l'incapacité juridique des femmes. Une fois mariées, ces dernières ne peuvent agir sans le consentement de leur époux; leurs actions sont nulles, elles deviennent donc juridiquement incapables. Selon Burguière, cette dégradation de leur statut juridique doit être attribuée aux stratégies lignagères du milieu robin qui s'emploie, pour la même raison et avec acharnement, à faire condamner les mariages clandestins. Les femmes de ce milieu jouent un rôle essentiel, bien que passif, dans la transmission de ces offices qui deviennent de plus en plus dispendieux et difficiles à obtenir, c'est pourquoi elles doivent se plier aux choix exprimés par leur père. Pour Burguière, « Dominée par l'omnipotence du mari, la communauté conjugale est devenue une société dont les associés sont inégaux »³². Jean-Claude Bologne ne dit pas autre chose dans son *Histoire du mariage en Occident* :

L'égalité de l'homme et de la femme était restée bien théorique, et les maigres progrès accomplis au Moyen Âge par la condition féminine s'évanouiront tout à fait lorsqu'on redécouvrira au XVI^e siècle le droit

³⁰ *Ibid.*, p. 31.

³¹ André BURGUIÈRE, *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2011, 384 p.

³² *Ibid.*, p. 148.

romain et la minorité perpétuelle de la femme. Le consensualisme, qui n'avait réussi à s'imposer véritablement que sous la forme agressive du mariage clandestin, disparaît tout à fait quand on met en place un nouveau droit des familles³³.

Une autre particularité de ce « milieu de la robe » tient aussi à sa capacité de grimper les échelons sociaux, d'augmenter sa fortune et son statut en conjuguant talent et alliance favorable. Le mariage revêt donc une importance nouvelle et déterminante pour ces nouveaux clercs ambitieux qui participent activement à la construction de l'État moderne. Comme le fait justement remarquer Burguière :

La vie intellectuelle était jusqu'à la Renaissance l'apanage des clercs qui disposaient d'un quasi-monopole sur la culture lettrée. L'influence de l'humanisme et la judiciarisation de la vie civile liée à l'essor de l'appareil d'État ont stimulé la sécularisation de la formation intellectuelle³⁴.

Mais ces hommes nouveaux bénéficiaient pour leur éducation du support de leur famille dont ils contribuaient, en échange, à accroître pouvoir et richesse. Ce milieu robin a su faire progresser ses valeurs au sein de l'appareil d'État qu'il contribuait à bâtir et « s'offrir en modèle à l'ensemble de la société »³⁵.

L'histoire de l'institution maritale à la Renaissance et au cours de l'époque moderne a grandement été influencée par ce que les chercheurs anglo-saxons ont nommé les *women and gender studies*. La chercheuse Allyson M. Poska dans un article intitulé *Upending Patriarchy : Rethinking Marriage and Family in Early*

³³ Jean-Claude BOLOGNE, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, Fayard, 1998, p. 414.

³⁴ *Ibid.*, p.154.

³⁵ *Ibid.*, p. 155.

*Modern Europe*³⁶ dresse le portrait de ce champ d'étude dont la carte a complètement été redessinée depuis les vingt dernières années. Pendant des décennies, si ce n'est des siècles, les historiens ont « cru » ce que les autorités étatiques et religieuses exaltaient : le mariage était une institution stabilisatrice, uniforme et absolument patriarcale. Les sources normatives et juridiques utilisées alors par les historiens n'auraient pu leur fournir un autre portrait; pour les femmes, il n'y avait que deux options valables, le couvent ou le mariage, et ce dernier était indissoluble. En mettant les femmes au cœur de leurs recherches, ces historiens (pour ne pas dire historiennes) ont enrichi leurs corpus documentaires pour inclure des journaux intimes, des correspondances, des témoignages juridiques afin de comprendre la multiplicité des expériences vécues par les femmes au sein, et en dehors, de l'institution maritale. Les historiens des *gender studies* montrent que le mariage n'était pas au centre de la vie de tous puisqu'entre quinze et vingt pourcent des gens en âge de se marier ne convolaient jamais³⁷. Les raisons pour ne pas se marier sont aussi variées que les individus eux-mêmes mais ce haut pourcentage illustre le fait que malgré le discours dominant, les désirs individuels, les migrations, les questions d'héritage, les besoins d'aventure conduisaient les gens à faire des choix différents de ceux que l'Église et l'État auraient voulu imposer. Une autre démonstration de la faiblesse de l'institution maritale : la présence d'unions-libres et d'aventures extra-conjugales qui ne disparaissent pas malgré les injonctions et condamnations, et comme le souligne Poska: « From the monarchy to the peasantry, women not only bore children out of wedlock, but authorities established mechanisms to integrate those children into society »³⁸.

³⁶ Allyson M. POSKA, « Upending Patriarchy: Rethinking Marriage and Family in Early Modern Europe », in *The Ashgate Research Companion to Women and Gender in Early Modern Europe*, Farham, Ashgate Publishing Ltd., 2013, p. 195-211.

³⁷ *Ibid.*, p. 196.

³⁸ *Ibid.*, p. 197-198.

La grande majorité des femmes de la période moderne finissait tout de même par se marier et les chercheurs contemporains se sont beaucoup questionnés sur les rapports de force entre les sexes autour de la question conjugale. Selon Poska, l'idée selon laquelle les jeunes filles étaient échangées comme un bien, par des hommes de leur famille ne serait pas si fondée :

It is also clear that many daughters often had substantial influence in their choice of marriage partners. Certainly, parental affection and the desire to please children played a much more significant role than earlier scholarship allowed, but, additionally, women's influence in the choice of spouse may have been due in part to the late average age at first marriage of most non-elite women³⁹.

Au delà du choix du futur époux, la dynamique des rapports de force entre les époux au sein du couple marié ne serait pas aussi inégalitaire, patriarcale, que ce que l'historiographie traditionnelle, basée essentiellement sur les textes littéraires et prescriptifs, écrits majoritairement par des hommes, avait laissé entendre. Poska, à propos du pouvoir, moins visible, des femmes :

That authority might come from their economic contribution to the family, their household management, their ability to negotiate marriage for their children, their knowledge of the family business or their willingness to use the connections of their natal families on behalf of their new family. Such activity was not only desirable, it was expected⁴⁰.

En somme, pour les historiennes des *gender studies*, le mariage à l'époque moderne, comme celui d'aujourd'hui, était surtout une affaire de compromis et de coopération et les diktats trop misogynes, trop rigides n'auraient pu être appliqués aux réalités complexes du quotidien. Notre compréhension de la vie

³⁹ *Ibid.*, p. 199.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 200.

maritale sous l'Ancien Régime s'est complexifiée lorsqu'on a pris en compte le vécu proprement féminin et, si les classes sociales dominantes ont fait l'objet d'un grand nombre d'études, une bonne partie de l'histoire des femmes de la paysannerie demeure encore à faire. Allysson M. Poska insiste tout au long de son article sur cette tension entre le discours officiel et la réalité quotidienne des couples. Selon elle, le travail des historiens bénéficierait de l'apport des autres sciences sociales pour mieux comprendre cette institution, finalement multiforme, qu'est le mariage.

Religious and secular authorities may have been clear about the importance of marriage and the patriarchal family, but scholars of women and gender have clearly shown that much of the European population remained steadfastly unconvinced⁴¹.

1.1.3 La « Clergie » une nouvelle classe sociale hautement misogyne

L'historienne française, Éliane Viennot, spécialiste de l'histoire des femmes sous l'Ancien Régime et directrice de la SIEFAR⁴² a publié quantité d'articles et de monographies autour de la « Querelle des femmes » et plus généralement sur les changements intervenus dans les rapports de force entre les sexes au début de l'ère Moderne. Dans *La France, les femmes et le pouvoir (L'invention de la loi salique, V^e-XVI^e siècle)*⁴³, elle explicite les mécaniques complexes qui permirent aux hommes d'accroître leur pouvoir, dans toutes les sphères de la société, aux dépens des femmes, de plus en plus destinées, voire cantonnées à la sphère domestique. Comme l'historienne américaine Joan Kelly⁴⁴ l'avait fait avant elle,

⁴¹ *Ibid.*, p. 204.

⁴² Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime (www.siefar.org)

⁴³ Éliane VIENNOT, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.

⁴⁴ Joan KELLY, *Women, History and Theory the Essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press, coll. « Women in Culture and Society », 1984.

Viennot constate la perte de pouvoir et d'influence des femmes entre la période médiévale et la Renaissance. Si elle apporte des nuances à la thèse de Kelly, elle juge néanmoins que les femmes ont connu d'importants reculs aux niveaux juridique, économique et social. Le haut Moyen Âge où s'amalgamaient les cultures germaniques, les vestiges de l'héritage romain et les nouveaux dogmes chrétiens avait un grand besoin du concours des femmes qui adhéraient en masse à la religion chrétienne et véhiculaient les valeurs de cette nouvelle religion dans le Royaume des Francs. Les monastères dirigés par des femmes n'étaient pas rares et il existait encore une voie médiane entre le mariage et le célibat consacré : le béguinage. Les discours essentiellement misogynes du clergé visaient surtout à éloigner les clercs de la tentation, eux qui avaient prononcés des vœux de célibat lors de leur ordination. Si ces écrits misogynes et misogyniques existaient depuis l'Antiquité, force est de constater qu'ils s'enflent et augmentent au XIII^e siècle, devenant par la même occasion, de plus en plus haineux. Que s'est-il passé au XIII^e siècle pour expliquer la multiplication de ces violentes diatribes?

Selon Éliane Viennot, la création des universités au XIII^e siècle, d'abord à Bologne et à Paris, puis rapidement dans une multitude de villes européennes, a eu une influence majeure sur les conditions de vie des femmes, elles qui, avec les Juifs, en furent les principales exclues. En effet, ces nouveaux lieux de savoir se sont d'abord développés à l'ombre des écoles cathédrales, sous l'égide de l'institution cléricale, alors principale détentrice du savoir. Ces jeunes hommes qui voulaient s'instruire se firent donc clercs, certains pour la durée de leurs études, d'autres, pour toute la vie. Si les vocations ecclésiastiques se faisaient encore bien alléchantes, de nouvelles avenues s'ouvraient dorénavant à ces diplômés, appelés à servir le roi à travers tous ces rouages administratifs qui ne cessaient de croître au début de l'ère moderne.

Une des thèses centrales de l'ouvrage d'Éliane Viennot tient justement à cette analyse sociologique de la clergie, ce groupe social qui émerge au XIII^e siècle et qui déverse son fiel misogyne à travers tous les nouveaux moyens et pouvoirs qu'il conquiert. Ces hommes partagent une culture commune, héritée à la fois des penseurs antiques et des traditions patristiques, toutes deux hautement misogynes. La redécouverte de certains textes d'Aristote, le « Dieu des écoles », au XIII^e siècle où il est question de *l'imbecilitas sexus*, cette incapacité ontologique des femmes à exercer les mêmes fonctions que les hommes, vient appuyer les vieilles thèses misogynes issues des traditions bibliques et patristiques. Les clercs s'emploient activement à conquérir les nouveaux postes de pouvoir, les nouvelles avenues qui s'ouvrent à eux et s'empressent d'écarter de la course les femmes (parce que le savoir n'a pas de sexe) et les Juifs. Pierre de Lesnauderie dans son *Opusculum de doctoribus* tient à préciser que le doctorat est « une dignité qui excluait d'emblée un certain nombre de personnes : les infâmes, les Juifs, les excommuniés, les infidèles, les morts, les bâtards, les femmes »⁴⁵. La tactique était habile et multiforme; d'abord, en empêchant ces deux groupes (Juifs et femmes) d'avoir accès à l'instruction, réservée aux clercs, en exigeant ensuite l'obtention des diplômes pour exercer de nombreux métiers, qu'ils sont désormais les seuls à posséder⁴⁶, en intégrant et façonnant les nouvelles structures étatiques en fonction de leur vision du monde, selon leurs intérêts propres et en maîtrisant l'écriture et une grande partie de la production culturelle. La pratique de la médecine est un bon exemple pour illustrer cette élimination de la concurrence. Nombre de femmes exerçaient le métier de soignante jusqu'à ce que l'université s'accapare le monopole de cet enseignement savant, strictement réservé aux hommes. La

⁴⁵ Cité par Lyse Roy, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles: identité et représentation*, Leiden, Brill, coll. « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance », 2006, p. 102.

⁴⁶ É. VIENNOT, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)...*, op. cit., p. 218.

possession d'un authentique grade universitaire devint alors nécessaire à l'exercice de la médecine et les femmes durent renoncer à un autre corps de métier socialement influent.

Les membres de cette clergie, ces petits et grands administrateurs de l'État, qui ont souvent vécu entre eux jusqu'à un âge assez avancé, ont aussi des relations pour le moins ambiguës avec la gent féminine. Viennot fait d'ailleurs le lien entre le développement de cette nouvelle classe sociale et l'émergence de la prostitution comme activité, non seulement tolérée, mais mise en place et encadrée par les autorités municipales.

Les maisons les plus huppées sont souvent tenues par de riches bourgeois, voire des évêques, tandis que les plus communes sont ouvertes et entretenues par les municipalités...qui en ont demandé l'autorisation à l'administration centrale de l'État, et qui l'ont obtenue, au nom du nécessaire « cantonnement des fillettes » et des besoins sexuels des célibataires⁴⁷.

Ces hommes, censés rester célibataires bien souvent jusqu'à la mi-trentaine, font ainsi l'apprentissage des rapports de sexes pour le moins inégalitaires. Viennot s'emploie à démontrer les liens de causalité qui existent entre la détérioration des conditions de travail des femmes (métiers féminins plus rares, statuts de subalternes dans les ateliers, plus difficile accès à la maîtrise, etc.), la dégradation de leur condition juridique, la prolifération de textes misogynes (les plus dangereux, les traités de démonologie ont conduit à la chasse aux sorcières, dont 80% des victimes furent des femmes) et l'invention de la loi salique au XV^e siècle (venue justifier les coups d'État faits un siècle et demi plus tôt et qui a entraîné une dépréciation de la légitimité du pouvoir féminin).

⁴⁷ *Ibid.*, p.8.

Si nombre de ces lettrés s'acharnent à exposer tous les vices, travers et mauvaiseté des femmes, d'autres se résignent à pactiser avec l'« ennemie » puisqu'une fois les études terminées, le mariage se pare d'une nouvelle aura; la femme honnie et redoutée peut alors servir de tremplin vers une position sociale hautement convoitée.

L'historienne Françoise Autrand, dans un article intitulé *Le mariage et ses enjeux dans le milieu de robe parisien aux XIV^e-XV^e siècles*⁴⁸ explore, à travers deux cas de figure, le dilemme vécu par ces jeunes hommes en quête d'ascension sociale. Vaut-il mieux embrasser la carrière ecclésiastique, théoriquement la plus ambitieuse puisque même les plus hautes fonctions, dont le Saint-Siège, sont électives et les bénéfices non-négligeables ou vaut-il mieux choisir le mariage et à travers lui, un beau-père influent et tisser de solides liens pour soi et sa future descendance? D'après l'analyse des données généalogiques sur les parlementaires parisiens du XIV^e et du XV^e siècles, Autrand démontre l'importance des liens matrimoniaux pour cette nouvelle classe sociale « à mi-chemin entre noblesse et clergé »⁴⁹. La moitié des sièges du parlement de Paris sont en effet réservés aux laïcs et ceux-ci ont généralement une nombreuse descendance, qu'ils utilisent pour consolider leur pouvoir et leur nouvelle richesse. Les filles de ces notables sont mariées jeunes et participent ainsi à tisser les alliances utiles « pour se maintenir dans le service de l'État, pour être efficace dans l'exercice même de leurs fonctions »⁵⁰. Ces clerks laïcs n'ont, semble-il, aucune difficulté à trouver une épouse et même à se remarier une fois veuf. Ils convolent souvent plus d'une fois, toujours avec de très jeunes femmes,

⁴⁸ Françoise AUTRAND, « *Le mariage et ses enjeux dans le milieu de robe parisien XIV^e-XV^e siècles* », *La femme au Moyen-Âge*, Michel Rouche et Jean Heuclin éditeurs, Maubeuge, Ville de Maubeuge, 1990, p. 407-429.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 407.

⁵⁰ *Ibid.*, p.416.

destinées à fournir une descendance qu'on éduque et destine à son tour à la cléricature ou à la magistrature, selon la stratégie familiale. On ne se marie pas ici par amour mais par intérêt et si Autrand ne parle pas de la misogynie souvent associée à ce groupe social, on peut tout de même voir la valeur marchande des femmes dans cette quête toute masculine pour le pouvoir et la richesse.

1.1.4 Discours sur les femmes et la « Querelle des femmes »

« Qu'ont-elles donc pu faire, les femmes de ce temps, de si étrange et de si différent de leurs compagnes d'antan, pour susciter une telle attention chez les hommes, reconnus comme dépositaires des valeurs morales de l'ensemble du corps social? »⁵¹ Carla Casagrande dans son article « La femme gardée »⁵² formule ainsi l'essentielle question pour comprendre la nature foncièrement misogyne du discours sur les femmes. Christine de Pizan s'était aussi interrogée de la sorte, au début du XV^e siècle, choquée par les propos misogynes de la deuxième partie du *Roman de la rose*, écrite par Jean de Meun ainsi que par la misogynie des *Lamentations* de Matheolus, donnant ainsi le coup d'envoi à ce que les historiens du XIX^e siècle ont appelé la « Querelle des femmes ». Selon l'historienne Éliane Viennot, des milliers d'ouvrages s'étalant sur plus de quatre siècles, portent la trace de cette gigantesque polémique (sur la nature, le rôle, la place de la femme dans la société) qui pourtant, demeure à ce jour assez mal connue, du grand public comme des historiens⁵³. Ce sont d'abord les spécialistes de la littérature médiévale et renaissante qui se sont heurtés à cette pléthore de textes de tous genres qui dressaient le catalogue des vices féminins et qui s'attachaient à décrier le mariage, ce mal bien souvent nécessaire, cette prison,

⁵¹ C. CASAGRANDE, « La femme gardée »..., *op. cit.*, p. 100.

⁵² *Ibid.*, p.99-141.

⁵³ Joan Kelly citée dans Éliane VIENNOT, Nicole PELLEGRIN, Danielle HAASE-DUBOSC et Marie-Élisabeth MONTULET-HENNEAU (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de 1850 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre. Nouvelles recherches », 2012, p. 6.

cette « nasse ». Parallèlement, ils découvraient les œuvres de Christine de Pizan, de Martin Le Franc et de Marguerite de Navarre qui s'étaient insurgés et avaient pris la plume pour défendre une autre vision de la féminité, une autre conception des rapports de sexe. Selon Éliane Viennot, après cette première découverte de l'existence d'une querelle « littéraire » au XIX^e siècle, le sujet est tombé dans l'oubli jusqu'aux années 1970 et a surtout connu une « délocalisation » hors de France, pourtant théâtre de la naissance de cette polémique. Les travaux se sont plutôt poursuivis en langue anglaise, notamment avec l'article phare de Joan Kelly « Early Feminist Theory and the « Querelle des Femmes' 1400-1789 »⁵⁴. Kelly y a vu bien plus qu'une simple joute littéraire innocente, destinée au divertissement. Elle écrit : « Les hommes penseraient-ils que c'est juste un sujet « littéraire » si les femmes avaient produit un tel corpus de textes exprimant le dégoût des hommes et du mariage pendant plusieurs siècles? »⁵⁵. Selon Joan Kelly, ces défenseurs des femmes, qui prennent la plume et s'insurgent, se sont activement employés à réfuter des arguments fallacieux, des ratiocinations mensongères et dommageables. Ces premiers « féministes » ne jouent pas au jeu dialectique du *pro* et *contra*, ne se cachent pas derrière l'anonymat ou des pseudonymes et ne s'attaquent pas à la nature même des hommes; ils réagissent au discours misogyne et haineux qui modèle et contraint, qui crée l'inégalité et qui construit une identité féminine ontologiquement inférieure.

La « Querelle des femmes » a été traversée par quelques grands thèmes. Selon Émile V. Telle, le premier grand « problème » avait été celui de l'amour et du mariage. Mais pour Éliane Viennot, « ce qui est en question c'est la « nature des

⁵⁴ J. KELLY, *Women, History and Theory the Essays of Joan Kelly...*, op. cit., p. 65-109.

⁵⁵ Éliane VIENNOT, Nicole PELLEGRIN, Danielle HAASE-DUBOSC et Marie-Élisabeth MONTULET-HENNEAU (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de 1850 aux lendemains de la Révolution...*, op. cit., p. XXX

femmes » : selon ce qu'on en pense, on ne s'engage pas de la même manière (voire on ne s'engage pas du tout) dans un lien amoureux ou matrimonial⁵⁶. Un peu plus tard, « champions » des dames et misogynes débattent des capacités/incapacités féminines, de leurs fonctions et emploi du temps; les femmes devraient-elles porter les armes? Présider aux destinées de leur peuple? Prophétiser? Enseigner? Enfin, au XVII^e siècle, c'est de l'éducation des femmes dont on discute âprement. Quelle éducation donner à ces filles qui doivent devenir de vertueuses épouses et de bonnes mères? Ce découpage thématique n'est évidemment pas étanche et linéaire; les différentes problématiques se recourent et se croisent tout au long de ce demi-millénaire.

La Querelle peut donc être circonscrite dans le temps et décrite par ses enjeux, mais le cœur de la question demeure : quelle en est la cause? S'il y a querelle, c'est qu'il y a deux clans qui s'affrontent. Avant Christine de Pizan, les écrits misogynes pullulent et se répandent sans grande opposition, comme le note Pamela Benson : « fews moments in history have writers in favor of women engaged in formal debate with misogynists to challenge fundamental negative assumptions about women. The European Renaissance was one such period »⁵⁷.

Depuis le XIII^e siècle, un nouveau groupe social, la clergie, produit la quasi-totalité de cette littérature. Pourquoi ce groupe social en pleine construction, en pleine ascension, s'attaque-t-il aux femmes? Pour Viennot, l'objectif premier (et jamais avoué) est d'éliminer la concurrence : « Le savoir constituant dès lors une possible poule aux œufs d'or, et l'intelligence n'étant pas naturellement réservées à certains groupes, celui qui était le mieux placé sur la ligne de départ

⁵⁶ Éliane VIENNOT, Nicole PELLEGRIN, Danielle HAASE-DUBOSC et Marie-Élisabeth MONTULET-HENNEAU (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de 1850 aux lendemains de la Révolution...*, op. cit., p. 7.

⁵⁷ Pamela BENSON, « Querelle des femmes (Controversy on Women) », in Diana ROBIN, Anne R. LARSEN et Carole LEVIN (éd.), *Encyclopedia of Women in the Renaissance: Italy, France and England*, ABC-CLIO, p. 307.

— le clergé chrétien masculin — s'ingénia à limiter la concurrence »⁵⁸. La hargne, la violence, le mépris avec lequel les femmes sont décrites dans les sermons, fabliaux, pièces de théâtre, traités en tout genre dénotent une indéniable crainte de la part de ces auteurs :

Il faut croire qu'elles leur semblaient des rivales redoutables, si l'on en juge par le soin qu'ils prirent non seulement à les tenir loin des établissements préparant à l'éducation supérieure (effort qui devait se poursuivre jusqu'à l'aube du XX^e siècle), mais à vomir sur leurs défauts, leur malice, leur faiblesse et leur...ignorance.⁵⁹

D'autre part, la cohésion du groupe est mise à mal par ces « traîtres », leurs collègues étudiants, qui décident de se marier, pactisant soudain avec l'ennemie, celle qu'ils ont tous appris à mépriser, autant qu'à redouter, tout au long de leurs études, gavés d'Ovide, de Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Paul, Juvénal, etc. Ceux qui résistent ou n'ont pas encore succombé se vautrent dans cette littérature misogame qui fera bientôt la fortune des imprimeurs. La vie conjugale y est associée à une nasse⁶⁰, une prison, un enfer et est nécessairement incompatible avec la vie intellectuelle.

La « Querelle des femmes » est aussi tributaire des progrès de l'imprimerie puisque la quantité de textes en circulation augmente significativement et parmi eux, nombreux sont ceux qui traitent de près ou de loin des rapports entre les hommes et les femmes. Le *Malleus Maleficarum* connaîtra un des plus beaux succès d'imprimerie avec ses quelques 30 000 exemplaires circulant à travers toute l'Europe, issus de l'une ou l'autre de ses 34 rééditions entre les années

⁵⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁹ Eliane VIENNOT, *Sortir du silence. Écrire et être publiée en France, aux premiers temps de l'imprimerie (1475-1555)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010, p. 2.

⁶⁰ Isabelle BTEMPS, *Les quinze joies du mariage*, Publication Université Rouen Havre, 2009.

1487 et 1669⁶¹. Au-delà de ce succès éditorial, le *Marteau* est surtout une « synthèse exceptionnelle de la théologie scolastique et des croyances populaires sur la nature de la femme ». Ce manuel inquisitorial s'emploie à faire taire la femme, à mettre un terme à ce que ces clercs nommaient « le temps de la femme ». Par la terreur et les bûchers, par la large diffusion de leur traité, Sprenger et Institoris ont « enfoncé le clou de la misogynie »⁶², pour reprendre l'expression de Jean Delumeau.

Si les hommes et les discours misogynes tiennent toujours le haut du pavé, la riposte des « féministes » se fait entendre. Les écrits philogynes, significativement moins nombreux, ont toutefois le mérite d'être bien ficelés, argumentés, rédigés. Parce qu'ils répondent à une demande auprès d'un certain public, ces écrits foisonnent et connaissent de nombreuses rééditions. Les libraires-imprimeurs, répondant ainsi aux éternelles « lois du marché » encouragent ces « autrices », comme les nomme Éliane Viennot, entamant ainsi : «...en quelques décennies et de manière spectaculaire, l'immémorial monopole des hommes sur l'expression publique »⁶³. Paradoxalement, l'imprimerie, qui favorisait grandement les études des hommes et la diffusion de leur logorrhée masculiniste, permit aux femmes d'exprimer leur désaccord face à cet assaut idéologique, en prenant à leur tour la plume. Bien qu'il soit encore difficile de savoir comment et jusqu'où a pu pénétrer l'éducation destinée aux filles, on imagine que les jeunes filles « bien nées » se sont instruites, souvent au sein de leur famille, poursuivant par elles-mêmes le travail souvent amorcé par un précepteur. La présence de livres imprimés dans ces milieux a certainement

⁶¹ Patrick SNYDER, « Le marteau des sorcières (1486): Pour en finir avec le "Temps de la femme" », in ARMEL DUBOIS-NAYT, NICOLE DUFOURNAUD ET ANNE PAUPERT (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », 2013, p. 66.

⁶² *Ibid.*, p. 75.

⁶³ Éliane VIENNOT, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39-3, 2012, p. 7.

contribué à l'émergence de cette conscience de « classe », à la mise en place d'une lente résistance idéologique qui portera ses fruits, quelques siècles plus tard.

Le thème de la « Querelle des femmes » a aussi fait l'objet de nombreuses études par les universitaires anglophones depuis une vingtaine d'années. Dans un article intitulé *The Querelle des femmes*⁶⁴, Julie D. Campbell fait la recension de ces nombreux travaux effectués par des littéraires et des historiens. Pour ces chercheurs, la Querelle est un phénomène culturel et littéraire d'une grande importance qui, loin de simplement décrire la nature ou le rôle des femmes à la fin du Moyen Âge, nous renseigne sur la nature de l'autorité et du pouvoir et va même jusqu'à servir de baromètre pour mesurer les tensions sociales et culturelles. Voilà pourquoi Campbell note : « Scholars are no longer content with light acknowledgements of its existence. They are now interested in exploring its roots, and the reverberations between its texts and contexts »⁶⁵. Pour nombre de ces chercheurs, notamment Helen Solterer et Helen J. Swift⁶⁶, il est clair que la méthode d'enseignement scolastique qui prévalait alors au sein des universités médiévales a donné le ton à ces textes polémiques : « In both studies, we see how the tradition of learning through domination coupled with the agonistic rhetoric of praise and blame shaped the *querelle* »⁶⁷. Aussi, depuis le début des années '80, Campbell note que de nombreux chercheurs se sont employés à redécouvrir et éditer les textes écrits par les femmes ou sur les femmes, redonnant, du coup, une voix à ces femmes dont on n'entendait plus

⁶⁴ Julie D. CAMPBELL, « The Querelle des femmes », in ALLYSON M. POSKA, JANE COUCHMAN AND KATHERINE A. McIVER (éd.), *The Ashgate Research Companion to Women and Gender in Early Modern Europe*, Ashgate Publishing, Ltd., 2013, p. 361-379.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 364.

⁶⁶ Helen SOLTERER, *The Master and Minerva : Disputing Women in French Medieval Culture*, Berkeley, University of California Press, 1995. Et Helen J. SWIFT, *Gender, Writing and Performing : Men Defending Women in Late Medieval France, 1440-1538*, Oxford, Clarendon, 2008.

⁶⁷ J.D. CAMPBELL, « The Querelle des femmes »..., *op. cit.* p. 366.

souvent que le faible murmure. Le travail et les découvertes autour de ce grand thème qu'est la « Querelle des femmes » semblent loin d'être terminés et ne devraient pas préoccuper les seuls chercheurs des *gender studies* puisque ces textes nous renseignent sur les rapports de force entre les sexes mais aussi sur les rapports de force entre les classes sociales, les pouvoirs religieux et les fidèles, le pouvoir séculier et les citoyens⁶⁸.

La professeure d'études littéraires, Pamela Benson, dans son article paru dans *l'Encyclopedia of Women in the Renaissance*, explicite les moyens par lesquels les champions des dames, au début de l'ère moderne ont pu faire avancer leur point de vue. Selon elle, ces défenseurs des femmes ont apporté deux innovations majeures. Premièrement, l'utilisation d'exemples de femmes illustres tirés non seulement de l'histoire biblique et mythologique mais aussi de l'histoire plus contemporaine. Deuxièmement, ils ont employé la méthode philosophique du paradoxe pour prouver la justesse de leur point de vue. Benson note : « Many humanist and sixteen-century defenses are written in a subtle and witty philosophical genre, the formal paradox. » Ces champions des dames ont souvent fait preuve d'une pensée plus originale et plus convaincante que leurs opposants misogynes qui se contentaient bien souvent de ressasser les mêmes vieux exemples alignés les uns à la suite des autres. Selon Benson, c'est l'utilisation de ce style littéraire, où les défauts traditionnellement féminins sont transformés en qualités et où s'opposent les visions absolument contradictoires qui a valu à la querelle cette étiquette de joute purement littéraire : « This has sometimes caused modern readers to perceive them as a frivolous intellectual game rather than recognizing them as making a serious challenge to the status quo »⁶⁹.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 375.

⁶⁹ P. BENSON, « Querelle des femmes (Controversy on Women) », *op. cit.*, p. 308.

1.2 L'évolution historique des concepts de *uita actiua* et *uita contempliua*

Certaines époques ont fait de la vie contemplative le mode vie le plus parfait alors que d'autres époques l'ont jugée égoïste et inutile. La vie active a été tantôt dédaignée et tantôt portée aux nues. La primauté de l'une sur l'autre a connu maints renversements au cours de l'histoire, variant en fonction des valeurs sociales, culturelles et cultuelles. La vie contemplative a aussi fait l'objet de différentes définitions : elle était intimement liée à l'étude et la philosophie dans la Grèce antique, elle a par la suite été associée à la prière et la dévotion au cours de la période médiévale, pour ensuite redevenir synonyme d'études et de production intellectuelle avec l'avènement de l'Humanisme à la Renaissance.

La vie contemplative, celle qui désigne à la fois la quête de savoir et la quête spirituelle a donc, dans l'antiquité grecque, une valeur supérieure à la vie « dans le siècle », souvent associée au mariage, au labeur, à la progéniture et aux soucis matériels. Les philosophes grecs se sont bien gardés de condamner le mariage en général mais ils ne l'ont pas nécessairement souhaité pour eux-mêmes; Démocrite, Platon, Zénon, Épicure et Diogène, pour ne citer que les plus connus, seraient tous demeurés célibataires. Dans le célèbre *Banquet* de Platon, ce dernier fait dire à Socrate que l'immortalité en l'homme n'est possible qu'à travers l'engendrement. Cet engendrement peut revêtir deux formes; celle du corps et celle de l'esprit. Évidemment, celle de l'esprit jouit d'un statut plus noble. La descendance charnelle, quoique nécessaire, a ce vilain défaut qu'elle est commune aux hommes et aux animaux. La production d'une œuvre littéraire ou philosophique représente la forme la plus aboutie de legs, d'héritage intellectuel possiblement éternel, qui témoigne de son passage sur terre et qui bénéficie à l'ensemble de la société.

À travers *L'Éthique à Nicomaque* et *l'Éthique à Eudème* d'Aristote, les exégètes modernes tentent de saisir les moyens et objets de cette vie contemplative, posée comme idéale par le Stagirite. La signification première du mot « contempler » serait « regarder ». La seconde serait tout aussi technique, restreinte, et elle consisterait à faire l'utilisation du savoir déjà acquis. La troisième acception, la plus fréquente, signifierait « examiner », « observer », « étudier ». Et qu'observe l'homme de bien, celui qui veut être un homme libre? Il observe Dieu. Il imite Dieu. Car Dieu contemple, c'est même la seule occupation à laquelle Il peut s'adonner, Lui qui excelle en béatitude. Comme Dieu ne peut s'abaisser à contempler des objets inférieurs à sa condition, Il se contemple lui-même. L'homme qui recherche le bonheur doit donc, par sa vertu morale, s'exercer à la contemplation de Dieu, et ce, le plus possible. La contemplation de Dieu n'est pourtant pas toujours possible, alors l'homme vertueux s'exercera également à « observer, examiner, étudier » puisque toutes les sciences doivent être connues et l'homme sage doit chercher à posséder cette sagesse⁷⁰. Plus un homme sera sage, plus il sera capable de passer du temps seul, libéré des distractions et soucis quotidiens, qui ne peuvent que nuire à l'idéal contemplatif. Par contre, il peut être entouré d'autres hommes sages, qui peuvent par leurs réflexions sages, contribuer à la contemplation (pas celle de Dieu, mais des autres sciences). Si Aristote n'a pas jugé bon de faire une description détaillée de la vie contemplative c'est que celle-ci était calquée sur le mode de vie de l'Académie et du Lycée. Aristote aurait donc fait la promotion de son propre mode de vie sans avoir à expliciter les banalités contingentes puisqu'elles étaient déjà bien connues de ceux qui l'entouraient, fréquentaient ces lieux⁷¹. Enfin, nombreuses sont les exigences afin d'aspirer à cette vie idéale et c'est pourquoi l'homme idéal demeure si rare.

⁷⁰ John DUDLEY, « La contemplation (θεωρία) humaine selon Aristote », *Revue Philosophique de Louvain*, 80-47, 1982, p. 387-413.

⁷¹ *Ibid.*, p. 406.

Cette prééminence de la vie contemplative sur la vie active a été fortement contestée par les penseurs et hommes d'État de la Rome antique. Les vertus civiques, l'engagement citoyen ont alors pris le pas sur le retrait dans l'étude et la réflexion. Une première forme de vie mixte, où la vie publique et l'étude alternaient, a grandement été plébiscitée par l'homme d'action et homme de lettres, Cicéron. Ce dernier dans son *Epistolae Familiares*⁷² condamne ceux qui se retirent pour leur seul bénéfice plutôt que de consacrer leurs talents et énergies au service public dont l'ensemble de la communauté bénéficie.

Un nouveau renversement hiérarchique entre les deux modes de vie est intervenu avec l'avènement du christianisme triomphant. En réaction aux troubles sociaux et bouleversements politiques qui accompagnent la chute de l'Empire romain d'Occident, toute une mystique ascétique s'est mise en place. Le contexte eschatologique est venu durcir le discours déjà misogyne et misogame de ces prêcheurs qu'on a ensuite qualifiés de Pères de l'Église⁷³. Les imprécations de Paul de Tarse contre le mariage vont être entendues par ces premières communautés chrétiennes à la recherche de pureté et de pénitence. La parabole de Marthe et de Marie, attribuée à Jésus, allait être utilisée à foison: Jésus entérinait le choix de Marthe, trop absorbée dans ses prières pour contribuer aux soins du foyer⁷⁴. La grande période du monachisme et de l'ascétisme le plus rigoureux pouvait commencer. Les penseurs les plus influents de la chrétienté, comme Saint Ambroise, Saint Jérôme et Saint Augustin ont tous mis de l'avant cet idéal de prière et de pureté alors que le dogme catholique

⁷² H. BARON, *Cicero and the Roman Civic Spirit in the Middle Ages and the Early Renaissance...*, op. cit.

⁷³ J. BOLOGNE, *Histoire du célibat et des célibataires...*, op. cit, p. 60.

⁷⁴ Luc 10, 38-42 « Marthe était affairée aux nombreuses tâches du service. Elle survint et dit : « Seigneur, cela ne te fait-il rien que ma sœur me laisse seule pour servir ? Dis-lui donc de venir m'aider. » Jésus lui répondit : « Marthe Marthe, tu t'inquiètes et tu t'agites pour beaucoup de choses, mais une seule est nécessaire. Marie a choisi la bonne part, elle ne lui sera pas enlevée. »

s'érigait et faisait du célibat une condition *sine qua non* de l'ordination de ses prêtres, exclusivement masculins.

La primauté de la vie contemplative sur la vie active a ainsi marqué toute la période médiévale. Thomas d'Aquin, dans sa *Somme théologique*⁷⁵ y consacre plusieurs questions et fonde philosophiquement cette distinction hiérarchique. La vie contemplative est le propre de l'être humain; elle est la seule vie selon l'intellect. La vie active est moins pure, quoique nécessaire, car elle abolit la frontière entre la condition animale et la condition humaine. La troisième voie décrite par les philosophes antiques, la vie voluptueuse, a complètement été évacuée par la pensée chrétienne car elle est dénuée de moralité et vient s'opposer à l'idéal contemplatif.

Thomas d'Aquin n'est pas le seul intellectuel de la période médiévale à faire la promotion de ce mode de vie pieux et retiré. Ils ont été nombreux, les papes et les disciples des différentes congrégations, à faire l'apologie de la vie cloîtrée, consacrée à la prière et à l'étude. La vie active, quant à elle, était assimilée au *negotium* et au mariage, des activités vaguement suspectes qui nuisent certainement à la nécessaire tranquillité et paix de l'esprit si chère à ces hommes d'Église. Le clergé catholique, exclusivement masculin, ayant officiellement entériné le célibat, ne peut qu'adjoindre ses membres à se méfier du commerce des femmes et, toute une littérature sur la mauvaiseté de ces dernières fleurit et vient les conforter dans ce choix.

Au fil des siècles, c'est la nature même de la *uita contemplatiua* qui s'est transformée pour devenir de plus en plus laïque. Pétrarque, un des premiers

⁷⁵ *Somme théologique de S. Thomas d'Aquin*, Tome 11, Paris, L. Vivès, p. 1 à 66.

humanistes du Quattrocento, a contribué à redéfinir la contemplation qui, moins tournée vers Dieu, n'en demeure pas moins un dialogue avec soi-même qui conduit à un *otium* littéraire, permettant au penseur, à l'intellectuel, de prendre part avec ses écrits aux activités politiques et historiques de son temps. La vie des moines célibataires, vivant retirés dans leurs monastères occupés par leurs prières perd alors de son lustre et devient même suspecte; associée aux vices, à la paresse, à l'inutilité. L'humanisme de Pétrarque s'est implanté au sein des Cités-États italiennes et plus spécifiquement au sein de la vie civile florentine⁷⁶. C'est en sa qualité de philologue que Pétrarque découvre à Vérone des écrits inédits de Cicéron, *Les lettres à Atticus*, qui lui permettent de mieux comprendre la vraie nature de cet homme extraordinaire qui, loin de ce que les commentateurs médiévaux avaient voulu en faire, exaltait les vertus civiques et la vie active bien plus que la vie contemplative. Pétrarque adopte alors une position de compromis entre les deux modes de vie, l'activité intellectuelle qui découle de l'*otium* peut être profitable, pour soi et pour la communauté. La vie active retrouve peu à peu le mérite qu'un penseur comme Cicéron avait tant voulu lui donner.

⁷⁶ *Ibid.*, p.16.

Conclusion

De l'Antiquité grecque et romaine, en passant par le Moyen Âge chrétien, la Renaissance et même l'époque contemporaine, nombre d'intellectuels se sont penchés sur ces questions fondamentales : Quelle est la vie idéale, qu'est-ce qu'une vie digne, noble, vertueuse? Comment plaire à Dieu? Par la prière ou le don de soi? La vie active et la vie contemplative sont-elles mutuellement exclusives? La vie contemplative signifie-t-elle toujours une vie de prière? À l'époque où vécut notre auteur, Pierre de Lesnauderie, la tension entre les deux principaux modes de vie est encore bien présente. Même les humanistes italiens qu'on tenait pour de grands partisans de la vie active, s'avèrent, d'après de nombreux historiens, plus nuancés. La vie contemplative conserve sa primauté mais s'est laïcisée pour être de plus en plus amalgamée à une vie intellectuelle, moins « égoïste » que l'acception médiévale, occupée de prières et de salut individuel. *Vita actiua* et *uita contemplatiua* tiennent tour à tour le haut du pavé et peuvent même alterner au sein d'une vie.

Le mariage, qui avait longtemps été dédaigné, conspué par les clercs, se voit réhabilité à la Renaissance. En effet, nombre de penseurs défendent la vie conjugale et des rapports entre les sexes pacifiés. L'époque n'est pas encore féministe mais selon certains historiens, la revalorisation du mariage qui a alors cours a contribué à protéger les femmes contre les gestes et les discours violents et haineux.

Ces discours violents étaient bien souvent produits par l'élite intellectuelle, par des hommes d'Église et de lettres, soucieux de tenir les femmes dans une position d'infériorité. L'établissement des caractéristiques propres à ce groupe

social, la clergie, a permis aux historiens de mieux comprendre leurs valeurs, leurs motivations et leurs écrits, empreint de misogynie.

Christine de Pizan, en prenant la plume pour défendre l'ensemble des femmes, a amorcé ce que les historiens ont plus tard appelé la « Querelle des femmes ». À partir de cette fin du XIV^e siècle, cette logorrhée masculiniste et farouchement misogyne n'est plus demeurée sans réponse et sans opposition. Les champions des dames ont questionné ces mythes, ces généralisations et ces assertions fallacieuses qui méprisaient la moitié de l'humanité.

Enfin, ce chapitre s'est achevé sur un survol historique des différentes formes qu'ont pu prendre les notions de vie active et de vie contemplative. Ces dernières ont revêtu des formes différentes, en fonction des sociétés et des valeurs prônées par celles-ci. Dans la cité grecque, la vie contemplative était intimement associée à la réflexion et à la vie philosophique. Dans la Rome antique, la vie active, définie en fonction de l'engagement citoyen, a été exaltée tandis que les philosophes perdaient du galon. L'ascétisme chrétien a revalorisé la vie contemplative, alors définie comme une vie de prière. À l'aube de la Renaissance, les Humanistes renouent avec l'idéal antique et privilégient une vie active. Le mariage, la vie familiale et l'engagement citoyen deviennent plus méritoires que la vie monastique. La vie contemplative a alors été associée à la vie intellectuelle, à la production d'œuvres utiles à l'ensemble de la société. Les deux modes de vie ont alors pu cohabiter, alterner au sein d'une même existence, et faire de celle-ci une vie riche de sens, véritablement utile.

CHAPITRE II

L'Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam : un texte austère

Le court texte intitulé *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam* de Pierre Le Monnier de Lesnauderie invite Zachary le Gouez⁷⁷, un jeune universitaire caennais, à se détourner de son projet de mariage pour plutôt épouser une vie contemplative, ici définie comme une vie d'étude. Afin de bien le dissuader de prendre femme, l'auteur déploie une large érudition, partage son expérience personnelle et met l'accent sur la mauuaiseté des femmes.

Pierre de Lesnauderie a choisi d'adresser ses conseils à son jeune protégé par le biais d'une lettre. Le procédé littéraire est plutôt classique. On n'a qu'à penser aux 450 lettres que Cicéron a écrites à l'intention d'Atticus ou aux 124 *Lettres à Lucilius* rédigées par Sénèque. Ce genre littéraire permet en effet à un maître à penser, à un homme d'expérience, de mettre à la disposition d'un jeune pupille son savoir et ses recommandations bienveillantes. Notre auteur souhaite influencer son jeune protégé grâce à la sagesse et l'érudition accumulées tout au long d'une vie riche et variée. Il lui recommande la vie contemplative, que lui et bien d'autres avant lui, ont jugée plus méritoire et plus agréable que la vie maritale. Les femmes, le mariage, les distractions de la vie active ne sont que nuisances pour l'homme sage.

⁷⁷ Lui-même scribe, notaire et pair de l'Université de Caen, inscrit aux votes en 1515 et 1519. Tiré de Dominique MARLEAU, *La louenge de mariage de Pierre De Lesnauderie: les véritables enjeux de la valorisation de la femme en France au XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Lyse Roy, Université du Québec à Montréal, n° M8182, 2004, p. 39.

Pour faire sa démonstration, Lesnauderie juxtapose de nombreuses citations empruntées à la Bible, aux Pères de l'Église, à des auteurs de l'Antiquité, du Moyen Âge et à des penseurs contemporains. En bon juriste, il s'appuie également sur le droit canon afin de soutenir son propos et mettre au jour les innombrables vices féminins et l'horreur que représente la vie matrimoniale.

Dans ce chapitre, l'auteur de l'*Epistola*, Pierre le Monnier de Lesnauderie, fera l'objet d'une présentation exhaustive. Certains éléments biographiques permettront sans aucun doute de mieux comprendre ses opinions par rapport au mariage, aux femmes et aux études. Ensuite, nous nous intéresserons à l'aspect matériel de l'*Epistola*, un document qui fut imprimé et qui ne connut pas un grand succès si on en juge par le peu de traces conservées par l'histoire. Puis, nous nous pencherons sur les références et citations employées par notre auteur pour étayer son point de vue misogynique. Nous chercherons à comprendre comment il a bâti son argumentaire et quelles ont été ses principales influences. Puis, à la fin de ce chapitre, à la lumière de toutes ces informations, nous tenterons de répondre à la question : Peut-on catégoriser Pierre de Lesnauderie comme un des premiers humanistes français?

2.1- Pierre Lemonnier de Lesnauderie, juriste et écrivain normand

Pierre Lemonnier de Lesnauderie naît vers 1450 dans la paroisse de Saint-Germain d'Auvilliers en Haute-Normandie, dans une famille dit-il, pas extrêmement riche, mais noble⁷⁸. Il apparaît pour la première fois dans la matricule de l'Université de Caen en mars 1482, puis obtient deux ans plus tard,

⁷⁸ A. Bénet, t. 1, p. 126.

le grade de maître ès arts⁷⁹. Il y a poursuivi ses études en droit et s'est vu décerner le grade de docteur dans les deux droits en 1510. Lesnauderie s'est beaucoup investi dans cette université comme l'a montré Lyse Roy. En plus de son poste de régent pour lequel il prête serment de 1510 à 1523, il a exercé plusieurs fonctions au sein de l'Université : en 1498, il occupe la fonction de receveur de l'université. Il est procureur à la cour de conservation des privilèges apostoliques en 1501 et il a été élu recteur de l'université à deux reprises (1505 et 1520)⁸⁰. Lesnauderie occupe également la fonction de scribe de l'université et à ce titre rédige en 1515 un matrologe de l'université. Selon Lyse Roy, le terme matrologe, en terres normandes, correspond à une forme de registre qui rassemble les transcriptions de textes liés à l'histoire et la fondation d'une institution, ici, celle de l'Université de Caen. Lyse Roy remarque que:

À plusieurs égards, Lesnauderie conçoit le matrologe comme une œuvre personnelle. L'histoire de l'université était un peu la sienne, lui qui avait consacré toute sa vie aux études et à l'enseignement du droit, lui qui avait été si généreux, de ses biens et de sa personne, envers son *alma mater*. Sa compilation s'ouvre sur une notice autobiographique⁸¹.

À propos de ces dons et de cet attachement envers son *alma mater*, le comte Amédée de Bourbon, auteur d'une histoire de l'Université de Caen à la fin du XIX^e siècle, note :

Il avait donné à l'Université tout son temps, tous ses soins, beaucoup d'argent et même une maison. Quoique marié, on ne sait comment (*Nescio quo facto uxoratus*), il s'était attaché plus à l'Université qu'à sa femme et l'avait prouvé en écrivant le Matrologe⁸².

⁷⁹ Lyse Roy, *L'université de Caen*, op. cit., p. 107, note 195.

⁸⁰ *Idem*.

⁸¹ L. ROY, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles...*, op. cit., p. 1-2.

⁸² AMEEDÉ BOURMONT, *La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XV^e siècle*, Impr. de F. Le Blanc -Hardel, 1883, p. 19.

Lesnauderie a donc été marié mais sans qu'aucune information plus détaillée ne nous soit parvenue à ce sujet. Pierre Daniel Huet, dans *Les origines de la ville de Caen*, rédigé dans les premières années du XVIII^e siècle, parle également de façon très succincte de cet aspect de sa vie privée lorsqu'il dit : « Il avoit été marié, et il avoit survécu lon-temps à sa femme »⁸³. Dès l'introduction de l'*Epistola*, Lesnauderie laisse entendre qu'il a été marié et qu'il parle en toute connaissance de cause lorsqu'il s'adresse à son jeune protégé en disant : « Crois-moi, je vais tenter de t'être utile car celui éprouvé saura sans doute te conseiller si tu hésites »⁸⁴. Son attachement envers l'institution universitaire et envers la vie intellectuelle transparait clairement lorsqu'il écrit dans le *Matrologe*: « Passe cet anneau car de même qu'entre le mari et la femme, il y a mariage entre la science et le docteur. Celui qui possède une telle épouse, possède la maison du Saint-Esprit »⁸⁵.

Il semble peu probable, à la lumière de toutes ces informations qu'il ait eu une descendance ou à tout le moins que des enfants lui aient survécu puisqu'il a légué ses biens à l'Université de Caen: une maison, des sommes d'argent et ses livres.

En effet, l'inventaire de la bibliothèque de l'Université de Caen en 1515 est parvenu jusqu'à nous notamment grâce aux travaux de A. Benêt et de A. de Bourbon au XIX^e siècle, inventaire que Lyse Roy a retranscrit et bonifié dans sa monographie consacrée à l'histoire de l'Université de Caen aux XV^e et XVI^e

⁸³ Pierre-Daniel HUET, *Les origines de la ville de Caen: Revûës, corrigées, & augmentées*, Maurry, 1706, p. 414.

⁸⁴ Pierre de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, folio 1.

⁸⁵ L. ROY, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles...*, op. cit, p. 101.

siècles⁸⁶. Cet inventaire comporte 278 livres. La grande majorité est constituée de livres de référence, d'ouvrages savants servant principalement aux études du droit, de la théologie ou de la médecine. Outre notre auteur, Pierre de Lesnauderie, d'autres professeurs de l'institution ont également contribué à l'édification de cette bibliothèque grâce à leurs dons substantiels. Parmi ceux-ci, Me Roger d'Étampes, régent au collège des droits et recteur en 1443 et qui donna 23 livres. Un autre donateur important fut Me Jean de Launay, docteur en médecine qui fit don de 9 livres, dont des traités d'Avicenne et d'Al-Razi. Puis, Me Ursin Thibault, régent à la faculté de théologie, légua pour sa part 24 livres. Pierre de Lesnauderie est sans conteste le plus généreux de ces donateurs puisqu'il a laissé à son *alma mater* pas moins de 68 ouvrages. Ce sont des textes de droit et leurs gloses, auquel il a ajouté son traité sur la dignité des docteurs : *l'Opusculum de doctoribus et eorum priuilegiorum*, publié en 1516.

2.1.1 Les œuvres de cet homme de lettres caennais

Outre le matrologe de l'université, Pierre de Lesnauderie laisse une œuvre diversifiée en français et en latin. Dès 1492, il compose deux pièces de théâtre *La farce de Pates-Ouaintes*⁸⁷ et la *Cène des Dieux*⁸⁸. La première est une œuvre engagée où les écoliers de l'Université défendent leurs privilèges et contestent publiquement l'imposition d'une taxe, la décime. Elle a été jouée devant public, à Caen, lors du début du Carême de 1492. Lesnauderie lui-même y a tenu le rôle de

⁸⁶ *Ibid.*, Annexe 1, p. 241-282.

⁸⁷ Pierre de LESNAUDERIE, *La Farce de Pates-Ouaintes : pièce satyrique représentée par les écoliers de l'Université de Caen, au carnaval de 1492* publiée d'après un manuscrit contemporain, Évreux, Impr. de J. Ancelle, 1843, vol. 1.

⁸⁸ Jehan d'ABUNDANCE et Pierre de LESNAUDERIE, [Recueil Trepperel.] : *nouvellement jouée à Caen par le général Saint Loys, Maistre Jehan de Caux, Maistre Pierre de Lesnaudiere [i.e. Lesnauderie] et leurs compaignons, [17] : La Cène des dieux*, Paris, Atelier de Jehan Trepperel, coll.« [Recueil Trepperel]. », 1525.

Pates-Ouaintes. Cette pièce de théâtre a par la suite été annexée au matrologe de l'université⁸⁹.

La seconde pièce de théâtre, la *Cène des Dieux* a la particularité, selon Jelle Koopsmans, d'être la « première mise en scène des dieux antiques en France »⁹⁰. Selon Estelle Doudet, la pièce où les dieux réunis discutent du sort de l'humanité, alors soumise à une toute nouvelle épidémie, serait la première manifestation littéraire de l'épidémie de syphilis⁹¹.

Lesnauderie a aussi publié l'*Opusculum de doctoribus et eorum priuilegiorum*, un traité qui définit la dignité et les privilèges des docteurs en droit. Il s'agissait encore une fois de défendre les droits des membres de cette institution à laquelle il a été attaché sa vie durant. Au sein de ce savant traité, se trouvent : « de nombreux autres éléments, certains très hétéroclites » comme le note Lyse Roy. Elle fait mention de « directives pour l'élimination de la vermine et un commentaire d'œnologie »⁹². Ce texte, qui fut d'abord imprimé en 1516, à Paris, chez François Regnault, connut quatre éditions au cours du XVI^e siècle.

Les deux dernières œuvres connues de Pierre de Lesnauderie diffèrent de ses écrits précédents puisqu'il s'agit de deux épîtres, toutes deux adressées au même destinataire. La première, qui fait l'objet de ce mémoire, l'*Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam* compte une douzaine de feuillets et est écrite en latin tandis que la deuxième, la *Louenge de mariage*, est beaucoup plus volumineuse avec ses cent treize feuillets et a été écrite en français. Cette

⁸⁹ L. ROY, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles...*, op. cit., p. 184

⁹⁰ Jelle KOOPMANS, « De la survivance des dieux antiques à la survie de l'humanité », in *Dieu et les dieux dans le théâtre de la Renaissance*, Brepols Publishers, coll. « Études Renaissantes », n° 2, 2006, vol. 2, p. 235 à 247. Cité par Lucie Bergin-Violette, *Édition critique de La Louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes de Pierre de Lesnauderie*, Université de Rouen, 2015, p. 7.

⁹¹ Estelle DOUDET, « Parodies en scène », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, 15, 20 juin 2008, p. 17.

⁹² L. ROY, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles...*, op. cit., p. 104

dernière, rédigée en 1520 et publiée à Paris chez François Regnault en 1523, a connu 4 éditions subséquentes : en 1525, en 1527, en 1532 et en 1540⁹³. Dans cet écrit, Lesnauderie loue le mariage et dresse un inventaire des femmes bonnes et vertueuses qui ont traversé l'histoire, réelle ou mythologique.

La première épître s'emploie, quant à elle, à démontrer la thèse opposée : le mariage, loin d'être souhaitable est à fuir. Les femmes n'apportent que soucis, contrainte et peine. Cette œuvre de Lesnauderie ne semble pas avoir eu un grand succès chez ses contemporains puisqu'aucune mention de cette épître ne nous est connue. Il a été démontré que certains passages de la *Louenge de mariage* ont séduit et inspiré Marguerite de Navarre, par exemple, mais rien de semblable ne s'applique à son *Epistola*. Il n'est pas impossible que d'autres clercs en aient fait mention dans des textes en latin qui eux aussi n'ont pas traversé les siècles pour parvenir jusqu'à nous. Mais comme l'*Epistola* n'a connu qu'une seule édition, comme un seul exemplaire a été conservé et nous est parvenu et qu'il n'a fait l'objet d'aucune citation ou référence connue, on peut, sans trop extrapoler, dire que l'*Epistola* n'a pas su rencontrer son public.

2.2 La fortune de l'*Epistola*

Le texte de l'*Epistola* est très peu connu des historiens et des littéraires. Si parfois on trouve mention de son existence, c'est toujours en lien avec la *Louenge de mariage*, texte imprimé postérieurement, beaucoup plus étoffé et qui a connu un certain succès et quatre rééditions. À ce jour, il n'existe aucune traduction, édition critique ou analyse de cette œuvre, qu'on pourrait dire

⁹³ Lucie BERGIN-VIOLETTE, *Édition critique de La Louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes de Pierre de Lesnauderie*, Université de Rouen, 2015, p. 27.

oubliée, de Pierre de Lesnauderie. Voici les quelques mentions faites au fil des siècles de l'existence de ce texte en tous points contraires à la *Louenge de mariage*.

Au début du XX^e siècle, Émile V. Telle qui s'est intéressé de près aux écrits de Marguerite de Navarre, fait mention de notre auteur dans un texte intitulé *Une autre source de la nouvelle 38 de l'Heptaméron*⁹⁴. Selon E. V. Telle, Marguerite de Navarre se serait inspirée d'un écrit d'Érasme pour rédiger cette nouvelle, mais encore plus d'un extrait du texte de la *Louenge de mariage* de Pierre de Lesnauderie. E. V. Telle présente alors Lesnauderie en tant que scribe de l'Université de Caen et rédacteur d'«une de ces nombreuses apologies du mariage dont le XVI^e siècle fut tant friand»⁹⁵. Puis il indique dans une note en bas de page qu'il a trouvé ses informations sur notre auteur dans les Bibliothèques de la Croix du Maine et du Verdier (éd. 1772, t. II, p. 292 et t. V p. 268). Il fait état de l'existence du texte de l'*Epistola*, il mentionne l'introduction de la *Louenge* où Lesnauderie révoque ce premier opus pour plutôt encourager son jeune disciple à choisir la vie maritale. E. V. Telle ne semble pas trouver cette contradiction problématique et l'expédie en deux phrases : « Il ne faut pas s'étonner de voir le même homme écrire pour et contre le mariage : Nevizan en fait de même dans sa *Forêt de mariage*. Ce n'était là qu'un prétexte à déploiement d'érudition. »⁹⁶

On retrouve également la mention de l'*Epistola* dans l'article de Suzanne Solente «Deux chapitres de l'influence littéraire de Christine de Pisan»⁹⁷ publié en 1933. Lesnauderie, dans sa *Louenge* reprend des *exempla* tirés de la compilation faite

⁹⁴ Émile-V TELLE, « Une autre source de la Nouvelle 38 de l'Heptameron », *Romanic Review*, 25, janvier 1934, p. 375.

⁹⁵ *Ibid.*, p.375.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 375.

⁹⁷ S. SOLENTE, « Deux chapitres de l'influence littéraire de Christine de Pisan », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 94-1, 1933, p. 27-45.

par Christine de Pizan au début du XV^e siècle, *La cité des dames*. Solente dresse alors un portrait de Pierre de Lesnauderie, fait mention de l'existence de l'*Epistola* et tire la conclusion que l'influence de Christine de Pizan s'est longtemps faite sentir puisqu'un siècle après sa mort, sa mémoire et ses œuvres lui ont survécu. L'article de Solente ne s'attarde pas sur les œuvres de Lesnauderie et leur apparente contradiction, là n'est pas l'objet de son étude mais elle contribue à faire connaître le personnage et ses écrits. À ces quelques mentions au début du XX^e siècle succède un long silence de plusieurs décennies; Pierre de Lesnauderie ne suscite pas une grande curiosité chez les chercheurs contemporains.

Toutefois, depuis une quinzaine d'années, on trouve ici et là mention de *La Louenge de mariage* et de son auteur, mais rarement trouve-t-on mention de son *Epistola*. L'auteure et professeure de littérature Marie-Claude Malenfant dans son *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme : le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*⁹⁸ évoque l'existence de l'*Epistola* dans une note en bas de page. Lesnauderie rejoint ici les auteurs Symphorien Champier et Jean de Marconville qui, comme lui, ont tenu des propos contradictoires sur les femmes et le mariage. Pour Malenfant, ces positions paradoxales tiennent plus de la joute littéraire sur un « thème à la richesse éprouvée »⁹⁹ que d'œuvres exprimant la pensée originale d'un auteur. Selon elle :

L'analyse de ces diatribes fait ressortir que la reprise systématique des mêmes arguments et exemples constitue un argumentaire relativement

⁹⁸ Marie-Claude MALENFANT, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme : le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Collections de la République des lettres. Études », 2003.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 6.

stable qu'il est possible de s'appropriier sans qu'il soit pour autant nécessaire de l'assumer pleinement¹⁰⁰.

Selon Marie-Claude Malenfant et, contrairement aux études historiques entourant la « Querelle des femmes » depuis une trentaine d'années, « la tradition du blâme contre les femmes constitue probablement une forme d'humour communément partagée »¹⁰¹.

Dominique Marleau dans son mémoire de maîtrise analysant la *Louenge*¹⁰² a montré que Lesnauderie « visait à vaincre les réticences qui retenaient les hommes de convoler en justes noces en modifiant leur perception du sexe opposé et en leur révélant la clef d'un mariage réussi »¹⁰³. Dans son étude, D. Marleau a tenu compte de l'existence de l'*Epistola* et a montré que les deux discours se contredisent en tout point. Elle ajoute à propos de Lesnauderie : « sa position au sujet des femmes et du mariage paraît ambiguë et ses intentions nous échappent »¹⁰⁴. Elle conclut en disant qu'« il s'agit là d'un problème épineux pour quiconque s'intéresse à la pensée de cet auteur ».

Plus récemment, dans son édition critique de la *Louenge de mariage* Lucie Bergin-Violette s'interroge sur les motifs qui ont conduit l'auteur à publier un texte misogynique, l'*Epistola*, pour ensuite publier l'exacte antithèse quelques années plus tard, la *Louenge*. Elle formule une hypothèse originale en conclusion :

Une autre hypothèse permettrait de considérer ces deux écrits non plus comme un discours paradoxal mais comme deux projets

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 6.

¹⁰¹ M.-C. MALENFANT, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme...*, op. cit, p. 5.

¹⁰² D. MARLEAU, *La louenge de mariage de Pierre De Lesnauderie...*, op. cit.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 124.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 40.

complémentaires : l'Épître serait exclusivement destinée aux clercs, les encourageant à suivre sans aucun regret la voie choisie tandis que *La Louenge* serait, elle, adressée aux laïcs. Dès lors, ces deux textes accentueraient la séparation des deux mondes, clérical et laïc, pour en dissocier les tâches et les modes de vie¹⁰⁵.

Les quelques mentions de l'*Epistola* montrent que ce texte de Pierre de Lesnauderie n'est pas totalement inconnu des historiens et des littéraires. Les travaux de Dominique Marleau et de Lucie Bergin-Violette sont, à ce jour, les travaux qui prennent le plus en considération l'existence de l'*Epistola*, sans toutefois en faire une analyse exhaustive. N'étant pas, dans les deux cas, l'objet principal de leur étude, on peut sans l'ombre d'un doute affirmer qu'il reste de nombreuses choses à dire sur ce court texte quasi-inconnu.

Ce texte de Pierre de Lesnauderie mériterait de faire partie du corpus des textes sur la Querelle des femmes mis en place par la SIEFAR, la Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime. Cette liste, continuellement mise à jour, présente des ouvrages « étant susceptibles de se faire l'écho de débats ou de désaccords sur la place problématique des femmes dans la société »¹⁰⁶. À notre avis, si ce texte de Pierre de Lesnauderie ne s'y trouve pas déjà, alors que la *Louenge de mariage* y figure quant à elle, c'est sans doute parce que ce texte latin n'a pas fait l'objet d'une traduction, d'une édition critique ou d'une quelconque revalorisation. De plus, son titre n'indique pas forcément qu'il traitera des femmes, de leur mauvaieseté et du mariage puisqu'il se présente comme un ouvrage qui établit une hiérarchie des modes de vie entre la vie contemplative et la vie active. Il faut donc avoir lu le texte, en latin, pour savoir que, sous ces appellations de vie contemplative et vie active, se trouvent plutôt

¹⁰⁵ LUCIE BERGIN-VIOLETTE, *Édition critique de La Louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes de Pierre de Lesnauderie*, Université de Rouen, 2015, p. 496, p. 27.

¹⁰⁶ <http://siefar.org/revisiter-la-querelle-des-femmes/le-corpus/>

vantées ou décriées les notions de célibat et de vie matrimoniale. À notre avis, le choix de ce titre, qui n'annonce pas explicitement un plaidoyer contre le mariage et une apologie du célibat, auquel s'ajoute le choix du latin comme langue de rédaction contribue grandement à expliquer pourquoi ce texte de Pierre de Lesnauderie a été si longtemps ignoré des historiens et des littéraires qui s'intéressent à l'histoire et aux productions intellectuelles de ce début du XVI^e siècle, en France.

2.3 *L'Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam* comme objet livre

L'Epistola n'a connu qu'une seule édition, sans lieu ni date et il n'existe plus qu'une seule copie de cette œuvre, conservée à la Bibliothèque nationale de France sous la cote FRBNF30803065. Une recherche exhaustive dans les catalogues de la Bibliothèque municipale de Caen et de la Bibliothèque municipale de Rouen n'a pas permis de trouver d'autres copies de ce court texte.

Ce petit in-8, imprimé en caractères gothiques ne compte qu'une douzaine de feuillets. Il n'a pas fait l'objet d'une édition moderne et il n'existe, à notre connaissance, aucune traduction française de cette *Epistola*. Par plusieurs aspects, ce petit imprimé se démarque par son caractère austère.

2.3.1. Un texte latin

L'Epistola a été rédigée en latin. Lesnauderie, dans cette lettre s'adresse à un clerc, et par extension, aux autres clercs qui pourraient se trouver face au même dilemme : vaut-il mieux se marier ou demeurer célibataire :

¶ Petrus de Lesnauderie legum doctor Magistro Zacarie Le Gouez, in iure canonico bachalario, scribe uniuersitatis Cadomensis, salutem plurimani dicit. Tu Zacaria qui cupidus es laicalis status et uxorem atque uitam actiuam ducere desideras, considera que innumeris anxietatibus et doloribus sic faciendo eris subiectus¹⁰⁷.

En utilisant le latin, langue des clercs, langue de l'élite lettrée, Lesnauderie interpelle ses semblables : d'entrée de jeu ce sont des hommes, des intellectuels, des universitaires, des hommes de droit ou des hommes de science, des hommes pétris de culture classique.

Dès les premières phrases de la *Louenge de mariage*, son ouvrage postérieur, Lesnauderie aborde la question de la langue et du lectorat en disant :

Maitre Zacharie, mon ami, je vous écris quelque chose en français afin que les femmes l'entendent. Car ce que je vous ai autrefois écrit en latin touchant la vie contemplative, cela est pour vous inciter à servir Dieu le createur¹⁰⁸.

Au contraire, ici, il choisit d'élargir son audience en écrivant en langue vernaculaire et, tout en s'adressant au même destinataire, maitre Zacharie, il a voulu que les femmes puissent lire cette longue épître où il présente un volumineux catalogue de femmes bonnes et vertueuses.

Et pour aucunement satisfaire aux femmes du malgré qu'elles ne savent pour ce que j'avais fait un autre traité où je avait parlé des mauvaises femmes, et pour montrer qu'elles n'ont pas été toutes mauvaises femmes,

¹⁰⁷ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 1.

¹⁰⁸ P. de LESNAUDERIE, *La louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes, composé par maistre Pierre de Lesnauderie,....*, op. cit.

et pour montrer qu'elles n'ont pas été toutes mauvaises, mais sages, prudentes, bonnes, chastes, devotes, aumonieres et liberales ¹⁰⁹.

Cette deuxième épître où il célèbre la vie matrimoniale a connu un succès beaucoup plus grand que l'épître en latin destinée à promouvoir la vie contemplative chez les clercs puisqu'elle a fait l'objet de cinq éditions successives entre 1523 et 1540. Il faut dire que ce texte en français a joui d'une présentation matérielle beaucoup plus élaborée. En effet, les imprimeurs successifs ont tous enjolivé ce long texte de nombreuses gravures et lettrines. La *Louenge de mariage* avait toutes les chances de plaire à un large public grâce au thème traité (la bonté des femmes et la valorisation du mariage), l'usage de la langue française et ce minutieux travail d'édition.

2.3.2 La matérialité

La présentation matérielle de l'*Epistola* se caractérise par son austérité. Le texte comporte une page de titre mais sans mention du nom de l'éditeur, de date d'impression ou de privilège d'impression. Sur ce premier feuillet, on peut lire le titre de l'œuvre, le nom de l'auteur et l'adresse aux lecteurs : // *Epistola incitatiua//ad uitam contemplatiuam actiuamque//fugiendam per facundissimum uir//um magistrum Petrum de Lesnau//derie. scribam curie conseruationis//priuilegiorum uniuersitatis Ca//domensis compilata.//Ad maritandum//*. Trois différentes tailles de caractères ont alors été utilisé sur cette même page de titre : une grande pour la première ligne, une moyenne pour le reste du titre et enfin, le caractère qui servira à tout le corps du texte. Selon Jean-François Gilmont, l'usage du caractère gothique est encore fort répandu au

¹⁰⁹ *Ibid.*

début du XVI^e siècle, particulièrement dans le domaine du droit. Les imprimeurs italiens, pour leur part, copieront la nouvelle écriture romaine prisée par les humanistes mais au royaume de France, le passage du gothique au romain ne se fera que sous l'impulsion de la cour de François 1^{er} autour de 1538-1541¹¹⁰.

La page de titre de l'*Epistola* est, somme toute, assez pauvre en information puisqu'elle ne fournit aucune indication quant au nom de l'imprimeur, au lieu d'édition, ou la date de celle-ci. Elle ne possède ni privilège d'impression, ni marque d'éditeur. Elle ne bénéficie pas d'un cadre ornemental ou de gravure contrairement à d'autres ouvrages de la même époque. Le tout donne une apparence peu soignée, dénote une exécution rapide, voire bâclée. Il faut voir le soin apporté aux éditions des textes d'Érasme pour constater à quel point des éditeurs pouvaient vouloir mettre en valeur un texte et promouvoir les ventes et la diffusion de ceux-ci¹¹¹.

¹¹⁰Christine BÉNÉVENT, « Les pages de titre des recueils de lettres d'Érasme » in, Jean-François GILMONT, Alexandre VANAUTGAERDEN, Françoise DERAEDT et MUSÉE DE LA MAISON D'ÉRASME, *La page de titre à la Renaissance: treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, Turnhout : Bruxelles, Brepols ; Musée de la Maison d'Érasme, coll.« Nugae humanisticae 6 », 2008, p. 238.

¹¹¹*Ibid.*

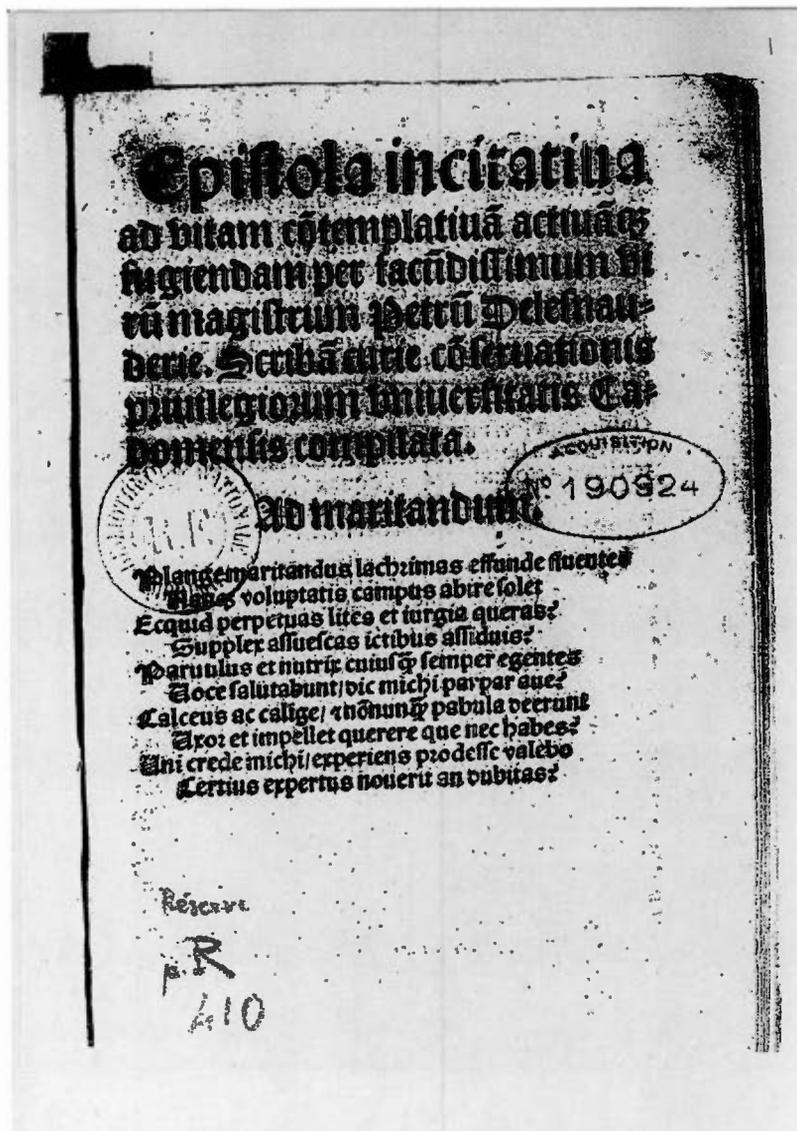


Figure 1. Page de titre, folio 1

2.3.3 Le privilège

On ne trouve aucune mention de privilège sur l'édition de l'*Epistola*. Cette absence de privilège s'explique-t-elle par le caractère quasi-anonyme de cette publication faite par un clerc de province? Il serait difficile d'affirmer sans

l'ombre d'un doute quels motifs ont conduit l'imprimeur à ne pas demander cette protection mais nous pouvons avancer quelques hypothèses. Selon Elizabeth Armstrong, auteure de *Before Copyright. The French Book-Privilege System 1498-1526*¹¹², le système de privilège a été inauguré en 1507 par un décret du Parlement de Paris et il s'est réellement mis en place à partir de l'année 1509. Par la suite, il a rapidement pris son essor et en deux décennies à peine, la majorité des livres imprimés dans le royaume de France portait la marque du privilège. Ce système de protection des « droits » de l'imprimeur n'avait encore rien à voir avec la censure royale. Les demandes de privilèges émanaient donc des éditeurs qui protégeaient alors leur investissement, pendant un certain nombre d'années¹¹³.

On peut donc imaginer que si l'*Epistola* écrite par Lesnauderie ne possède pas de privilèges d'impression, c'est parce que cette pratique était encore bien récente dans ce monde nouveau qu'était celui de l'imprimerie. Le court texte de cette épître, imprimé sans pompe et destiné à des clercs, ne nécessitait sans doute pas la même protection qu'un texte comme la *Louenge de mariage*, publié quelques années plus tard. Une œuvre cette fois volumineuse, rédigée en français, agrémentée de gravures, destinée au grand public et qui connut (le pari fut bon) de nombreuses rééditions.

2.3.4 La mise en page

L'*Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, par sa présentation matérielle austère, ne cherche pas à séduire un large public. L'imprimeur ne semble pas avoir investi beaucoup de temps et de ressources

¹¹² Elizabeth ARMSTRONG, *Before Copyright: the French Book-Privilege System, 1498-1526*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002, 317 p.

¹¹³ *Ibid.*, p. 206-207.

matérielles pour éditer ce court texte destiné à circuler parmi les lettrés. En effet, on ne trouve dans tout le document qu'une seule lettrine, au deuxième folio. Les marges, quant à elles, ne comportent aucune décoration.

La quasi-totalité du texte est justifié à droite, à l'exception des folios 10v à 11v où Lesnauderie retranscrit des vers de Baptiste Spagnoli et où, chaque strophe débute par une lettre majuscule.

Mundities: id luce opus est / ea somnia nocte
 Deglabrat / lauat / et pingit / striat / vngit et ornat
 Tota dolus / tota ars / tota hystrio / tota venenum
 Consilio speculi gerit omnia labra mouere
 Discit: et inspecto vultum componere vitro
 Discit blandiri / discit ridere / iocari /
 Incedens humeros discit vibrare: nates q̄
 Quid sibi vult nudum pectus / quid aperta superne
 Rumula: que bifidem deducit in vbera vallem?
 Nempe nichil: nisi quo virus penetrabile sentum
 Plus premat / et stygie rapiant precordia flamine
 Inuenum scopuli / sytes / scille / atq̄ charibdes
 Et immunde phinei volucres que ventre soluto
 Proluuie feda thalamos / cenacula: mensas
 Inpita / templa / vias / agros / mare / flumina / mōtes
 Incestare solent. hec sunt phorcynides ore
 Monstrifico: extremis lybie: que in sinibus olim
 Aspectu mutare homines in sara solebant.
 Carmina doctiloqui cursim recitauimus vmbra
 Que si visa tibi nimium proluxa memento
 Ipsius id rei vicium non carminis esse.
 Non longum est carmen / mulierum amētia longa est
 Quā iniquis igitur et imbecillis est solaris litterat^o
 qui de talib^o certificatus a coniugio non abstineat / et
 vitā cōtēplatiuā non querat actiuā a se ppellendo. nō
 q̄ velim ego dicere matrimoniu esse malū: sed virginit
 tatē et cōtinētiā atq̄ vitā cōtēplatiuā illud excellere
 Regas igitur mi zacharia euangeliū dñi vbi canetur.
 Martha martha sollicita es et turbata erga plurima
 Maria autē optimā partē elegit que nō auferet ab ea.
 In quibus qdē verbis luculēter apparet et demonstrā
 p̄ martham / que vxorata erat / q̄ vxorati erga plurima
 turbentur. Et per aliā Maria que vitā cōtēplatiuā (quā
 sacerdotes et cōtinētes tenēt) elegerat / meliorē partē
 acceperat. Quid enim leue suauē q̄ iugū est ipsa cōtē
 platiuā vt ait dominus. Nam ipsi sacerdotes qui vitā

Figure 2: Folio 11v

Le texte se présente sans découpage de section, sans sous-titre et pratiquement sans paragraphes. Cette *Epistola* comporte de très nombreuses abréviations, ce qui rend sa lecture difficile, réservée aux clercs qui ont l'habitude de ces signes. Ce texte ressemble, à tout point de vue, aux manuscrits médiévaux utilisés par

les clercs, à la différence que ceux-là étaient jadis balisés par des signes de couleurs. L'usage de l'imprimerie, à ses tous débuts, a supprimé ces repères visuels et d'autres moyens ont dû être employés pour rendre les textes accessibles à un public moins lettré mais plus vaste. Les divisions en chapitres, sous-chapitres et paragraphes, de même que l'utilisation de gravures faites mécaniquement sont venues alléger et découper la lecture. Henri-Jean Martin écrit :

Les disputes des docteurs qui s'expriment en un latin artificiel et les compilations qu'ils élaborent sont balisées de signes de couleur, en des pages compactes, conçues pour une lecture lente avec d'incessants retours en arrière¹¹⁴.

Les premiers livres imprimés copient donc la présentation médiévale des manuscrits. Aux presses de la Sorbonne, les marges des livres imprimés sont laissées vierges afin que les acquéreurs puissent les faire décorer à leur guise¹¹⁵. Le texte de l'*Epistola* de Lesnauderie semble avoir été édité lors de cette période charnière où les usages et l'esthétique s'adaptent à l'apparition de cette nouvelle technologie qu'est l'imprimerie. La logique ancienne qui consistait à conserver un texte sur l'espace le plus compact possible, en raison de la rareté et de la cherté du support matériel, n'a plus sa raison d'être. En effet, avant l'imprimerie et l'usage du papier, il fallait faire l'économie du parchemin. En parlant de ces premiers textes imprimés, Henri-Jean Martin explique :

On a l'impression de se trouver en présence de manuscrits destinés à être préservés plutôt qu'à en faciliter la lecture. Et cela d'autant plus que, par un amour pour la page pleine qui leur interdisait d'aller à la ligne pour

¹¹⁴ Henri-Jean MARTIN, *La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles): mise en page et mise en texte du livre français*, Paris, Cercle de la librairie, 2000, p. 470.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 127.

marquer le début d'un paragraphe, les copistes se bornaient à signaler celui-ci à l'aide d'une lettre débordant dans la marge de gauche ¹¹⁶.

La présentation matérielle de l'*Epistola* témoigne donc d'une continuité par rapport à la période médiévale. La révolution entamée par les penseurs humanistes ne semble pas avoir encore atteint, en ce début du XVI^e siècle, cette région du Nord de la France et cet imprimeur que l'on croit être François Regnault.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 18

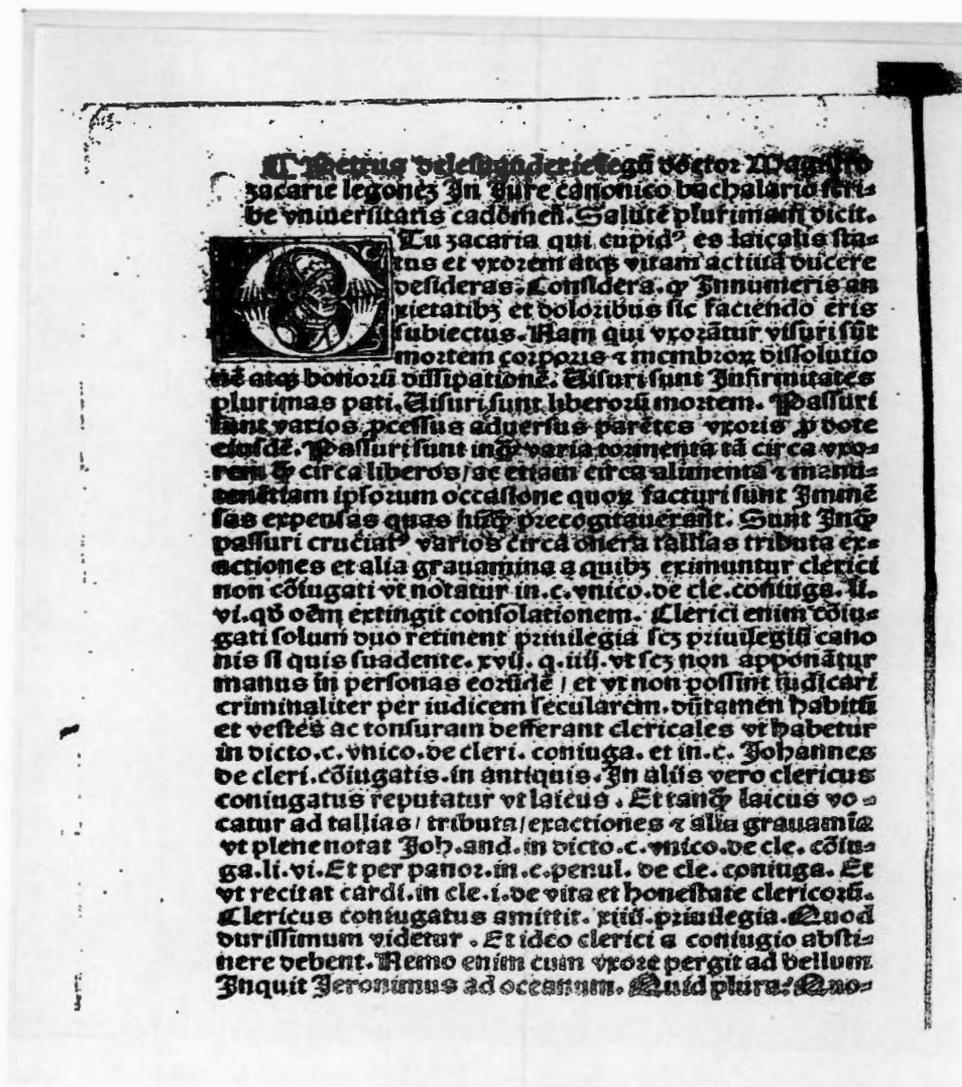


Figure 3: Folio 1v. Une seule lettrine présente dans tout le texte de l'*Epistola*. Le document ne comporte aucune gravure pour venir illustrer les propos ou tout simplement pour en alléger la lecture. Le texte de *La Louenge de mariage*, à contrario, est enjolivé de nombreuses gravures et lettrines.

2.3.5 L'imprimeur et la date d'édition

La page-titre de l'*Epistola* ne fait aucunement mention du nom de l'éditeur ou de la date à laquelle le texte à été imprimé. Seuls quelques indices permettent, tout

au plus, de formuler des hypothèses. Une des façons d'identifier l'imprimeur serait de retrouver la même lettrine ailleurs. À cet égard, le catalogue de BatyR (bibliothèque virtuelle humaniste de l'Université François Rabelais de Tours) a été consulté mais il ne contenait pas cette lettrine.

François Regnault, l'éditeur parisien qui a publié son *Opusculum de doctoribus*, en 1516, et la *Louenge de mariage* en 1523 a-t-il aussi été l'éditeur de l'*Epistola*? On peut le supposer sans toutefois pouvoir le prouver.

Quant à la date d'édition, nous ne pouvons la déterminer avec certitude puisqu'elle n'apparaît nulle part dans le document. Chose certaine, le document a été imprimé avant 1520, date à laquelle Lesnauderie termine sa *Louenge de mariage* et dans laquelle il fait mention de l'*Epistola*.

En somme, la combinaison de l'utilisation de la langue latine avec l'austérité de la présentation matérielle donne à penser que ces idées, véhiculées à ce moment-là par Pierre de Lesnauderie dans cette première épître, n'étaient pas destinées au plus grand nombre mais bien à une petite poignée d'individus, déjà engagés dans une vie d'étude et hésitant entre la vie dans le siècle et la vie solitaire. Pourtant, les textes sur la nature des femmes et sur les périls du mariage étaient fort prisés des éditeurs et remportaient plus souvent qu'autrement un grand succès populaire, comme le note Éliane Viennot :

Parmi toutes les idées que le nouveau média permit de mettre en circulation à grande échelle, celles qui brassaient les grandes questions du rôle des femmes dans la société, la famille, la culture, la politique, la

religion [...] , ainsi que leurs relations avec les hommes, la nature, la connaissance, Dieu, le Diable [...] occupent une place primordiale¹¹⁷.

Cette première épître n'a pas été un succès puisqu'aucun écrit subséquent (à part le sien) n'en fait mention et il n'a pas connu de réédition par la suite. Il est légitime de croire que notre auteur a tiré des leçons de cet échec et qu'il a choisi de faire les choses différemment lorsqu'est venu le temps de rédiger sa dernière œuvre, sa volumineuse *Louenge de mariage*.

2.4 Les sources de l'*Epistola*

Dans son *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, Pierre de Lesnauderie compile de nombreux textes d'origine variée. Les textes bibliques côtoient les textes païens de la Rome antique et les citations juridiques succèdent aux fabliaux et aux proverbes du Moyen Âge. Le tableau plus bas permet d'apprécier la variété des œuvres citées par lui et des auteurs figurants dans ce court texte. Certaines de ces références sont explicites, c'est-à-dire qu'elles sont bien identifiées par Lesnauderie. Ce dernier donne régulièrement les titres de chapitre d'où il puise la citation, à la manière d'un universitaire moderne. À ces citations explicites se superpose un autre système, plus complexe à identifier dans la mesure où Lesnauderie emprunte aux auteurs déjà cités des pans de texte parfois assez importants, mais n'indique pas la provenance. Il arrive en outre que Lesnauderie cite de seconde main un auteur à travers un emprunt non explicite. Si certains de ces emprunts ont pu être à identifier, d'autres demeurent encore méconnus.

¹¹⁷ Éliane VIENNOT, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39-3, 11 mars 2012, p. 15.

Au sujet de la manière de travailler de l'auteur de la *Louenge du mariage*, L. Bergin-Violette note que :

La méthode adoptée par Lesnauderie relève donc d'une compilation de transcriptions plus ou moins intégrales de plusieurs sources littéraires aussi diverses que des écrits religieux -reconnus ou apocryphes-, des récits et légendes littéraires et folkloriques ou bien encore des chroniques historiques¹¹⁸.

Elle dit encore à propos du procédé employé par Lesnauderie dans la *Louenge* : « Lesnauderie effectue alors des reprises partielles, en ajoutant des variantes ou en retirant certains passages aux textes originaux »¹¹⁹. Elle remarque enfin que ce « procédé de compilation explique, en partie, des répétitions d'anecdotes liées à certains personnages et, parfois, une impression de désordre ». Cette méthode, décrite par L. Bergin-Violette, s'applique en tout point à la construction de l'*Epistola*, comme nous allons l'examiner.

2.4.1 Les citations explicites et non explicites de l'*Epistola*

Il arrive parfois que Lesnauderie ne donne pas la référence de ses citations. C'est le cas notamment au folio 9v. Lesnauderie écrit, sans autre forme de précision :

D'autres femmes sont des maîtresses de maison qui acceptent d'avoir des relations à chaque occasion qui se présente. D'où les vers :
La vilaine, courtoise-la avec des prières, la bourgeoise avec des cadeaux

¹¹⁸ L. BERGIN-VIOLETTE, *Édition critique de La Louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes de Pierre de Lesnauderie...*, op. cit, p. 233.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 181.

La jolie soubrette, prends-la dans une situation favorable¹²⁰.

Il cite donc ces vers comme si ceux-ci faisaient partie d'un patrimoine culturel commun à tous les lettrés. Des vers si connus qu'il eut été superflu d'en nommer l'auteur. L'origine de cette citation nous est demeurée inconnue. Ce n'est pas le cas toutefois de la majorité des sources qui ont servi à l'élaboration de l'*Epistola*. En effet, nombre des références ont toutefois été identifiées, soit 47 textes et 40 auteurs, comme le démontre les références en note de bas de page de l'annexe du présent mémoire¹²¹.

Le tableau 1 répertorie le nom des auteurs figurant dans l'*Epistola* qui ont pu être identifiés. Lorsqu'il a été possible de retrouver l'œuvre à laquelle la référence était attachée, nous l'avons indiquée, ainsi que le nombre d'occurrences pour chacune de ces entrées.

Tableau 1 : Citations explicites et non explicites de l'*Epistola*

Nature des textes	Auteur (date)	Titre	X
Bible		Genèse, 34	1
		Livre des Juges, 14	1
		Deuxième livre des Rois, 11	1
		Proverbes	5
		Ecclésiastique	12
		Évangile selon saint Matthieu, 19	1

¹²⁰ P. de LESNAUDERIE, *Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie,, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata...*, op. cit., Folio 9v.

¹²¹ Voir *infra*, p. 107.

		Évangile selon saint Luc, 10	1
	saint Paul (?-68 ap. J-C)	Épître aux Corinthiens	2
Pères de l'Église	saint Chrysostome (344-407)	<i>Homelia super Mathaeum</i>	1
	saint Chrysostome	-	3
	saint Jérôme (347-420)	<i>Lettre à Oceanus</i>	3
	saint Jérôme	<i>Épître à Népotien</i>	1
	saint Jérôme	<i>Aduersus Iovinianum</i>	10
	saint Augustin (354-430)	<i>Sur le célibat des clercs, chap. 8</i>	2
Littérature antique	Théophraste (-371/ -288)		1
	Caton (-234/ -149)	<i>Distiques</i>	1
	Marcus Terentius Varro (-116/-27)		1
	Cicéron (-106/-43)		1
	Virgile (-70/-19)	<i>L'Énéide</i>	1
	Horace (-65/ -8)	<i>Epistola V, livre 1</i>	1
	Ovide (-43/ 18)	<i>L'art d'aimer</i> <i>Les métamorphoses</i> <i>Des amours</i>	1 1 1
	Valère Maxime (1 ^{er} s. av. JC)	<i>Facta et dicta memorabilia</i>	1
	Pline l'ancien (23-79 ap. J-C)	<i>Histoire naturelle, livre 11, chap. 86</i>	1
	Juvénal (50-128)	<i>Satire VI</i>	12
	Aulu-Gelle (125-180)	<i>Les nuits attiques</i>	2
	Caius Julius Solinus (1 ^{er} siècle)		3
	Anonyme XII ^e siècle	<i>Babio</i>	1
Médiévale	Anonyme XII ^e siècle	<i>Dialogue de Marcoult et Salomon</i>	1

Contemporaine	Jean de Salisbury (1115-1180)	<i>Polycraticus</i>	1
	Hugues de Fouillois (XII ^e siècle)	<i>De claustro animae</i>	1
	Pierre de Blois (1135-1203)	<i>Compendium in Iob</i>	2
	Innocent III (1160-1216)	<i>Sur la misère de la condition humaine</i>	1
	Guillaume Perrault (1200-1271)	<i>Summa de uicis et uirtutibus</i>	1
	Richard de Fournival (vers 1245)	<i>Bestiaire d'amour</i>	1
	Robert Holcot (1290-1349)	<i>Super libros Sapientiae</i>	26
	François Pétrarque (1304-1374)	<i>De uita solitaria</i> <i>De remediis utriusque fortune</i>	2 13
	Boccace (1315-1373)	<i>Décameron</i>	1
	Eneas Silius Piccolomini (1405-1464)	<i>Remèdes contre l'amour</i>	3
	Pierre Meffreth (XV ^e s.)	<i>Sermons</i>	1(93v)
	Baptiste Spagnoli (1447-1515)	<i>De la nature des femmes, 4^e églogue</i>	1
	Fausto Forli Andreliino (1450-1518)	<i>Amores sive Livia</i>	1
Josse Bade (1465-1535)	<i>La nef des folles</i>	1	
Droit canon	Grégoire IX (v. 1142-1241)	<i>Decretalium</i>	2
	Jean André (1270-1348)	<i>Apparat sur les Clémentines</i> <i>Sur les clercs mariés</i>	1 1
	Jean Fabri (1320-1390)	<i>Johannis Fabri super Instituta</i>	1
	Niccolo Tedeschi dit Panormitanus (1386-1445)	<i>Liber I Decretalium</i>	7
	Johannes Petrus de Ferrariis (XV ^e siècle)	<i>Practica de Ferrariis</i>	1

	Johannes Berberius Guillaume Benoît (1445-1516) Barthelemy Chasseneuz (1480-1541)	<i>Viatorio juris</i> <i>Repetitio capituli Raynutius de Testamenti</i> <i>Commentaria de consuetudinibus ducatus Burgundiae</i>	2 1 1
--	---	--	-----------------

Le tableau 1 montre que notre auteur a eu recours à une très grande variété de textes et d'auteurs. En outre, ce tableau permet de voir que les citations et les références sont extrêmement nombreuses pour un texte aussi court que celui de l'*Epistola*. En effet, notre auteur dit peu de choses par lui-même puisqu'il tire parti de textes précédemment écrits pour appuyer ses idées. Il est même ardu de trouver une partie du texte qui pourrait avoir été entièrement de sa composition. À la manière des auteurs de son époque, et comme son titre l'indique, cette *Epistola* est une compilation. Tout un bataillon de penseurs célèbres et de textes connus dont Lesnauderie s'est approprié les propos misogynes et misogames. Le catalogue de la bibliothèque de l'Université de Caen, établi en 1515, atteste de la disponibilité des œuvres de saint Jérôme, de saint Chrysostome, de saint Augustin, de Robert Holcot, de Juvénal ainsi que des ouvrages de droit¹²². Entouré de ces ouvrages classiques issus de la tradition païenne et religieuse, notre auteur a pu puiser dans cette multitude pour construire sa propre compilation.

Si la très grande majorité des textes ne sont cités qu'une seule fois, Lesnauderie a eu recours à cinq sources principales pour étayer sa démonstration. Un livre issu de l'Ancien Testament, l'*Ecclésiastique*, apparaît 12 fois. Ensuite, la *Satire VI* de Juvénal, poète et satiriste de la Rome antique, est citée à 12 reprises par Lesnauderie. On retrouve également une partie du *De remediis utriusque fortune* de Pétrarque avec 13 occurrences. Toutefois, c'est le dominicain anglais Robert

¹²² L. Roy, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles...*, op. cit., p. 241-282.

Holcot (*Super libro Sapientiae*) qui est le plus repris par Lesnauderie, avec 26 occurrences. Finalement, Lesnauderie transcrit vers la fin de son épître plus de 92 vers de la quatrième *Églogue* de Jean Baptiste de Mantoue¹²³, *De natura mulierum*.

Lesnauderie cite parfois ses sources explicitement, en donnant le nom de l'auteur et le titre de son ouvrage. Ce sera le cas notamment pour Juvénal ou Baptiste de Mantoue qu'il cite abondamment et avec exactitude. Les références aux textes de droit canon sont explicites. *L'Epistola* comporte en effet de nombreuses références juridiques. Pierre de Lesnauderie a très certainement lu un grand nombre de textes issus du droit civil et du droit canon puisqu'il est docteur dans les deux droits. Il fait donc appel à ces autorités pour venir étoffer encore plus son propos. Parmi eux, notons le pape Grégoire IX, Niccolo Tedeschi dit Panormitanus, Jean André, Jean Fabri, Jean Berberius, Guillaume Benoît et Barthelemy Chasseneuz. Parfois Lesnauderie donne une référence plus complète et mentionne la glose ou encore *les Clémentines*, parfois il ne fait mention que du titre d'un chapitre comme ici au folio 8v :

Tu seras du moins son père putatif parce que les noces sont là pour prouver l'enfant, conformément à la section « parce que sur », ff. « sur l'action d'appeler en justice » et à la section « l'enfant », ff. « sur ceux qui relèvent de son autorité ou de celle d'un autre ». De plus, « l'enfant reçoit le statut de sa mère », l'espèce « sur la chose à vendre », la section « l'enfant de la servante ».

Lesnauderie ne cite pas toutes ses sources avec la même exactitude. Notre auteur semble parfois citer de mémoire certains passages des Écritures et peut-être cela explique-t-il pourquoi certaines citations de *l'Ecclésiastique* ne sont pas

¹²³ Baptiste de Mantoue ou Baptiste Spagnoli, poète latin du XV^e siècle qui a laissé plus de 50 000 vers, a consacré sa vie et son talent à la promotion de son Ordre, de l'Église et de la vie contemplative.

tout à fait exactes. Peut-être a-t-il aussi choisi de les modifier à sa guise pour qu'elles reflètent plus le sens de son propos. En voici un exemple, l'*Ecclésiastique XXV, 23* dit : « Il n'y a pire venin que le venin du serpent, il n'y a pire haine que la haine d'un ennemi » et Lesnauderie lui fait dire : « Il n'y a pas de tête plus venimeuse que celle du serpent et il n'y a pas de colère pareille à celle de la femme ». Voici un autre exemple. L'*Ecclésiastique XXV* : « Il sera plus agréable de demeurer avec le lion et le dragon que d'habiter avec une femme méchante » et notre auteur choisit de n'inscrire que : « Il sera plus agréable de demeurer avec le lion et le dragon que d'habiter avec une femme ». Cette petite altération change le sens du texte.

Certains auteurs sont également cités de seconde main, à travers des œuvres plus contemporaines, comme dans cet exemple :

Regarde donc, mon cher Zacharie, combien incomparable est la liberté et suis le conseil de Cicéron qui répondit à ses amis qui le poussaient au mariage qu'il ne peut pas à la fois se consacrer à la poursuite de la sagesse et s'occuper de sa femme. Cela est cité par Panormitanus dans le susdit chapitre *Sur les diverses sortes d'erreurs*, dans la première colonne¹²⁴.

Il est intéressant de noter que cette même citation se retrouve également dans l'œuvre de Pétrarque *De remediis utriusque fortune*, comme sans doute dans un nombre considérable d'autres textes. Le fameux livre polémique de saint Jérôme, *Contre Jovinien*, dont les arguments, les *exempla* et les citations se sont retrouvés dans de nombreuses œuvres de la période médiévale, comme le *Theologia christiana* et l'*Historia calamitatum* d'Abélard, le *Polycratus* de Jean de Salisbury (1159), le *De nugis curialium* de Gauthier Map (1180), au *De nuptiis* d'Hugues de

¹²⁴ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit, Folio 8.

Fouilloy et de l'*Epistola LXXIX* de Pierre de Blois¹²⁵, est cité par Lesnauderie à 10 occasions, mais plus de 6 fois indirectement, par les emprunts faits à Robert Holcot. Les arguments de saint Jérôme s'étaient largement inspirés des travaux de Porphyre pour affirmer, de façon véhémement, que le célibat valait mieux que la vie maritale¹²⁶.

Lesnauderie a fait des emprunts non explicites à deux auteurs principalement, soit Robert Holcot et Pétrarque. Il serait anachronique d'utiliser le terme plagiat pour parler de ces emprunts non référencés. Il faut plutôt les voir comme une appropriation et une intégration de leurs idées. Lesnauderie utilise des pans assez importants du *Super libros Sapientiae* et du *De Remediis utriusque fortune* en ne citant ni l'auteur ni l'œuvre. Ou plutôt si, mais malicieusement. Robert Holcot est nommé 2 fois dans le texte, mais à 24 autres reprises a-t-il été retranscrit. Pétrarque est nommé une fois dans le texte, mais le *Remediis* est emprunté à 13 reprises. Ces emprunts sont si importants qu'il vaut la peine de s'y attarder.

2.4.2 Robert Holcot et son *Super libros Sapientiae*

Robert Holcot (v. 1290 -1349) est un théologien nominaliste très important au XIV^e siècle, mais on sait très peu de choses de sa vie. Le prieuré dominicain de Northampton lui a donné l'opportunité de faire ses premiers pas dans l'étude des arts libéraux. Puis en 1326, il fait son entrée à l'Université d'Oxford où il complète le cursus en théologie en 1335. De 1336 à 1338, il est maître régent et

¹²⁵ Philippe DELHAYE, « Le dossier anti-matrimonial de l'*Aduersus Iovinianum* et son influence sur quelques écrits latins au XII^e siècle », *Mediaeval Studies*, 13, 1, 1951, p. 72-85.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 65.

enseigne la théologie. Certains historiens affirment qu'Holcot a également enseigné à Cambridge (entre 1340 et 1343) et aurait alors écrit son *Commentaire sur le livre de la Sagesse*, l'ouvrage destiné aux universitaires dont s'est servi Lesnauderie pour son *Epistola*¹²⁷. Holcot meurt de la peste en 1349.

Holcot a laissé de nombreux écrits : des travaux scolastiques, des commentaires bibliques et des sermons¹²⁸. Le *Super libros Sapientiae* a connu un certain succès : plus de 175 manuscrits ont été conservés sans compter qu'il a été imprimé une douzaine de fois au XV^e et début du XVI^e siècle. La bibliothèque de l'Université de Caen en possédait un exemplaire¹²⁹.

L'usage que fait Lesnauderie de cet ouvrage est intensif. Il a surtout utilisé les chapitres 3, 4 et dans une moindre mesure 8 et 16 du *Super libros Sapientiae*. Sur les 26 citations empruntées à Holcot, 24 ne sont pas référencées par Lesnauderie. Les emprunts font entre une ligne et 36 lignes. Il serait fastidieux de les relever tous ici. Nous invitons les lecteurs à se référer à l'annexe du présent mémoire. Tous les passages empruntés à Holcot ont été surlignés en gris pâle afin de les visualiser rapidement.

C'est à travers Holcot que Lesnauderie cite Ovide, Aulu-Gelle, Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Jérôme, le théâtre de Babio, Innocent III, ainsi que plusieurs livres de la Bible¹³⁰. Les emprunts à Holcot sont presque intégraux. Lesnauderie parfois abrège ou met des synonymes ; il modifie parfois l'ordre des mots. Ces

¹²⁷ John T. SLOTEMAKER et Jeffrey C. WITT, *Robert Holcot*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 3-4.

¹²⁸ Holcot est l'auteur d'un *Commentaire sur les Sentences* de Pierre Lombard (1331-1333); d'un traité sur les étoiles (*De stellis*), d'un traité sur la nature des espèces cognitives (*Sex articuli*) et les *Quodlibeta*. En plus de son *Commentaire sur le livre de la Sagesse*, Holcot a écrit un traité sur l'*Imputabilité du péché*, un ouvrage intitulé *Moralitates* et un *Traité sur la conversion*. Enfin Holcot a également écrit un recueil de sermons.

¹²⁹ Lyse Roy, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles*, op. cit., p. 278.

¹³⁰ Voir l'annexe du présent mémoire. C'est l'édition de Bâle de 1546 du *Super libros Sapientiae* qui a servi de référence. Cet édition est disponible sur Googlebook, ce qui a facilité l'identification des passages.

ajouts de Lesnauderie ne modifient pas le sens des propos d'Holcot. Toutefois, il opère une modification majeure et détourne le sens du propos d'Holcot lorsque celui-ci précise qu'il parle des comportements des femmes méchantes. Mais Lesnauderie omet le mot « mala ». Ainsi, dans la partie où les femmes sont comparées à des animaux, Holcot précise : « La femme méchante aussi, par le mensonge et la médisance, verse toute sa méchanceté par la bouche et la gorge... La femme méchante, par le chant et la caresse, trompe plusieurs Et n'importe combien chaste est un homme, s'il aime la compagnie d'une femme méchante, il s'enchaîne aux pieds de son amour et se tue¹³¹». En omettant le terme « mala » Lesnauderie procède à la généralisation et condamne toutes les femmes. L'appropriation que Lesnauderie fait du texte d'Holcot est loin d'être neutre.

2.4.3 Pétrarque et son *De remediis utriusque fortune*

François Pétrarque (1304-1374) a écrit de très nombreux ouvrages. Cet homme de lettres que l'on considère aujourd'hui comme un des premiers humanistes, a écrit son célèbre *De remediis utriusque fortune*, un recueil de 254 dialogues en latin, entre 1353 et 1367, alors qu'il séjournait à la cour des Visconti à Milan. Dans le prologue de l'œuvre, Pétrarque annonce son intention : le profit moral du lecteur. Il ne se pose ni en théologien, ni en philosophe mais « comme un homme qui tire de l'histoire les preuves et les exemples de ce qu'il avance »¹³². Cette œuvre de Pétrarque a connu un vif succès au royaume de France et ce, dès le XIV^e siècle. Elle a bénéficié d'une traduction en 1378 par Jean Daudin, commandée par le roi Charles V lui-même¹³³. De nombreuses traductions,

¹³¹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, Bâle, 1546, chapitre 16, leçon 180, p. 580.

¹³² ROMANA BROVIA, « Du nouveau sur la fortune du "De remediis" en France (XIV^e- XVI^e siècle) », in Mariella ANGELI (éd.), *La posterité répond à Pétrarque*, Editions Beauchesne, 2006, p 89.

¹³³ *Ibid.*, p. 92.

reproductions et impressions de cette œuvre, ou de parties de cette œuvre, ont circulé en Europe. L'abrégé le plus connu de cette œuvre, fait par Adrien le Chartreux, a été publié à Rouen dès 1506¹³⁴. Cet abrégé reprenait environ le tiers de l'œuvre originale, et il faudra attendre 1577 pour qu'une édition intégrale en latin voit le jour, à Paris. Dans l'édition française de 1546, la préface de l'éditeur le présente « comme un abrégé de sentences et d'exemples auquel recourir par souci de garder sa droiture morale, dans la prospérité comme dans le malheur »¹³⁵. La popularité de cette œuvre explique que de nombreux penseurs et écrivains français du XV^e et XVI^e siècles aient intégré à leurs propres œuvres des passages entiers du *remediis*, comme ce fut le cas pour Symphorien Champier et sa *Nef des princes* ou par Guillaume Budé et son *Institution du prince*, selon Romana Brovia :

[...] des auteurs majeurs de la littérature française chez qui l'influence du *De remediis* ou bien est clairement avouée [...] – ou bien se perçoit souterrainement sans se révéler au grand jour, en suggérant une assimilation avancée du texte qui aboutit à une grande autonomie par rapport au modèle¹³⁶.

Lesnauderie réserve le même traitement à ce texte de Pétrarque. Il ne mentionne jamais de façon explicite cette source incontestable d'inspiration. Le nom de Pétrarque n'apparaît qu'une seule fois dans l'*Epistola*, au folio 2 :

Poussé par cette raison, Pétrarque dit ceci, sous le masque d'un personnage. Un certain paysan interrogé par un bourgeois s'il avait une femme qui lui servît, répondit avec assez d'esprit : je n'ai pas de disputes et je n'en veux pas. J'ai obtenu, par la grâce du César, un jugement de telle sorte que nulle femme ne puisse m'épouser¹³⁷.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 93.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 95.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 96.

¹³⁷ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.* folio 2.

Ces personnages et cette anecdote n'ont pu être retrouvés dans l'œuvre de Pétrarque mais la mention de cet auteur a attiré notre attention vers certaines de ses œuvres qui auraient pu inspirer des écrits de notre auteur¹³⁸. Lesnauderie, sans jamais mentionner le titre de l'œuvre de Pétrarque, en reproduit parfois des passages entiers. Il est difficile de savoir si ce dernier a fait usage d'un manuscrit latin, de la traduction de Daudin ou encore de l'*Abrégé d'Adrien le Chartreux*, mais les portions utilisées par Lesnauderie ne relèvent que des passages très ciblés du *De remediis* : les passages où il est question du rapport aux femmes, au mariage et aux vertus du célibat. Voici les extraits en question :

Tableau 2 : comparaison entre le texte de l'*Epistola* et le texte de Pétrarque

<i>Epistola</i>	<i>De remediis utriusque Fortune</i>
Vagientes atque plurantes audituri. Nutrices et ancille querende nutriemde aliter cantes audiende ¹³⁹	Quid ergo, tu puerperam eiulantem audire, et nutrices litigantes, et uagientes infantulos maluisses? ¹⁴⁰
febrem perdidisse aut scabiem. ¹⁴¹	qui febrem perdit aut scambien ¹⁴²
Cui enim rerumque tuarum Dominus esse inceperis ante lucem lectulo matutinus egredi uespertinus ingredi. Solus cum quibus uoles totos dies agere (nullo rationum exactore) permitteris. ¹⁴³	Iam tui rerumque dominus tuarum esse incipis. Ante lucem lectulo matutinus domo egredi, uespertinus regredi, solus aut cum quibus uoles totos dies agere, nullo rationum exactore, permitteris. » ¹⁴⁴

¹³⁸ Parmi ceux-ci, notons *De uita solitaria* et le *De remediis utriusque fortune*. À la lecture de ce célèbre ouvrage de l'humaniste italien, nous avons reconnu de nombreux passages de l'*Epistola*.

¹³⁹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ... op. cit.*, folio 2. « vont s'entendre des vagissements et des pleurs. Des nourrices et des servantes à chercher, à nourrir, à les entendre chanter »

¹⁴⁰ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune: 1354-1366*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, coll.« Collection Atopia », 2002., p. 668.

¹⁴¹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola... op. cit.*, folio 3. « qu'elle meure ou qu'elle disparaisse. Sèche tes yeux, oublie les plaintes, car tu sembles consommé par la fièvre et l'angoisse »

¹⁴² PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune... op. cit.*, p. 648.

¹⁴³ P. de Lesnauderie, *Epistola... op. cit.*, folio 3. « Tu commenceras à être le maître de toi et de tes choses, à quitter le lit de bonne heure avant le soleil et à y retourner le soir. Seul, tu seras libre chaque jour de passer le temps avec qui tu voudras sans avoir des comptes à rendre à personne ».

¹⁴⁴ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune... op. cit.*, p. 648.

Sed dolor usitatus uetusque iniuria uix crebrior coniugii quam adulterii usus. Denique hoc est ut quidam ait quod neque permitti potest neque prohiberi. ¹⁴⁵	Vsitatus dolor, vetus iniuria, nec minus crebra : uix crebrior coniugii quam adulterii usus est. Denique hoc est, quod ut ait quidam, nec permitti, nec prohiberi ¹⁴⁶
Tu ne igitur tibi unam feminam totam integram habere pensitas quod nec ferocissimi tyranni nec potentissimi reges habere potuersit. ¹⁴⁷	Tu ne tibi ergo feminam unam, tuam totam atque integram uoluisses, quod nec ferocissimis tyrannorum, nec regum maximis potuit tua etate contingere, nec priore potuerat ¹⁴⁸ .
Et in mentem redeat Olimpias mater Alexandri, Cleopatra Tholomei, Menelai Helena, Agamemnonis Clitennestra, Pasiphee Mynois uxor et tauri amatrix Sille Metella, Iulia Agripe coniunx, Domiciani Domiciana, Claudii Messalina ita nunc in tot clarica exemplis euigila mentem ¹⁴⁹	in mentem redeat Olympias Philippi, Cleopatra Ptolemei, Agamemnonis Clytenestra, Menelai Helena, Pasyphe Minois (...) ¹⁵⁰ .
Nichil igitur est uacuo cubili molius nil occupato durius annuo dulces somnos ac honestas uigilias ¹⁵¹	Vacuo nichil mollius est cubili, nil durius occupato, animis dulces somnos et uigilias honestas. ¹⁵²
Commune autem prouerbium uxorem uerberat qui non habet. Ego uero nullos de	Et, ut est in proverbio vulgari : « Uxorem uerberat, qui non habet ». Ego contra nullos de

¹⁴⁵ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 8v. « Ce qui me semble la chose la plus pénible entre toutes les misères faites par une épouse. Mais la douleur ancienne et usée est une injure au mariage à peine plus grande que la pratique de l'adultère ».

¹⁴⁶ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 660-662.

¹⁴⁷ P. de Lesnauderie, *Epistola... op. cit.*, Folio. 8v. « Ne t'attends donc pas de trouver une seule femme intègre parce que ni les tyrans les plus cruels ni les rois les plus forts n'ont pu la trouver. »

¹⁴⁸ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 662.

¹⁴⁹ P. de Lesnauderie, *Epistola... op. cit.*, Folio. 8v. « et rappelle-toi Olympia, la mère d'Alexandre, Cléopâtre, la femme de Ptolémée, Hélène, la femme de Ménélas, Clytemnestre, la femme d'Agamemnon, Pasiphaé, la femme de Minos et l'amante du taureau, Metella, l'épouse de Sille, Julia, l'épouse d'Agrippe, Domitienne, l'épouse de Domitien, Messaline, l'épouse de Claude ; devant tous ces exemples célèbres, réveille-toi ».

¹⁵⁰ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 662.

¹⁵¹ P. de Lesnauderie, *Epistola... op. cit.*, folio 8v. « Il n'y a donc rien de plus mou qu'un lit vide, rien de plus dur qu'un lit occupé, et je préfère le sommeil doux et le jour honnête ».

¹⁵² PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 650.

coniugio solutos audiui conqueri nisi si qui sarcinam coniugii pertulissent ¹⁵³ .	coniugo queri solitos audiui, nisi qui sarcinam coniugii pertulissent » ¹⁵⁴ .
Innumerabiles igitur sunt hominem uxorum miserie quibus omnibus uirtus obiicitur una. ¹⁵⁵	innumerabiles sunt hominem miserie, quibus una uirtus obicitur. ¹⁵⁶
Vxores tamen plurime uiros suos propter permissa nedum morti dederunt uerum etiam uiuere non permiserunt ¹⁵⁷	Quos uxores nec mori cogunt, nec uiuere patiuntur. ¹⁵⁸

¹⁵³ P. de Lesnauderie, *Epistola... op. cit.*, folio. 9. « Et on connaît le proverbe : il bat sa femme, celui qui n'en a pas » .

¹⁵⁴ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, *op. cit.*, p. 650.

¹⁵⁵ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...op. cit.*, folio 9v. « Les malheurs des hommes mariés sont donc sans nombre et une seule force leur résiste à tous ».

¹⁵⁶ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, *op. cit.*, p. 658.

¹⁵⁷ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 9v. « Cependant, la plupart des femmes, à cause de ces façons d'être, ont non seulement tué leurs maris, mais encore elles leur ont fait la vie dure ».

¹⁵⁸ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, *op. cit.*, p. 654.

2.4.4 Structure de l'*Epistola*

L'assemblage des textes et des exemples empruntés à d'autres auteurs rend la lecture de l'épître parfois laborieuse puisque la logique structurelle de l'œuvre en souffre. Il en découle, en effet, des changements au niveau des pronoms personnels employés, plusieurs redites et un manque de structure au niveau des arguments. L'auteur a tenté de donner, à certains endroits, une forme d'organisation en disant par exemple que les femmes peuvent être comparées à trois types d'animaux, les lions, les serpents et les dragons ou encore, qu'elles ont quatre manières d'être : libidineuses, méchantes, querelleuses et traîtresses. Mais à travers tout ça, s'entrecroisent les références juridiques, les citations bibliques, les fabliaux et ses propres mots.

On retrouve en outre des répétitions dans le texte. Par exemple, au folio 6v il est écrit : « Or la femme par sa nature est changeante et inconstante. » puis quelques lignes plus loin, au folio 7, il écrit encore : « On retrouve la même idée chez Virgile, au livre IV de l'*Énéide* : « La femme témoigne toujours de manière inconstante et changeante »¹⁵⁹.

Bien qu'il soit toujours périlleux de juger selon les critères actuels, l'épître donne l'impression d'avoir été écrite rapidement, sans grand travail d'édition, sans trop d'attention portée au découpage thématique. Écrite par un docteur en droit, elle ressemble à un plaidoyer. Elle est destinée à convaincre son jeune protégé de la supériorité de la vie contemplative et ce, par tous les moyens, quitte à marteler les mêmes arguments, fondés par l'autorité de penseurs, anciens et modernes, provenant de tous horizons. Les redites sont nombreuses, les mots percutants,

¹⁵⁹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola op. cit.*, folio 6v et 7.

les formules catégoriques. Notre auteur a un message à faire passer et il ne se prive d'aucune citation favorable à son opinion pour appuyer sa démonstration.

Les lettrés glosent les glosateurs et tous collationnent depuis l'Antiquité. Un certain nombre de textes font autorité; les œuvres célèbres sont étudiées, apprises, assimilées par les jeunes universitaires. Plus qu'une culture commune, on peut dire qu'ils partagent une culture « homogène ». En somme, la construction de l'épître repose sur une compilation originale de textes d'origine variée. Lesnauderie est un homme de lettres et un juriste, un homme cultivé qui fait appel à l'ensemble de ses connaissances pour rédiger cette mise en garde contre le mariage. Il ne fait pas l'économie des textes classiques du genre, il reprend allègrement les arguments de Robert Holcot, eux-mêmes empruntés à saint Jérôme qui les tient de Porphyre. Les mêmes arguments qui sont répétés, qui ont traversé les siècles et qui ont servi dans une multitude de traités anti-matrimoniaux. À force de répéter les mêmes choses, on en vient à croire que cela est vrai...

2.5 Lesnauderie humaniste ?

Un intellectuel du début du XVI^e siècle, qui fait imprimer ses œuvres, qui se prononce sur la hiérarchie des modes de vie, qui cite des auteurs latins et contemporains est-il forcément un humaniste? Selon la définition que fait Clémence Revest de ce mouvement et de ses émules, Pierre de Lesnauderie n'appartiendrait pas à ce mouvement culturel qui a pris naissance dans l'Italie du Trecento et du Quattrocento. Selon Revest :

Une citation de Cicéron ne fait pas l'humaniste, pas plus qu'une allusion à l'histoire antique ou le fait de pratiquer un latin sophistiqué. C'est en premier lieu l'existence d'une sphère commune de qualification et de reconnaissance, définie par des outils de distinction et de légitimation, qui trace les paramètres de la participation de chacun à un dialogue lettré à plusieurs voix et de son inscription dans un maillage relationnel dynamique caractérisé par des pratiques d'échange, de familiarité et de soutien¹⁶⁰.

À la lumière des informations recueillies sur la vie et l'oeuvre de Pierre de Lesnauderie, nous croyons en effet que ce dernier s'inscrit davantage dans une continuité que dans une rupture par rapport aux idées et pratiques en vogue chez les intellectuels de la fin du Moyen Âge. L'historienne Arlette Jouanna, dans sa définition de ce mouvement, insiste elle aussi sur ce « nouveau regard porté sur l'Antiquité mais, surtout, plus largement, par le sentiment qu'ont éprouvé les lettrés et les artistes à l'aube des Temps modernes de vivre une résurrection, au sortir de ce qu'ils appelaient les ténèbres gothiques. »¹⁶¹

L'Epistola analysée dans ce mémoire s'inscrit davantage la veine des écrits misogynes et misogames des clercs produits tout au long de la période médiévale. Ces derniers, très souvent inspirés par l'*Aduersus Iouinianum* de saint Jérôme, n'ont pas ménagé leur peine et leurs parchemins pour faire la promotion de la vie ascétique, de la vie contemplative, de la vie d'étude. La liberté, la quiétude, la production intellectuelle ont par eux été louées. La vie matrimoniale, quant à elle, été inlassablement associée aux tracasseries et misères en tout genre. Lesnauderie s'est donc inspiré de tous ces traités, citant les grands classiques du genre, en y ajoutant, par contre, sa marque distinctive, l'appui sur les textes juridiques et quelques références plus récentes, tirées de l'oeuvre de

¹⁶⁰ Clémence REVEST, « La naissance de l'humanisme comme mouvement au tournant du XV^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68e année-3, 17 septembre 2013, p. 674.

¹⁶¹ Arlette JOUANNA, « La notion de Renaissance : réflexions sur un paradoxe historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no49, 2002, p. 5.

Pétrarque. Cet usage d'un extrait de l'œuvre de Pétrarque ne suffit pas, à notre avis, à l'identifier aux principes qui ont guidé la vie de ce dernier. Lesnauderie a passé sa vie au sein de l'Université de Caen. Il a pris la plume pour défendre les intérêts de son groupe social, il a rédigé une histoire de l'institution, il a fait la promotion du statut des docteurs, puis, il a suggéré à son jeune protégé de choisir une vie d'études, une vie calme et paisible au sein de cette même institution. Nous ne lui connaissons aucune correspondance avec d'autres lettrés qui l'inclurait dans une quelconque « république des Lettres ». Nous n'avons pas trouvé, dans l'œuvre ici principalement étudiée, de mention de rupture par rapport à l'ordre ancien, de référence aux nouvelles lumières et aux anciennes ténèbres. L'utilisation qu'il fait de ses sources antiques sert moins à chanter la gloire de cette glorieuse époque qu'à venir appuyer son propos de manière érudite. Lesnauderie a certes fait usage de la mythologie grecque dans sa pièce de théâtre *La Cène des Dieux*, mais l'intention n'était pas de faire revivre ou d'idéaliser une époque glorieuse et révolue. Au contraire des humanistes qui, eux, n'ont cessé de vouloir restaurer une culture, une pensée, un mode de vie calqué sur celui des Anciens. Enfin, la présentation matérielle de cette épître, sans découpage, s'apparente plus à la reproduction d'un manuscrit médiéval qu'à un ouvrage humanistique.

Suite à la parution de son *Epistola*, Lesnauderie a commis, nous l'avons vu, une autre épître, la *Louenge de mariage*, plus volumineuse et vantant les mérites de la vie matrimoniale. Le fait d'avoir fait publier ce texte, beaucoup plus en adéquation avec la pensée émergente au XVI^e siècle, contribue-t-il à en faire un représentant de la pensée humaniste? Nous ne le croyons pas. Selon nous, Pierre de Lesnauderie a écrit ces deux textes antithétiques parce qu'il conçoit la société à la manière des clercs du Moyen Âge; une société d'ordres étanches, une société où ceux qui prient et qui pensent ne sont pas ceux qui commercent ou qui se

battent. Pour chacune de ces catégories sociales, existe un discours, une culture et même une langue. Leurs aspirations divergent, de même que leurs codes de références. Aux clercs, Lesnauderie réserve les citations savantes, juridiques, classiques et canoniques, dans une œuvre sans fioriture écrite en latin. *A contrario*, avec la *Louenge*, Lesnauderie s'adresse au grand public en français, dans une œuvre accessible, divertissante et agrémentée de gravures. Notre auteur sait bien qu'il ne peut prêcher le célibat pour tous et que les deux modes de vie cohabitent. Mais justement, pour lui, les deux modes de vie sont mutuellement exclusifs tandis que chez les humanistes, la vie idéale est celle qui sait faire alterner la vie active et les moments dédiés à la contemplation, ici définis comme un *otium* littéraire qui permet à un homme vertueux de laisser une œuvre à la fois matérielle et intellectuelle : un héritage pour une véritable postérité. *L'Epistola* et la *Louenge* doivent donc être perçues comme les deux parties d'un diptyque, comme deux discours complémentaires et non pas contradictoires. Les deux publics auxquels ils sont destinés ont besoin de ces « miroirs », de ces guides, de ces discours afin d'être confortés dans leurs choix de vie. Notre auteur est bien placé, lui, l'érudit, le juriste, l'universitaire, l'homme qui a connu la vie maritale et la viduité, pour écrire ces deux ouvrages. Mais la nette séparation que ces deux textes fait apparaître entre les deux modes de vie, active et contemplative, montre clairement que notre homme, qui vécut une bonne partie de sa vie au XV^e siècle et mourut dans le premier XVI^e siècle, n'est pas un humaniste.

Enfin, si les humanistes demeurent tout aussi misogynes que les hommes des siècles précédents, il n'en demeure pas moins qu'ils ont davantage loué la femme et le mariage. La vie retirée, monastique, a perdu de son lustre et de son attrait pour ces « hommes nouveaux », investis dans la vie active. Nombreux furent ces penseurs à chercher la protection des grands et des puissants, reprenant

souvent au passage leur chère liberté et produisant des traités de bon gouvernement ou d'éducation. La chose publique a été leur grande passion. Celle de Lesnauderie fut sans doute son *alma mater*.

En somme, Pierre de Lesnauderie a été lié à l'Université de Caen toute sa vie durant. Il y a étudié, il y a travaillé, il l'a défendue et il a œuvré à sa postérité. Contrairement aux humanistes du Quattrocento, Lesnauderie n'a jamais manifesté de désir pour la restauration de l'ordre ancien, il n'a pas idéalisé la culture latine antique et fait la promotion d'un engagement dans les affaires de la cité. Ses préoccupations, plus près de sa réalité personnelle, ont principalement tournées autour de la vie universitaire. Il a écrit jusqu'à la toute fin de sa vie¹⁶² et sa pensée est demeurée fidèle au cadre idéologique et culturel de la fin du Moyen Âge. Autour de lui, quantité d'auteurs ont commencé à se démarquer par leur pensée innovante et originale, cela explique sans doute le peu de retentissement obtenu par ses œuvres en général et par l'*Epistola* en particulier.

¹⁶² Il mourut en 1524, à l'âge de 74 ans.

Conclusion

Ce court texte rédigé par Pierre de Lesnauderie a la forme d'une lettre et d'une compilation. En ce sens son titre est bien choisi : *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata*. Il martèle une idée, la vie contemplative est supérieure à la vie active, de façon parfois répétitive et parfois désordonnée puisqu'il juxtapose un très grand nombre de phrases et d'idées empruntées à d'autres. Ce collage de références et de citations pas toujours bien identifiées, rend la lecture de l'épître moins fluide. Ce texte n'a manifestement pas fait l'objet d'une grande attention de la part de l'imprimeur, comme le dénote le peu de soin apporté à sa page de titre et l'absence d'ornementation du texte.

Ce juriste normand, auteur de plusieurs œuvres et fort attaché à son université n'a manifestement pas connu un grand succès avec cette épître. Cet insuccès peut-il être imputé à la présentation austère du document imprimé, au fait qu'il ait été écrit en latin, qu'il ait été truffé de références juridiques? On peut aussi penser que le thème, très en vogue à la période médiévale, n'était plus au goût du jour, à une époque où les traités célébrant le mariage et la vie active prenaient du galon et gagnaient en popularité. Pierre de Lesnauderie était, certes, un intellectuel impliqué et reconnu dans sa région natale, mais rien ne nous indique qu'il ait entretenu des liens d'amitié ou une correspondance avec d'autres penseurs humanistes. Ses écrits n'ont pas porté sur la chose publique ou l'éducation idéale et, loin de vouloir rompre avec un passé qui aurait été obscur et oppressant, il a plutôt démontré une grande fidélité envers l'histoire et les privilèges de son milieu universitaire.

CHAPITRE III

Analyse des principaux thèmes

L'Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, par les thèmes qu'elle aborde, par sa vision catastrophiste de la vie conjugale et par la description qu'elle fait de la nature féminine s'inscrit dans la longue tradition des écrits misogames produits par les clercs depuis le XII^e siècle. Ce court texte écrit par Pierre de Lesnauderie vient rejoindre le grand corpus de textes qui opposent misogynes et philogynes, corpus aujourd'hui rassemblé sous l'appellation de « Querelle des femmes ». *L'Epistola* range son auteur du côté de la tradition : du côté des hommes d'Église, des hommes de lettres et de savoir qui discréditent les femmes et la vie conjugale pour rehausser leur propre valeur, renforcer la cohésion de leur groupe socioculturel et promouvoir le célibat.

Dans ce chapitre, nous analyserons le contenu de cette lettre dans laquelle Lesnauderie apporte sa contribution à ce dilemme qui taraude les jeunes universitaires depuis le XIII^e siècle: vaut-il mieux se marier ou demeurer célibataire? En substance Lesnauderie dit à ce jeune homme, maître Zacharie, qu'il vaut mieux choisir la vie contemplative parce qu'elle est plus douce que la vie conjugale. Le célibat est infiniment plus agréable puisqu'il permet une vie à l'abri des femmes. Lesnauderie dresse, en effet, un très sombre tableau de la nature des femmes. Celles-ci sont dépouillées de toute grâce et fonctions utiles dans ce texte où seules leurs défaillances sont mentionnées. Leur beauté, leur charme, leurs regards ne servent qu'à tromper, emprisonner celui qui, bien vite lassé des joies de la volupté, demeurera tout de même prisonnier de cette union

pour le reste de ses jours. Lesnauderie ne conçoit la femme qu'infidèle, tentatrice, menteuse et libidineuse. Les descendantes d'Ève, dans cette œuvre misogyne, représentent cet animal à deux trous – la bouche et le vagin – grâce auxquels elles séduisent l'homme, le mystifient et le conduisent à sa ruine, physique et morale. La sexualité des femmes n'est jamais positivement connotée puisque leur libido insatiable entraîne forcément des conduites adultères. Afin d'étoffer sa plaidoirie, Lesnauderie n'hésite pas à déshumaniser la femme et à la comparer aux animaux dangereux que sont les serpents, les lions et les dragons. Notre auteur met également l'accent sur toutes les pertes que subissent ceux qui renoncent à la vie contemplative, tant en termes de privilèges matériels qu'en terme de paix et de tranquillité. Enfin, Lesnauderie insiste lourdement sur tous les dangers que l'union conjugale fait peser sur l'homme. La femme fait souffrir, elle tue, elle se réjouit même de la mort de son mari et va même jusqu'à mettre en péril le salut de son âme, donc, sa vie éternelle. Pour toutes ces raisons, Pierre de Lesnauderie conseille à maître Zacharie la plus grande des prudences s'il persiste malgré tout à choisir cette vie active et le conjure d'y « pense[r] longuement, car c'est une chose importante ce que tu te proposes »¹⁶³.

3.1 De la nature des femmes

La « nature » des femmes a fait l'objet d'innombrables écrits entre la période antique et le début du XVI^e siècle. Ceux qui ont cherché inlassablement à la définir, à la circonscrire ont principalement été des hommes, intéressés à asseoir leur propre supériorité, à vanter leurs qualités viriles. Cette infériorisation de la nature des femmes, au fil des siècles, s'est finalement imposée comme une donnée fondamentale. Lesnauderie, qui a beaucoup lu sans doute, explique que :

¹⁶³ Pierre de LESNAUDERIE, *Epistola...*, *op. cit.*, folio 12.

« selon les philosophes de la nature, la nature n'a jamais voulu créer la femme, et ils disent même qu'elle est une sorte de monstre dans la nature parce qu'elle est créée d'une matière plus faible »¹⁶⁴. Cette façon de percevoir la femme comme un être incomplet, inachevé procède de la pensée d'Aristote qui, dans son traité *De la génération des animaux*, affirme que la production d'une femelle est le fruit d'une erreur, d'un résultat imparfait. La femme n'est qu'un homme mutilé. Le sperme de l'homme constitue le mouvement, le principe vital tandis que la femme, passive, ne fournit que la matière nécessaire au développement du fœtus¹⁶⁵.

À ces théories philosophico-scientifiques se superpose le mythe d'Ève qui a forcé Dieu à l'exclure du paradis terrestre, entraînant dans sa chute son infortuné compagnon et tous leurs descendants. Ève avait d'ailleurs été créée en second lieu, à partir d'une côte d'Adam et pour le bénéfice de ce dernier, qui lui, était à l'image de Dieu, comme il est écrit dans le livre de la Genèse : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie »¹⁶⁶. L'homme et la femme auraient pu vivre ainsi, en Paradis, mais la femme, plus faible, a été séduite par le serpent et a donné un mauvais conseil à l'homme, qui l'a écoutée. La femme revêt donc toutes ces caractéristiques : elle est celle par qui le mal pénètre, elle est ontologiquement faible, sa parole est trompeuse et sa fréquentation périlleuse.

Aux origines de la misogynie chrétienne, se trouve immanquablement la référence au péché originel, qu'a commis la première femme, Ève, en raison de sa nature imparfaite. L'historien Pierre Darmon écrit à ce sujet que ce « racisme misogyne », comme tous les racismes, procède de la généralisation et fait

¹⁶⁴ *Ibid.*, folio 10.

¹⁶⁵ Aristote, *Traité de la génération des animaux*, livre premier, chapitre 14.

¹⁶⁶ *Genèse*, 2, 18.

retomber la faute commise par une seule personne sur l' « espèce » toute entière à la manière d'une malédiction. L'exploitation de cette « faute » a permis aux théologiens et aux Pères de l'Église de justifier un antiféminisme de longue durée¹⁶⁷. Darmon explique le raisonnement de ces hommes ainsi : « Si le serpent s'est d'abord adressé à la femme, c'est qu'elle est moins intelligente que l'homme, que sa volonté est défaillante, que son pouvoir de séduction et sa faiblesse la prédestinent aux fonctions de tentatrice, à la perversion, à la méchanceté (...) »¹⁶⁸.

Cet amalgame entre la pensée d'Aristote et celle des Pères de l'Église a contribué à forger, selon Éliane Viennot, une nouvelle doctrine où l'infériorité des femmes s'inscrit dans leur chair et devient « scientifiquement » fondée. De la différence de leurs attributs biologiques immuables découle l'infériorité, la sujétion sociale, juridique et politique des femmes.¹⁶⁹

Le monopole idéologique, soigneusement bâti par les hommes, est entamé pour la première fois lorsqu'une femme, Christine de Pizan, au tout début du XV^e siècle, fait entendre sa voix indignée face à tous ces attributs et défauts dont les femmes sont affublées. Elle s'oppose à ces généralisations abusives, à ces pluies d'insultes, à ces descriptions avilissantes et néfastes. Christine de Pizan, suivie par d'autres défenseurs de la gente féminine, donne le coup d'envoi à ce débat littéraire aujourd'hui connu sous le nom de « Querelle des femmes »¹⁷⁰. Dans ce corpus littéraire qui oppose champions des dames et misogynes, une grande

¹⁶⁷ Pierre DARMON, *Femme, repaire de tous les vices. Misogynes et féministes en France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Bruxelles, André Versailles éditeur, 2012, p. 16.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 17.

¹⁶⁹ Éliane VIENNOT, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 228.

¹⁷⁰ Julie D. CAMPBELL, « The Querelle des femmes », in Allyson M. ALLYSON M. POSKA, JANE COUCHMAN AND KATHERINE A. MCIVER (éd.), *The Ashgate Research companion to Women and Gender in Early Modern Europe*, Ashgate Publishing, Ltd., 2013, p. 362-363.

importance est accordée à la définition de la nature féminine défendue ou condamnée. Pierre de Lesnauderie, dans son *Epistola*, se range dans le camp des misogynes et retranscrit toute une série de vices et de défauts supposément propres au genre féminin. Lesnauderie dégrade les femmes pour rehausser la valeur du célibat et affirmer la supériorité de l'homme. Les « champions » des dames ont, pour leur part, usé d'arguments rationnels et ont attaqué les idées véhiculées par leurs opposants tandis que les misogynes ont attaqué la « nature » des femmes et ressassé de vieux arguments d'autorité. Cherchant à comprendre cette haine viscérale envers son sexe, la poétesse Lucrezia Marinella, au XVI^e siècle, a estimé que l'amour-propre des hommes, leur envie et leur manque de talent entraînaient le besoin de se sentir supérieur tandis que le dédain qu'ils manifestaient envers les femmes découlait, quant à lui, de leurs frustrations sexuelles¹⁷¹. Les écrits misogynes, qui pullulent à partir du XIII^e siècle, sont d'une rare violence, fondés sur des arguments d'autorité.

La virulence du discours anti-féminin entre le XIII^e et le XV^e siècle a, selon Patrick Snyder, préparé le terrain de la chasse aux sorcières, cette forme particulière de l'Inquisition dont les femmes ont été les principales victimes¹⁷². Les discours et sermons médiévaux ont propagé cette vision de la femme à travers l'ensemble de la population. Ces hommes de lettres et d'Église ont réussi à imposer l'idée selon laquelle la femme doit être subordonnée à l'homme et bien encadrée, car sa nature la rend perméable aux forces du mal¹⁷³.

En effet, les femmes peuvent avoir l'air belles, douces et gentilles mais ce ne sont que des leurres. Un homme d'expérience comme Lesnauderie se fait un devoir

¹⁷¹ Joan KELLY, *Women, History & Theory. The Essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press, coll. « Women in culture and society », 1984., p. 81.

¹⁷² Patrick SNYDER, *Représentations de la femme et chasse aux sorcières XIII^e-XV^e siècle: lecture des enjeux théologiques et pastoraux*, Montréal, Fides, 2000, p. 18.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 55-56.

de bien renseigner le jeune homme qui s'apprête à tomber dans le piège tendu par l'une de ces traîtresses. D'ailleurs, à ce propos, il cite le philosophe grec Isocrate qui affirme qu'« il ne faut pas faire confiance aux animaux qui ont deux trous »¹⁷⁴. Les hommes doivent se méfier de ces trous, la bouche et le vagin, qui les attirent, les charment, les pervertissent et les anéantissent. Ces qualificatifs extrêmement violents, dégradants, visent à faire peur aux hommes, à les tenir loin de la compagnie des femmes. Comme le fait justement remarquer C. Klapisch-Zuber dans son introduction à *l'Histoire des femmes en Occident*, la représentation de la nature de la femme est tributaire du jugement d'une caste d'hommes qui s'interdit strictement tout contact avec elle. Ces clercs, dont l'héritage intellectuel découle d'un imaginaire livresque et, qui doivent se plier aux exigences du célibat et de la chasteté, seraient : « d'autant plus âpres à en stigmatiser les vices et les imperfections qu'elles restent inaccessibles dans la vie quotidienne »¹⁷⁵. Pierre de Lesnauderie, a pourtant pu concilier vie intellectuelle et vie conjugale, lui qui vécut à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, mais son *Epistola* rappelle davantage le mode de pensée du Moyen Âge où s'opposait catégoriquement la vie active à la vie contemplative, que les nouvelles préoccupations des penseurs humanistes sur la vie civique et les relations familiales. En effet, la nature des femmes a été quelque peu révisée par les penseurs humanistes qui ont voulu réhabiliter le mariage. Comme le dit si justement Joan Kelly :

The « moderns » on the misogynous side of the querelle des femmes dropped some (but only some) of the clerical abhorrence of female sexuality and invoked scripture primarily on the issue of woman's subjection to man, now that she was to be wed¹⁷⁶.

¹⁷⁴ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 9. Ces vers n'ont pu être trouvés dans l'œuvre d'Isocrate.

¹⁷⁵ Georges DUBY et Michèle PERROT, *Histoire des femmes en Occident - Tome 2: Le Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002, p. 20.

¹⁷⁶ Joan KELLY, *Women, history & Theory. The essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press, coll.« Women in culture and society », 1984, p. 73.

Pierre de Lesnauderie, avec son *Epistola*, n'invente rien. D'autres avant lui ont produit ce genre de missives, dont Jean de Salisbury et Gauthier Map, qui au XII^e siècle avaient vertement critiqué le mariage et accusé les femmes d'être cruelles, frivoles et libidineuses. Gauthier Map (1140-1208) demeure connu pour une lettre intitulée *De nugis curialium* dans laquelle il s'emploie, tout comme Lesnauderie, à dissuader un ami de se marier. Cette mise-en-garde dépeint les femmes comme des êtres dégradants, fourbes et désobéissants¹⁷⁷.

Lesnauderie réutilise ces mêmes qualificatifs pour décrire les femmes et puise dans de nombreux ouvrages anti-matrimoniaux, comme nous l'avons vu, la matière dont il se sert pour écrire son épître. Les mots qu'il emploie sont durs, hargneux, violents. Les caractéristiques qu'il attribue aux femmes, remplies de mépris et de dédain.

La nature féminine néfaste, inférieure et dangereuse fait l'objet de longues citations vers la fin de cette épître rédigée par Pierre de Lesnauderie. Il enfonce le clou et il s'appuie sur des penseurs influents comme Eneas Silvius Piccolomini qui dit que: « La femme est un animal imparfait, inconstant, perfide, assujetti à nombre de maladies et de passions »¹⁷⁸. Puis il fait intervenir saint Chrysostome: « Quoi d'autre est la femme sinon ennemie de l'amitié, souffrance indicible, mal nécessaire, tentation naturelle, désastre attendu, danger à la maison, préjudice agréable, être du mal couvert sous la couleur du bien. »¹⁷⁹

¹⁷⁷ Katherine HENDERSON et Barbara F. MCMANUS, *Half Humankind: Contexts and Texts of the Controversy about Women in England, 1540-1640*, Urbana, University of Illinois Press, 1985, p. 9.

¹⁷⁸ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 10.

¹⁷⁹ *Ibid.*, folio 10.

Notre auteur, entre deux références aux autorités religieuses, morales et littéraires, conclut par lui-même : « Quoi d'autre est donc la femme sinon une voleuse de jeunesse, rapine pour les hommes, mort pour les vieux, une dévoratrice de fortune, perte de l'honneur, nourriture du diable, porte pour la mort, un plus d'enfer »¹⁸⁰.

Afin que les jeunes hommes lettrés soient bien informés de cette nature féminine perverse, Lesnauderie encourage la lecture de la quatrième *églogue* de Baptiste de Mantoue intitulée *De la nature des femmes* dont les vers qu'il a choisi viennent remplir les trois feuillets suivants. Voici les premiers vers transcrits par Lesnauderie : « Les femmes sont un genre servile, cruel et arrogant, qui manque de loi, de mesure, de raison... ». Plus loin, toujours en parlant de la femme, il ajoute :

Elle est capricieuse, inconstante, vagabonde, bavarde, frivole, perfide,
Hautaine, menaçante, indignée, cruelle,
Malhonnête, avare, rapace, hargneuse, jalouse, dure, menteuse,
Impatiente, gaspilleuse, buveuse, audacieuse, prête à mordre,
Ambitieuse, légère, sorcière, entremetteuse, superstitieuse,
Oisive, vorace, cliente des tavernes, maîtresse de l'appétit,
Débauchée, lascive et adonnée aux voluptés,
Adonnée aux caresses, toute occupée à soigner sa beauté,
Tenace, elle cache sa haine et sa colère jusqu'au moment propice,
Pour la vengeance, infidèle, ingrate, méchante,
Violente, hardie, farouche, querelleuse, rebelle¹⁸¹.

Les vers de l'*églogue* se poursuivent ainsi longuement. Le genre des femmes est décrié. Les femmes deviennent un groupe sociologique distinct qui permet de faire abstraction de toutes autres formes de distinctions sociales ou économiques¹⁸².

¹⁸⁰ *Ibid.*, folio 10.

¹⁸¹ *Ibid.*, folio 10v.

¹⁸² K. HENDERSON et B.F. McMANUS, *Half Humankind...*, *op. cit.*, p.26.

3.1.1 La beauté des femmes

Tout au long de l'*Epistola*, les femmes sont décrites comme des traîtresses, des manipulatrices, des ensorceleuses. Dans la vision qu'ont les clercs comme Lesnauderie, la femme cherche à séduire afin de « piéger » un homme, à l'enfermer dans les liens indissolubles du mariage. Afin d'y parvenir, la femme déploie ses charmes, qui sont éphémères, et se pare d'artifices (vêtements, coiffure, maquillage) pour arriver à ses fins. La beauté des femmes fait l'objet de nombreuses mises en garde dans cette épître. Reprenant les mots de l'*Ecclésiastique*, Lesnauderie écrit : « il ne faudra donc pas regarder seulement sa beauté ou son visage, parce qu'à cause de la beauté des femmes, plusieurs ont trouvé la mort »¹⁸³. La beauté est donc plus que problématique, elle est carrément dangereuse. La laideur n'est pas non plus souhaitable : belle ou laide, la femme demeure source de bien des maux. Reprenant la célèbre citation de Théophraste, Lesnauderie écrit : « La femme belle est vite aimée, la laide est facilement méprisée; il est difficile de garder ce que plusieurs aiment »¹⁸⁴. La beauté des femmes n'est pas nécessairement source de réjouissances puisque « la femme belle doit être gardée par son mari » comme « le pot plein de lait doit être gardé du chat »¹⁸⁵.

Mais à la femme laide, on pardonne encore moins les petits écarts de conduite. En prenant l'exemple des flatulences, Lesnauderie juge que : « les femmes belles souffrent à cause des vents. Et le sage de conclure : belle donc insensée, mais si elle était laide, elle serait répugnante et déplairait »¹⁸⁶. Ainsi, ces vents font

¹⁸³ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 12.

¹⁸⁴ *Ibid.*, folio 6v.

¹⁸⁵ *Ibid.*, folio 6v.

¹⁸⁶ *Ibid.*, folio 6v.

souffrir les femmes belles mais rendent répugnantes les laides. Le jugement de ces hommes envers le corps des femmes, qu'elles soient belles ou laides, est toujours impitoyable. Jamais elles ne trouvent grâce dans cette épître. Même leurs qualités leur sont reprochées.

Dans le long segment de la quatrième *églogue* de Baptiste de Mantoue, retranscrit par Lesnauderie, il est écrit : « Fuis donc, berger, les visages des femmes, car pièges ils sont »¹⁸⁷. Ce Baptiste de Mantoue insiste longuement sur le caractère trompeur de la beauté, toujours artificielle :

Bien qu'animal immonde par nature, elle cherche avec savoir-faire
 D'être propre ; car les rêves de nuit ont besoin de la lumière du jour.
 Elle s'épile, se lave et se maquille, elle s'enduit d'huiles et s'arrange
 Elle est toute ruse, art, comédie et venin.
 Le miroir la conseille sur tout ; les yeux sur sa surface, elle apprend
 À mouvoir ses lèvres et à changer de visage,
 Elle apprend à flatter, à rire et à plaisanter,
 Elle apprend à bouger, en marchant, ses épaules et ses fesses.
 Que vise sa poitrine découverte ? Que vise par son ouverture
 Ce décolleté qui conduit comme une vallée entre les seins ?
 Certes, rien d'autre que le moyen par lequel le poison insidieux
 Accable plus les sens et les flammes de l'enfer s'emparent de
 l'esprit¹⁸⁸.

Lesnauderie reprend ces propos très durs afin que le jeune homme à qui il s'adresse se décille les yeux et voit au-delà de ces manigances. Ces hommes qui écrivent ne font pas dans la nuance et ne cherchent pas à montrer les différences qui peuvent exister parmi les femmes. Leurs distinctions sociales, économiques, géographiques ou leurs particularités individuelles ne sont jamais prises en compte dans ces propos remplis de préjugés et de généralisations abusives.

¹⁸⁷ *Ibid.*, folio 11.

¹⁸⁸ *Ibid.*, folio 11-11v.

3.1.2 La parole des femmes

La parole des femmes, tout comme leur beauté, pose problème. Déjà saint Paul, s'adressant aux premières communautés de croyants, voulait les faire taire : « Comme dans toutes les Églises des saints, que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi »¹⁸⁹. Les hommes, qui contrôlent le discours, oral comme écrit, conservent le pouvoir de nommer, de dire leur réalité, d'édicter leurs règles et imposent la soumission, par le silence, à l'autre moitié de l'humanité. Selon Danielle Régnier-Bohler «la crainte que soulève la parole des femmes rejoint la crainte de sa chair et de son désir»¹⁹⁰. Pour ces hommes, la parole des femmes est illégitime et peccamineuse. L'expérience féminine est niée. Comme le dit Danielle Régnier-Bohler : « L'aphasie, voilà ce que les discours masculins souhaitent infliger à la femme, c'est à dire une identité inaccessible »¹⁹¹. Pour empêcher toute forme d'insubordination et pour être sûr qu'elles n'aient aucune crédibilité, les hommes ont continuellement dénigré la voix des femmes. Pour ces détenteurs du pouvoir, les femmes ne parlent que pour médire, tromper et/ou charmer. L'infortuné Adam peut d'ailleurs en témoigner : leurs conseils ne sont jamais judicieux.

Lesnauderie ne dit pas autre chose dans son *Epistola*. La femme, quand elle parle à son mari, le dérange forcément. Elle l'interpelle, le questionne, se mêle de son quotidien : «Elle demande : D'où viens-tu? Qu'est-ce que t'as dîné? Qu'est-ce que

¹⁸⁹ *Épître aux Corinthiens*, 14, 33.

¹⁹⁰ Danielle REGNIER-BOHLER, « Voix littéraires, voix mystiques », in *Histoire des femmes en Occident. T.2 Le Moyen Âge*, Plon, 1990, p. 527.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 531.

t'as mangé? Avec qui? Qu'as-tu fait? De quoi as-tu parlé? »¹⁹². Cette sollicitude de l'épouse, selon Lesnauderie, est une tare: « elle t'importune par des questions bavardes ». Ce besoin de communication est un comportement ennuyant, si ennuyant que la mort ou la disparition de la femme en devient une réjouissance :

[...] qu'elle meure ou qu'elle disparaisse. Sèche tes yeux, oublie les plaintes. [...] Seul, tu seras libre chaque jour de passer le temps avec qui tu voudras sans avoir de compte à rendre à personne¹⁹³.

Lesnauderie défend la liberté, le silence, la tranquillité et l'absence de conflits qui sont, selon lui, l'apanage exclusif de la vie contemplative.

À ces caquets dérangeants du quotidien, viennent s'ajouter les paroles trompeuses, querelleuses et médisantes des femmes. Lesnauderie fait intervenir une panoplie d'auteurs afin de démontrer ces faits car « il est une grande souffrance que de s'unir avec une femme portée vers la bagarre ou la querelle »¹⁹⁴. Il cite Innocent III, qui, dans son *De Miseria condicionis humane* explique que si la femme contredit toujours son mari, c'est qu'elle a été créée d'une côte courbe¹⁹⁵. Aussi la femme se favorise toujours à travers les conseils qu'elle prodigue et c'est pourquoi plusieurs auteurs invitent les hommes à s'en méfier. Il cite le juriste Jean Berberius qui dit que « généralement le conseil de la femme tourne vers ses propres intérêts »¹⁹⁶. Selon Lesnauderie, les femmes : « en cherchant sans cesse la mort de leurs maris, leurs tendent des pièges et leur causent des chagrins, des ennuis, leur infligent des mots amers, des blâmes et des reproches »¹⁹⁷.

¹⁹² P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 3.

¹⁹³ *Ibid.*, folio 3.

¹⁹⁴ *Ibid.*, folio 4v.

¹⁹⁵ *Ibid.*, folio 4v.

¹⁹⁶ *Ibid.*, folio 7.

¹⁹⁷ *Ibid.*, folio 9.

La bouche des femmes est vue comme un orifice d'où le mal découle. Lesnauderie, reprenant les mots d'Holcot, nous apprend que « le serpent ramasse tout son venin dans la gorge pour le verser dans la bouche. La femme aussi, par le mensonge et la médisance, verse toute sa méchanceté par la bouche et la gorge »¹⁹⁸. Et comme le serpent qui siffle pour nuire, la femme chante pour séduire et tromper¹⁹⁹. Cette bouche féminine, qui peut paraître attrayante, n'est en fait qu'un appât: « la femme semble avoir une petite bouche inoffensive, vu l'innocence des mots et du regard. Au début, n'importe combien fêtarde et gourmande elle est, la femme feint à la cour le manque d'appétit et fend l'air de son regard »²⁰⁰. Quoi qu'elle fasse, la femme a tort. Même fermée, sa bouche est un piège. Si elle chante, c'est pour envouter, à la manière des sirènes, « symbole traditionnel de la luxure et de la séduction, à l'origine de tant de naufrage » selon C. Frugoni²⁰¹.

Les mots hargneux des femmes, leur voix qui charme, leur bouche qui attire doivent donc être dénoncés. Les hommes qui prennent la plume se font un devoir de prévenir les autres hommes des périls qu'ils encourent. Baptiste de Mantoue dans sa quatrième *églogue* ajoute sa contribution :

Violente, hardie, farouche, querelleuse, rebelle.
D'une voix grave, elle se blâme et s'excuse pour ses torts,
Elle marmonne, elle attise la discorde sans penser à l'accord,
Elle se moque des amitiés, se soucie juste de ses intérêts.

¹⁹⁸ *Ibid.*, folio 5v.

¹⁹⁹ *Ibid.*, folio 5v.

²⁰⁰ P. de LESNAUDERIE, *Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata...*, *op. cit.*, folio 5v.

²⁰¹ Chiara FRUGONI, « La femme imaginée », in *Histoire des femmes en Occident T.II. Le Moyen Âge*, Plon, 1990, p. 449.

Elle amuse, elle flatte, elle dénonce les secrets, elle agace d'un humour amer,
 Elle débite aux gens des balivernes, et à tout mot entendu
 Elle en rajoute de sorte qu'une pauvre colline devienne un Olympe.
 Elle dissimule, elle sait très bien trouver des prétextes,
 Tendre des pièges et prendre un air honnête
 Car elle peut facilement mimer en toute circonstance.
 Et tu ne peux pas échapper à ses ruses, ou vaincre son astuce²⁰².

La parole des femmes peut être trompeuse, aguichante, peccamineuse mais on ne trouve aucune mention, dans cette œuvre de Pierre de Lesnauderie, d'une parole de femme qui puisse être sensée, bonne, honnête, savante ou même pieuse. Toute l'*Epistola* est une mise en garde, un plaidoyer pour le célibat. Dans cette épître, les femmes sont dépeintes comme des manipulatrices qui cherchent à attirer à elles des jeunes hommes, à les détourner d'une vocation ou d'un statut plus méritoire et pour y arriver, elles peuvent déployer un arsenal varié. Elles peuvent charmer et envouter par leur chant et leur parole, séduire par la beauté de leur visage et le soin de leur parure. Mais elles savent aussi mentir et leurrer, donner de mauvais conseils afin de s'avantager. Le mieux, c'est encore de s'en méfier et même de les éviter.

3.1.3 L'insatiabilité sexuelle des femmes

Les femmes, on l'a vu, sont sources de bien des maux et nuisent de bien des manières aux hommes. Elles sont bruyantes, querelleuses, impies et bien souvent libidineuses. L'épître qu'adresse Pierre de Lesnauderie à maître Zacharie est jonchée de références au sexe des femmes, à leur trop grand appétit sexuel, à leur impudicité. Ici encore, notre auteur peut appuyer ses dires par de nombreuses citations provenant de textes bibliques, mythologiques et

²⁰² P. de LESNAUDERIE, *Epistola...*, op. cit., folio 10v.

philosophiques. L'apôtre Paul, au 1^{er} siècle, a impégné de son idéal ascétique la doctrine chrétienne. À travers les lettres qu'il adresse aux premières communautés de croyants, il exhorte les hommes et les femmes à se consacrer à Dieu, puisque la fin des Temps approche²⁰³. Le célibat est exalté, le mariage déclassé et la sexualité condamnée. Lutter contre sa nature devient un moyen de se consacrer à Dieu, de se dégager des soucis terrestres et de gagner son ciel. Paul fait du mariage un pis-aller et permet à ceux qui ne peuvent atteindre cet idéal de convoler, car « mieux vaut se marier que brûler »²⁰⁴.

Or les hommes, qui tentent de lutter contre leurs propres désirs, associent les femmes à la tentation, au péché, à la faute originelle. Ils attribuent aux descendantes d'Ève un appétit sexuel démesuré et dangereux. Lesnauderie, en se basant sur la théorie des humeurs, allègue que: « Bien qu'elles soient de complexion plus froide, elles ont cependant des désirs plus ardents »²⁰⁵. Il cite ensuite Ovide, qui, dans son *Art d'aimer* affirme : « Le désir est en nous plus pauvre, sans avoir tant de furie. L'ardeur de l'homme a sa fin fixée par les lois »²⁰⁶. Puis, il ajoute le témoignage de Tirésias, le mythique devin de Thèbes qui, grâce aux dieux, a pu s'incarner en homme et en femme et qui a rapporté l'information suivante à Zeus: « les femmes ont dix onces d'ardeur, les hommes seulement quatre »²⁰⁷. Renchérissant, Lesnauderie ajoute, en parlant des femmes, « qu'elles sont portées par de telles excitations qu'elles ne pensent à rien d'autre qu'à satisfaire leurs sentiments »²⁰⁸. Puis, il modifie le Proverbe XXX qui se lit ainsi « Il y a trois choses insatiables et quatre qui jamais ne disent

²⁰³ Jean-Claude BOLOGNE, *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2007, p. 52.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 53.

²⁰⁵ *Ibid.*, folio 3v.

²⁰⁶ *Ibid.*, folio 3v.

²⁰⁷ *Ibid.*, folio 7.

²⁰⁸ *Ibid.*, folio 7.

assez : le Shéol, le sein stérile, la terre que l'eau ne peut rassasier, le feu qui jamais ne dit assez », alors que Lesnauderie écrit :

Trois choses sont insatiables et même une quatrième qui n'est jamais, dit-on satisfaite : l'enfer, la vulve et la terre que l'eau n'assouvit jamais; et, de plus, le feu qui n'est jamais, dit-on, satisfait²⁰⁹.

Même au sein d'un mariage chrétien, la femme et son appétit sexuel démesuré peuvent conduire l'homme sur la voie du péché : « je parle de celles liées par le mariage qui, au moment où se voient ainsi engagées, s'en glorifient et accomplissent des actes encore pires que ne le feraient les courtisanes »²¹⁰. Le sexe dans le mariage, quoique permis, ne met pas à l'abri du péché de luxure, comme le précise M. Daumas, il faut faire attention de ne pas « user de sa femme comme on use d'une prostituée, ne pas s'épuiser à l'amour, éviter certaines positions qui ne conviennent pas à la dignité masculine »²¹¹.

Les clercs imaginent et craignent cette insatiabilité sexuelle des femmes, qui conduit forcément à des excès répréhensibles et entraîne nécessairement trahison et adultère. C'est d'ailleurs ce que tente de démontrer Lesnauderie dans sa mise en garde à Zacharie: « Si tu es occupé, elle satisfera ses désirs pendant que tu t'occupes à tes affaires »²¹². Puis, il renchérit en disant : « d'autres femmes sont des maitresses de maison qui acceptent d'avoir des relations à chaque occasion qui se présente »²¹³. Et rien ne peut être fait pour éviter de telles exactions comme il le précise ensuite : « si les femmes veulent commettre

²⁰⁹ *Ibid.*, folio 7.

²¹⁰ P. de LESNAUDERIE, *Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata...*, *op. cit.*, folio 7v.

²¹¹ Maurice DAUMAS, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI^e-XVII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, février 2004, p. 11.

²¹² *Ibid.*, folio 3v.

²¹³ *Ibid.*, folio 9v.

l'adultère, le mari ne pourrait pas les en empêcher »²¹⁴. Il cite ensuite Eneas Silvius qui soutient qu'« Il est plus difficile de garder une femme contre sa volonté que veiller sur un troupeau de puces sous un soleil de plomb »²¹⁵. Lesnauderie avertit son jeune disciple que « d'une part, l'épouse provoque du chagrin à son mari de manière insoupçonnable et, d'une autre, elle se montre agréable aux étrangers »²¹⁶. Enfin, il utilise une citation tirée de la *Satire VI* de Juvénal pour bien montrer que la fidélité est contraire à la nature féminine : « Mais un seul homme ne suffit-il pas à Hibernia ? Tu la réduiras plus vite à se contenter d'un seul œil! »²¹⁷.

L'adultère féminin, apparemment inéluctable pour Lesnauderie, entraîne de fâcheuses conséquences et ce dernier ne manque pas de le rappeler : « Si elle est déshonorée par l'amour de quelqu'un, elle s'arrangera pour que toi et celui-là partagiez la paternité afin de cacher le péché »²¹⁸. Il cite Valère Maxime rapportant les propos de Socrate qui aurait dit à propos du mariage : « tu n'auras part désormais que de sollicitude, de privation, de ruine, d'héritier étranger à ton sang »²¹⁹. Puis, Lesnauderie en bon juriste cite les articles de lois qui contraignent l'homme marié à reconnaître les enfants nés de ces relations extra-maritales : «[...] et que ton épouse conçoit l'enfant en adultère, quel est son statut juridique? Tu seras du moins son père putatif [...]»²²⁰ puis, il poursuit en disant : « l'enfant reçoit le statut de sa mère » et il ajoute : « Tu seras ainsi tenu d'élever cet enfant et d'entendre sa mère dire : «cet enfant ressemble à son père ». Il sera donc ton héritier, bien que tu sentes le contraire»²²¹. C'est en

²¹⁴ *Ibid.*, folio 9v.

²¹⁵ *Ibid.*, folio 9v.

²¹⁶ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 5.

²¹⁷ *Ibid.*, folio 8v.

²¹⁸ *Ibid.*, folio 3v.

²¹⁹ *Ibid.*, folio 7v.

²²⁰ *Ibid.*, folio 8v.

²²¹ *Ibid.*, folio 8v.

homme résigné qu'il conseille à son jeune protégé : « Donc, sur la question de l'adultère de l'épouse, je peux conclure et choisir une des trois réactions : la fuir, s'en taire ou s'en venger »²²².

Lorsque les représentations sociales sont à ce point éloignées de la réalité, on peut parler de mythe social. Le mythe du cocuage témoigne d'une résistance masculine, misogynne, à la vision du mariage que l'Église cherche alors à imposer. Le cocu devient un important personnage de la culture populaire, à travers lequel, dans la fête des fous ou Carnaval, on réaffirme les valeurs viriles²²³. Le mythe de la femme infidèle, qui se joue de son mari et lui fait rejoindre la grande communauté des cocus, est davantage un thème littéraire qu'une implacable réalité.

Lesnauderie, comme nombre d'auteurs avant lui, part souvent du particulier pour aller vers le général : il se sert d'un exemple unique, et fictif, qu'il n'a aucune réserve à appliquer à l'ensemble du genre féminin. Ainsi, pour bien montrer la malignité, la trahison et l'impudicité des femmes, Lesnauderie reprend un texte issu du Décaméron²²⁴ de Boccace et raconte l'histoire d'une femme adultère et traîtresse qui ruse et ment pour accomplir son forfait et faire condamner son pauvre mari à sa place²²⁵. Voici l'histoire : une femme gardée dans une tour à cause de son impudicité, séduit un jeune homme qui passe. Afin de commettre son forfait, elle enivre avec du vin et de l'opium son mari chaque soir. Le mari se rend compte éventuellement qu'il est trompé, refuse de la laisser rentrer après son adultère. La femme menace alors de se jeter dans le puits. Elle

²²² *Ibid.*, folio 8v.

²²³ Maurice DAUMAS, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 23.

²²⁴ BOCCACE, " Septième journée, nouvelle IV", *Le Décaméron (1350-1354)*, Paris, G. Charpentier et Cie, Éditeurs, 1884, p. 390.

²²⁵ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 6v.

y fait glisser une grosse pierre qui fait grand bruit en tombant. Le mari se précipite au dehors pour voir s'il peut la secourir et la femme se faufile dans la demeure et embarre le pauvre homme à l'extérieur. Puis, la femme crie et raconte à tous ceux qui s'assemblent devant la maison que son mari l'enfermait et sortait tous les soirs pour rencontrer ses maîtresses. Et Lesnauderie de conclure : « Bien qu'il essayait de s'excuser, comme il avait été trouvé dehors, il finit par être convaincu et déconcerté à cause des cris et des larmes de sa femme. Vois donc l'astuce de la femme et comment elle a détourné son péché contre son mari »²²⁶.

À partir de cette histoire de Boccace, Lesnauderie généralise et accuse de fourberie la moitié de l'humanité. Loin d'être un cas unique, la méthode employée par Pierre de Lesnauderie serait même plutôt classique. Selon les professeures de littérature anglaise, Katherine Usher et Barbara Mc Manus, qui se sont penchées sur la querelle des femmes en Angleterre aux XVI^e et XVII^e siècles : « The attacks on women employ well-established and traditional methods of argument: example and anecdote, appeals to authority, analogy, invective, and jest. »²²⁷ Lesnauderie, dans cette épître, utilise toute la gamme des écrits, savants ou populaires, anciens ou récents, qui vont dans le sens de son postulat : les femmes et le mariage doivent être évités car ils sont périlleux. Ces hommes ne laissent pas les femmes exprimer leur vécu, leur identité, leur réalité. Ils les nient puis les méconnaissent, les créent et ensuite les craignent.

²²⁶ *Ibid.*, folio 6.

²²⁷ Katherine HENDERSON et Barbara F. MCMANUS, *Half Humankind: Contexts and Texts of the Controversy about Women in England, 1540-1640*, Urbana, University of Illinois Press, 1985, p. 32.

3.2 De l'animalité des femmes

La femme est incontestablement différente de l'homme. Depuis le tout premier couple d'êtres humains, une différence mais aussi une hiérarchie a été imposée par Dieu lui-même, si l'on en croit les versets de la Genèse qui évoquent les premiers jours du monde. Ces distinctions biologiques ont été fréquemment reprises, et amplifiées, par les hommes qui ont écrit au fil des siècles sur les rapports entre les deux sexes. De nombreux auteurs, philosophes et Pères de l'Église n'ont pas hésité à comparer la femme aux animaux, tout en réservant à leurs semblables, les hommes, l'exclusivité de la ressemblance avec Dieu.

Ce processus de déshumanisation fournit, selon N. Haslam, un cadre conceptuel qui permet de légitimer une position sociale dominante, de diminuer l'empathie envers le groupe minoritaire et de justifier des agressions et abus²²⁸. Dénier à un groupe d'êtres humains, dans ce cas-ci les femmes, une partie de son humanité et lui conférer des ressemblances avec un ou des animaux entraîne une hiérarchisation des rapports de force entre ceux qui représentent la version achevée de l'espèce humaine et ceux qui, sous-humains, provoquent le dégoût et le mépris en raison de la nature plus mortelle, animale et instinctive de leur supposée condition²²⁹. Cette façon de déshumaniser l'autre en utilisant des métaphores animalières est particulièrement employée au sein de groupes sociaux dont la solidarité, les valeurs communes et le sentiment d'appartenance sont très développés. L'« Autre », dans sa forme animalière, ne peut qu'affaiblir, dégrader et contaminer le groupe dominant²³⁰. Éliane Viennot parle de la clergie comme d'un groupe social aux contours bien définis et aux valeurs communes

²²⁸ Nick HASLAM, « Dehumanization: An Integrative Review », *Personality and Social Psychology Review*, 10-3, août 2006, p. 252-264.

²²⁹ *Ibid.*, p. 258.

²³⁰ *Ibid.*, p. 261.

très fortes. Les membres de cette puissante clergie ont alors produit quantité de textes pour conforter leur position dominante et exclure ceux et celles qui menaçaient leur unité et leur monopole sur le savoir. Ils n'ont pas lésiné sur les mots, les qualificatifs dégradants, les comparaisons outrancières. Jacques Voisenet dans son ouvrage *Bêtes et hommes dans le monde médiéval* impute aux clercs cette hiérarchisation des rapports sociaux représentée à travers des analogies animalières. Selon Voisenet, ces hommes d'Église et hommes de lettres imposent leurs valeurs, leur type d'organisation sociale, se placent en modèle à imiter et s'octroient pouvoir et légitimité²³¹.

Lesnauderie, homme de lois, universitaire et authentique représentant de cette clergie, annonce sans ambages dans son *Epistola* que : « La femme est comparée aux trois bêtes très dangereuses et on dit qu'elle les dépasse en méchanceté »²³². Il emprunte ce parallèle à Robert Holcot qui précise cependant que ce sont les femmes méchantes qui sont comparables à ces animaux. Lesnauderie quant à lui généralise. Sont ainsi mis de l'avant des clichés éculés comparant les femmes au serpent, au lion et au dragon. Ces comparaisons peu flatteuses semblent, en effet, avoir été fort répandues puisque même Christine de Pizan, au début du XV^e siècle, dans le débat sur le *Roman de la rose* a répondu à maître Pierre Col :

Et qui sont les femmes? Oui, qui sont-elles? Sont-elles des serpents, des loups, des lions, des dragons, des vipères, des bêtes de proie rapaces et nuisibles à l'espèce humaine, telles qu'il faille inventer un art pour les prendre par la ruse?²³³

²³¹ Jacques VOISENET, *Bêtes et hommes dans le monde médiéval le bestiaire des clercs du V^e au XII^e siècle*, Turnhout, Belgique, Brepols, 2000, p. 380.

²³² P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 5.

²³³ Virginie GREENE, *Le débat sur le roman de la rose*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 254.

3.2.1 Le serpent

Le serpent est étroitement associé à la luxure, à la tentation et à la ruse. Il est à l'opposé des hautes aspirations spirituelles des hommes puisqu'il rampe sur le sol poussiéreux. La représentation du monde est hiérarchisée : Dieu trône au sommet, puis vient l'homme et ensuite les bêtes. Les reptiles et les vers, privés de membres et condamnés à ramper se trouvent au plus bas échelon. Comme le remarque Voisenet : « Le contact étroit avec la terre a donc prédestiné ces êtres vivants à faire partie des animaux méprisés par les clercs entièrement tournés vers un au-delà supra-terrestre »²³⁴.

D'un point de vue symbolique, le serpent rassemble tous les vices possibles : il incarne le malin, la tentation, l'hérésie, la fourberie et la concupiscence. Même la forme de son corps, trop allongé, donc phallique, le rend suspect. Voisenet écrit : « Cet isomorphisme du serpent avec le sexe masculin l'a donc plutôt desservi dans ce monde chrétien qui manifeste une grande méfiance à l'égard de la sexualité »²³⁵.

Après tout, le serpent a fait pénétrer dans le cœur d'Ève les vices et tentations qui ont entraîné la chute de l'humanité. Les Pères de l'Église ont beaucoup usé de ces mythes à propos des reptiles, et les femmes ont été étroitement associées à ces animaux dangereux, sournois et tentateurs.

Les comparaisons entre la femme et le serpent se retrouvent à différents endroits dans le texte rédigé par Lesnauderie. Parfois, il reprend une citation et parfois, il laisse aller son imagination. La comparaison avec cet animal, associé

²³⁴ J. VOISENET, *Bêtes et hommes dans le monde médiéval le bestiaire des clercs du V^e au XII^e siècle...*, op. cit., p. 107.

²³⁵ *Ibid.*, p. 98

depuis la *Genèse* à l'esprit du malin, n'est jamais avantageuse pour la femme. Lesnauderie modifie à deux reprises le même verset tiré de l'*Ecclésiastique* XXV lorsqu'il écrit : « Il n'y a pas de tête plus venimeuse que la tête du serpent, et il n'y a pas de colère pareille à celle de la femme »²³⁶.

Puis, notre auteur dit que la femme est comparée au serpent pour ces quatre raisons :

D'abord, le serpent s'interprète comme celui qui aime l'ombre. Et la femme aime plus l'ombre que la lumière. Deuxièmement, le serpent a tout son venin dans la tête; la femme a, dans la même partie, une beauté particulière pour pouvoir empoisonner ceux qui la regardent. Troisièmement, le serpent ramasse tout son venin dans la gorge pour le verser par la bouche. La femme aussi, par le mensonge et la médisance, verse toute sa méchanceté par la bouche et la gorge. En quatrième lieu, le serpent siffle pour nuire; la femme, par le chant et la caresse, trompe plusieurs²³⁷.

Le chant des femmes, comme sa parole, sert à envouter, à détourner du droit chemin. Il semble que tout ce que la femme fait avec son corps ne sert qu'à la rapprocher de son animalité, donc de sa mauvaiseté. L'homme sensé devrait donc fuir devant « cet animal », la femme, qui ne peut que lui occasionner des torts irrémédiables. À ce sujet, Lesnauderie dit qu'« il est plus sûr d'éviter les animaux venimeux que de les capturer. Et qui a-t-il de plus venimeux qu'une femme »²³⁸ demande-t-il?

3.2.2 Le lion

²³⁶ *Ibid.*, folio 5 et 5v. La citation exacte de l'*Ecclésiastique* chapitre XXV verset 17 est : « Il n'y a pire venin que le venin du serpent, il n'y a pire haine que la haine de l'ennemi ».

²³⁷ *Ibid.*, folio 5-5v.

²³⁸ P. de LESNAUDERIE, *Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata...*, op. cit., folio 8v.

Michel Pastoureau, spécialiste de l'histoire symbolique du Moyen Âge, note qu'il existe, d'un point de vue symbolique, un bon et un mauvais lion, c'est donc un animal ambivalent. Dans la Bible, ce dernier est plus souvent dangereux, cruel, rusé et il incarne les forces du mal²³⁹. Dans les siècles suivants et, à la suite de saint Augustin, le lion devient symboliquement un animal diabolique, cruel et tyrannique. L'animal exotique est ensuite réhabilité par les bestiaires latins, qui, au Moyen Âge, font de lui un symbole christique, royal et noble²⁴⁰. Lesnauderie ne fait pas appel à cette symbolique positive lorsqu'il compare les femmes aux lions : celles-ci n'en possèdent évidemment que les défauts.

Lesnauderie énonce qu'il y a trois raisons qui permettent de comparer la femme au lion : « d'abord, en raison de la furie du lion, car la femme, tout comme le lion, ne peut pardonner sans vengeance »²⁴¹. Le deuxième argument invoqué par Lesnauderie est tiré de *l'Histoire naturelle* de Plin où ce dernier affirme que les os du lion, souvent dépourvus de moelle, sont si durs qu'on peut en tirer des étincelles. Ce qui se traduit dans l'épître par ces mots :

Les os du lion frottés l'un contre l'autre font naître du feu. De la même façon, les mots, les entretiens et les propos des femmes, combien sérieux et consistants ils sembleraient, ils allument la flamme de la volupté²⁴².

Encore une fois, Lesnauderie attire l'attention sur la parole dangereuse des femmes et il affirme ensuite que le lion, précautionneux, efface ses traces avec sa queue, puis il conclut : « il est bien caractéristique aux femmes de couvrir ses torts sous des excuses et des mensonges »²⁴³. Pourtant, Pastoureau fournit une

²³⁹ Michel PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Paris, Le Seuil, 2015, p. 56.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 57.

²⁴¹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 5v.

²⁴² *Ibid.*, folio 5v.

²⁴³ *Ibid.*, folio 5v.

toute autre explication à ce lion qui efface ses traces avec sa queue : selon ce dernier, les penseurs médiévaux y auraient vu « Jésus cachant sa divinité en s'incarnant dans le sein de Marie »²⁴⁴. L'analogie résolument misogyne de Lesnauderie semble être une invention de son cru, destinée à noircir encore plus la nature féminine et sa parole.

3.2.3 Le dragon et les autres

Le troisième animal auquel la femme se compare en vice et méchanceté est le dragon. Le caractère mythologique de l'animal en question ne semble pas déranger notre érudit lorsqu'il dresse le parallèle suivant :

La femme est comparée au dragon parce que, de la même façon que lui, la femme semble avoir une petite bouche inoffensive, vu l'innocence des mots et du regard. Au début, n'importe combien fêtarde et gourmande elle est, la femme feint à la cour le manque d'appétit et fend l'air de son regard, tout comme le basilic qui tue l'homme par la vue seulement²⁴⁵.

Comme le mentionne à juste titre Michel Pastoureau, le dragon, symbole du Mal par excellence, fait partie de la vie quotidienne du Moyen Âge. Les frontières entre le réel et l'imaginaire demeurent floues : « Pour l'historien du Moyen Âge peut être plus que pour tout autre, l'imaginaire fait toujours partie de la réalité, l'imaginaire est une réalité »²⁴⁶. Pétrarque avait aussi comparé la femme au basilic dans son traité sur la vie solitaire et affirmé sans ambages : « Oui, comme le basilic, c'est des yeux qu'elles assassinent. Nul besoin de contact pour être empoisonné »²⁴⁷. Comme pour le dragon d'où jaillissent de sa gueule des flammes, les paroles des femmes sont associées à la destruction. En outre, le

²⁴⁴ M. PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental...*, *op. cit.*

²⁴⁵ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 5v.

²⁴⁶ M. PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental...*, *op. cit.*, p. 19.

²⁴⁷ PETRARQUE, *De uita solitaria, La vie solitaire: 1346-1366*, Grenoble, J. Millon, 1999.p. 209-211.

regard de la femme comme celui du dragon est ravageur, il enflamme et consume celui qui s'y est laissé prendre. Les femmes ont l'air innocent mais leurs attaques sont vicieuses et fort périlleuses. Les hommes ont le devoir d'avertir leurs semblables afin de parer aux coups mortels qu'elles leur destinent.

En plus du dragon, la femme peut aussi être comparée à d'autres animaux mythologiques, comme il est dit dans *l'églogue* de Baptiste de Mantoue cité par Lesnauderie :

Elles sont les oiseaux immondes de Phinée²⁴⁸, qui en relâchant leur ventre, ont l'habitude de souiller de leurs déjections les demeures, les loges, les tables, les autels, les carrefours, les temples, les routes, les champs, la mer, les fleuves, les montagnes.²⁴⁹

Baptiste poursuit en écrivant qu'« elles sont pareilles aux visages monstrueux, les filles de Phorcys²⁵⁰, qui jadis, aux confins de la Libye, avait l'habitude de changer par leur regard les hommes en pierre »²⁵¹. Malgré des siècles de domination chrétienne, la culture antique, à travers ses récits mythologiques, conserve une indéniable influence. Les lettrés, les hommes de sciences et les hommes de Dieu tirent profit de toutes les analogies qui peuvent servir leurs propos : il faut se défier des femmes, ces êtres imparfaits, monstrueux, répugnants.

Enfin, si la femme est à bien des égards un animal comme les autres, elle trouve le moyen de s'en distinguer de cette façon : « Le cheval, le bœuf, l'âne et le chien, de même que les esclaves les moins chers, tu peux les essayer avant de les acheter. Seule l'épouse n'est pas essayée de peur qu'elle ne déplaie pas avant

²⁴⁸ Les Harpies.

²⁴⁹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 11v.

²⁵⁰ Les Gorgones.

²⁵¹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, Folio 11v.

d'être mariée »²⁵². Lesnauderie évoque ce problème à quelques reprises : la femme aura des défauts mais on ne peut véritablement les connaître avant d'être lié, pour la vie, à cette dernière. Le concubinage étant proscrit, il fallait espérer « tomber sur une bonne femme » mais comme le rappelle Lesnauderie : « Il y a plus de chances de trouver une centaine de femmes qui se ressemblent par leur méchanceté que d'en trouver une qui soit bonne »²⁵³. Ces hommes qui parlent du mariage comme d'une nasse, une prison, un enfer et qui déblatèrent sur les défauts des femmes ne cherchent jamais à comprendre comment cette même réalité peut être vécue par l'autre moitié de l'humanité. Les femmes connaissent-elles mieux les défauts ou les qualités des hommes qu'elles s'apprêtent à épouser? Le font-elles librement, en choisissant parmi une multitude de choix de vie différents? Rien n'est moins sûr. Ceux qui détiennent parole et pouvoir se permettent de jauger de la qualité de celles qu'ils s'adjoindront.

Malgré cela, ces hommes, comme Pierre de Lesnauderie, estiment qu'il est périlleux, pour un homme, de se marier. Car prendre femme, c'est se jeter dans une aventure inconnue, qui a plus de chance d'être malheureuse qu'heureuse, compte-tenu des nombreux travers des femmes. Ces défauts féminins n'apparaissent bien évidemment qu'après le mariage, et comme ce dernier s'avère en principe indissoluble, il est fort risqué de s'y aventurer. Le célibat demeure la valeur sûre.

3.3 « Si tu prends épouse, tu peux dire adieu au calme et au repos »

Se marier, c'est renoncer à un mode de vie confortable, un mode de vie dans lequel ces jeunes hommes ont vécu pendant de nombreuses années. Pierre de

²⁵² *Ibid.*, folio 12. Cette citation se retrouve telle quelle dans l'*Aduersus Iouinianum* de saint Jérôme sans que Lesnauderie ne se sente le besoin d'en indiquer la provenance.

²⁵³ *Ibid.*, folio 7v.

Lesnauderie partage son expérience et son savoir afin de permettre à ces jeunes clercs de faire un choix véritablement éclairé. Avant de délaisser la vie contemplative, Lesnauderie juge qu'il est de son devoir de les informer de tout ce qu'ils perdront s'ils sont assez « excessif et imbécile »²⁵⁴ pour choisir la vie maritale. La vie contemplative, telle que vécue dans les ordres mendiants et séculiers au Moyen Âge, accorde en effet de nombreux privilèges matériels à ces hommes qui renoncent à la vie dans le siècle et se consacrent à la prière, au salut de tous. Les universitaires, dont le statut se situe à mi-chemin entre les religieux et les laïcs, réussissent à conserver ces conditions avantageuses. Parmi les privilèges les plus souvent énoncés, on retrouve les avantages fiscaux et économiques, la soustraction aux obligations sociales qui touchaient les citoyens ordinaires comme le guet et l'hébergement des troupes, la libre circulation de leurs biens et leur personne et d'importants privilèges judiciaires²⁵⁵.

Lesnauderie, docteur en droit canon et en droit civil, ne peut s'empêcher de citer les textes de lois qui viennent appuyer ses dires. Ainsi il cite Jean André, auteur de la glose sur *les Clémentines* et son chapitre « sur les clercs mariés » qui énumère les 14 privilèges auxquels doivent renoncer ceux qui choisissent de prendre épouse. Ces derniers ne peuvent conserver que deux privilèges en tant que clercs mariés :

Il est défendu de s'en prendre à leur personne et de les poursuivre en jugement pour crime devant un juge séculier aussi longtemps qu'ils portent l'habit, les vêtements et la tonsure cléricaux ²⁵⁶.

²⁵⁴ P. de Lesnauderie, *Epistola ...*, op. cit., folio 12..

²⁵⁵ Lyse Roy, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles: identité et représentation*, Leiden, Brill, coll. « Education and Society in the Middle Ages and Renaissance », 2006, p. 156.

²⁵⁶ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op cit., folio 1v.

Ces deux seuls privilèges le distinguent alors des simples laïcs mais comme ces derniers, le clerc marié « est appelé à satisfaire aux tailles, impôts, exactions et autres fardeaux »²⁵⁷. Le clerc marié, il va sans dire, renonce également à toutes formes de promotion au sein de la hiérarchie cléricale : « Tu n'obtiendras plus d'honneurs ecclésiastiques ou de bénéfices »²⁵⁸. En effet, les plus hautes fonctions de la hiérarchie cléricale sont réservées à ceux qui savent conserver l'état de célibat, du moins, en théorie.

En plus de ces pertes matérielles, l'homme qui se marie s'encombre d'un lourd boulet en s'attachant à une femme. Lesnauderie ne cesse de répéter à quel point la vie active est incompatible avec la vie de l'esprit: « Et une fois que tu auras pris épouse, que l'étude et la liberté sont oubliées... »²⁵⁹ car, l'entretien d'une épouse requiert temps et argent.

Depuis Théophraste citant Socrate, en passant par Épicure, Cicéron et Sénèque, cette idée selon laquelle un homme qui pense et qui désire produire une œuvre de nature intellectuelle ne peut se permettre de laisser la vie maritale et les soucis du quotidien ruiner sa réflexion féconde, sa nécessaire paix de l'esprit et sa précieuse liberté de mouvement, a beaucoup influencé les penseurs de l'Antiquité et du Moyen Âge.

Lesnauderie souscrit à cette idée et décrit l'absence de silence et de paix comme l'une des plus grandes souffrances que peut éprouver l'intellectuel: « Si tu prends épouse, tu peux dire adieu au calme et au repos »²⁶⁰. Cette phrase est un des lieux communs ressassés par les philosophes païens de l'Antiquité, les Pères

²⁵⁷ *Ibid.* folio 1v.

²⁵⁸ *Ibid.* folio 2v.

²⁵⁹ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 2.

²⁶⁰ *Ibid.* folio 2v.

de l'Église, par les penseurs de la période médiévale²⁶¹ et jusque dans le traité de Pétrarque, *De uita solitaria*: « Si l'on cherche le repos, qu'on se garde de la femme, fabrique perpétuelle de querelles et de peines »²⁶². Tout au long de son épître, Lesnauderie revient sur les tracasseries du quotidien qui nuisent à la vie contemplative, à cette vie d'étude qu'il estime plus que tout. Nécessairement, à cette époque, qui dit mariage, dit enfant et qui dit enfant dit bruit : « Chaque année vont naître des enfants, vont s'entendre des vagissements et des pleurs »²⁶³. De plus, ces enfants nécessitent les soins de nourrices et ces dernières seront forcément la source de bien des soucis : « Des nourrices et des servantes à chercher, à nourrir, à les entendre chanter »²⁶⁴. Ces ennuis du quotidien ont tous déjà été longuement décriés par un grand nombre de penseurs et nous retrouvons dans l'œuvre de Pétrarque, *De remediis utriusque fortune*, une remarque tout à fait similaire : « Aurais-tu donc préféré entendre les cris de l'accouchement, le caquet des nourrices, les enfants qui braillent? »²⁶⁵. La lecture de l'*Epistola* permet donc de comprendre que les sons et les bruits qui émanent de la vie domestique sont une grande nuisance pour ces sages penseurs. L'ascétisme chrétien des premiers siècles, incarné entre autres par saint Jérôme, a laissé sa marque dans le discours et l'idéal recherché par les clercs tout au long de la période médiévale.

En plus de nuire à la production d'une œuvre intellectuelle, cette absence de paix et de silence, comme le fait justement remarquer Lesnauderie, entrave grandement le dialogue avec Dieu: « Et ce qui est pire c'est que tu ne pourras

²⁶¹ Héloïse et Abélard ont tous deux abondamment cités et repris ces arguments de l'*Aduersus Iovinianum* pour justifier leur refus du mariage qui discrédite le sage et nuit à sa production intellectuelle.

²⁶² PETRARQUE, *De uita solitaria = La vie solitaire: 1346-1366*, Grenoble, J. Millon, 1999, p. 209.

²⁶³ P. de LESNAUDERIE, *Epistola...*, op. cit. folio 2.

²⁶⁴ *Ibid.*, folio 2.

²⁶⁵ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune: 1354-1366*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, coll. « Collection Atopia », 2002, p. 669.

plus prier tranquillement Dieu et les saints »²⁶⁶. La femme est réputée bavarde, comme nous l'avons vu. Elle a des exigences matérielles et elle excite la concupiscence. Pour toutes ces raisons, elle nuit au lien sacré qui unit l'homme à Dieu. La condition d'homme marié est donc incompatible avec la vie calme et retirée qui favorise l'étude, la réflexion et la prière.

En plus de renoncer au silence et à la tranquillité d'esprit, l'homme qui choisit la vie active doit se priver de tout, et même de ce qui est nécessaire puisqu'il devra alors combler les insatiables besoins de sa femme et de ses enfants : « Les souliers, les caliges et même la nourriture te feront parfois défaut »²⁶⁷. Pour être certain que son interlocuteur ait bien compris, il le répète au feuillet suivant et ajoute d'éventuels procès qu'intentera forcément la belle-famille :

Ils subiront plusieurs procès contre les parents de leur épouse pour la dot de celle-ci. Ils sont destinés à subir, je te le dis, toutes sortes de tourments autant à cause de leur maintien, choses pour lesquelles seront faites des dépenses immenses, jamais soupçonnées auparavant²⁶⁸.

Cette vie contemplative, Lesnauderie l'estime plus que la vie active et c'est pourquoi il s'appuie sur de nombreuses œuvres pour étayer son propos, dont le *Livre des Vertus*²⁶⁹:

Il est dur de contracter mariage, à cause des embarras du mariage qui empêchent une vie contemplative parce que l'homme marié ne peut plus se consacrer pleinement à la vie contemplative, qui est par douze aspects, supérieure à la vie active selon le *Livre des vertus*²⁷⁰.

²⁶⁶ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit. folio 2v.

²⁶⁷ *Ibid.* folio 1.

²⁶⁸ *Ibid.* folio 1v.

²⁶⁹ Nous tenons à remercier le professeur émérite M. Bruno Roy, pour son apport dans l'identification de certaines œuvres. Selon ce dernier, ce livre des vertus pourrait bien être le *Summa de uiciis et uirtutibus* de Guillaume Perrault.

²⁷⁰ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 7v.

L'homme qui se marie, en plus de perdre sa tranquillité et son silence si précieux, son argent, son confort et ses privilèges de clercs, cet homme perd aussi l'estime et l'amitié des autres hommes : « non seulement les gens simples mais aussi les gens de bien, graves et lettrés se moqueront de toi et ne te fréquenteront plus désormais comme auparavant»²⁷¹.

La femme devient rapidement un tyran qui règne sur tous les aspects de la vie de son mari, s'enquiert de tout, le prive de toutes les libertés et va même jusqu'à lui faire perdre ses amis de toujours : Lesnauderie fait alors usage de la sixième *Satire* de Juvénal pour affirmer qu'« il faudra le chasser, ce vieil ami dont ta porte a vu la première barbe »²⁷². L'historienne Éliane Viennot note :

Se marier, en effet, c'est encourir le sarcasme des collègues et des « vrais intellectuel »; c'est renoncer, d'une certaine manière, à faire partie de leur groupe. Se marier, surtout, c'est lier son destin à une femme! ²⁷³

Celui qui prend épouse renonce bien évidemment à la liberté. Il choisit donc, de plein gré, la servitude comme le dit sans détour Pierre de Lesnauderie :

Regarde comment se tourment les misérables qui abandonnent une liberté simple (qui est chose inestimable), [...] et de leur propre volonté ils se soumettent au joug de la servitude²⁷⁴.

Par opposition, la vie contemplative « est fardeau léger et doux. Et les prêtres qui ont choisi cette vie sont les égaux des dieux et des anges en raison du sacerdoce »²⁷⁵.

²⁷¹ *Ibid.* folio 2.

²⁷² *Ibid.* folio 3.

²⁷³ Éliane VIENNOT, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (Ve-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 247.

²⁷⁴ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, *op. cit.*, folio 6v.

²⁷⁵ *Ibid.*, folio 11v-12.

L'homme qui se marie perd donc un grand nombre de privilèges et un mode de vie paisible. On pourrait croire qu'il gagne par contre une douce compagne et la chance d'assouvir ses besoins charnels ? Rien n'est moins sûr si l'on en croit notre auteur qui amorce son épître avec ces mots : « Ô toi qui dois te marier, pleure et laisse tes larmes couler, car le règne de la volupté a l'habitude de disparaître »²⁷⁶. Les plaisirs charnels ne durent pas. Lesnauderie se qualifie lui-même d'homme d'expérience et se fait un devoir d'éclairer les jeunes hommes à ce sujet. Il interpelle Zacharie en disant : « De grâce, à quoi bon te réjouir maintenant et souffrir ensuite à jamais, être joyeux une fois et être souffrant mille autre? »²⁷⁷

3.4 Les nombreux périls encourus par les hommes qui s'unissent aux femmes

La maternité est montrée et idéalisée à travers l'exemple unique et inaccessible d'une vierge qui enfante grâce à l'action du Saint Esprit. La vie dans l'au-delà, après la mort, est la seule qui doit être louée, désirée et hautement méritée. Le corps est bien souvent un obstacle, un ennemi contre lequel il faut lutter, quitte à devoir le punir. Le modèle du corps à imiter est celui du Christ souffrant. L'iconographie catholique ne laisse voir que des corps décharnés, martyrisés et aucune représentation de corps sains, porteurs de vie, à l'exception de celui de la Vierge Marie. Si parfois des corps nus et enchevêtrés sont représentés, ils incluent toujours une personnification du Malin et illustrent la damnation; un aller-simple pour l'enfer. Dans ce contexte culturel et idéologique, exigeant et contre-nature, les hommes qui ont des difficultés à contrôler les pulsions, les besoins légitimes de leur corps, font porter aux femmes l'odieuse de la tentation à

²⁷⁶ *Ibid.*, folio 1.

²⁷⁷ *Ibid.*, folio 2v.

laquelle ils sont soumis. Les femmes doivent donc être repoussées, et pour ce faire, elles sont démonisées et dénigrées. Il faut des images aussi fortes que violentes pour lutter contre des impératifs biologiques. La femme, dans le discours des clercs est donc dangereuse : elle blesse, tue et condamne à l'enfer.

Lesnauderie, tout au long de son épître, met en garde son jeune protégé contre les dangers qui le guettent s'il quitte la sérénité et la douceur de la vie contemplative. Car vivre avec une femme, c'est exposer son corps et son âme à de nombreux périls : « Il existe une glose digne d'être notée, dans le chapitre sur les fiançailles des adolescents, livre VI, qui dit ceci: « Celui qui contracte un mariage est pareil à celui qui, se trouvant sur une mer, s'expose à d'infinis dangers »²⁷⁸.

3.4.1 Les dangers physiques

D'emblée, notre professeur demande à son jeune ami, maître Zacharie : « Pries-tu pour t'habituer aux coups qui seront opiniâtres ? »²⁷⁹, laissant sous-entendre que les femmes sont violentes et battent leurs époux. Il poursuit sa mise en garde et affirme catégoriquement: « il y aura chez toi duel mortel, tu auras des chaînes, des entraves, moult tourment et ton sommeil sera un exil perpétuel »²⁸⁰. Notre auteur reprend ici encore des lieux communs sur les misères de la vie conjugale. Pétrarque avait avant lui dressé ce sombre portrait de la condition de l'homme marié dans son *De remediis* en disant: « Tu abrites chez toi un tyran qui ne désarme pas; tes plaisirs et tes jeux finiront en haines, et tu n'auras de sécurité ni à table ni au lit : à chaque instant des disputes, et des combats

²⁷⁸ P. de LESNAUDERIE, *Epistola ...*, op. cit., folio 2.

²⁷⁹ *Ibid.*, folio 1.

²⁸⁰ P. de LESNAUDERIE, *Epistola...*, op. cit. folio 2v.

acharnés au cœur de la nuit »²⁸¹. La tendresse, l'affection, l'amour, l'entraide sont complètement évacués de sa description de la vie conjugale. Seuls les aspects les plus vils, les plus périlleux sont présentés. Enfin, pour être bien sûr d'avoir été compris, Lesnauderie ajoute:

Et ceux qui ont connu ce genre de chagrins savent combien nombreux et graves sont le souci et les tourments de mort que provoque le mariage. L'amour est un grave péril, un danger qui peut même être mortel. Et n'importe combien chaste est un homme, s'il aime la compagnie des femmes il s'enchaîne aux pieds de son amour et il se tue²⁸².

Même l'amour est à fuir. À l'époque où écrit notre auteur, l'amour salvateur, le seul amour vraiment digne d'être célébré est celui qui unit Dieu aux hommes (agapè). L'amour terrestre lui, est toujours suspect, puisque associé à la passion, à l'éros. D'ailleurs, les femmes, se demande-t-on, sont-elles même capables d'un amour sincère? Pas si on en croit Lesnauderie puisque: « la femme hait son mari qui l'aime »²⁸³. Voilà sans doute pourquoi : « les épouses se réjouissent beaucoup de la mort de leur mari »²⁸⁴. Et souvent, les femmes trahissent leur mari et aiment un autre homme : « elles passent leurs journées avec les ennemis mortels de leurs maris »²⁸⁵ et certaines : « enlèvent la vie à leur mari à cause de l'amour qu'elles portent à un nouveau mari »²⁸⁶.

Lesnauderie emploie fréquemment dans cette courte épître les mots « morts » et « périls mortels ». Il ne semble pas y avoir d'expressions trop fortes ou trop violentes pour décrire cette chose périlleuse qu'est l'union matrimoniale.

²⁸¹ PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 309.

²⁸² P. de LESNAUDERIE, *Epistola...*, op. cit. folio 5v.

²⁸³ *Ibid.*, folio 7.

²⁸⁴ *Ibid.*, folio 7.

²⁸⁵ *Ibid.*, folio 7.

²⁸⁶ *Ibid.*, folio 7.

S'il faut se garder des femmes en général, Lesnauderie ajoute qu'il y a quatre catégories de femmes qu'il faut éviter à tout prix puisque celles-là sont encore plus dangereuses que les autres et leur rencontre toujours létale. Il se fait un devoir de bien mettre en garde son jeune protégé : « Les unes sont insensées, même diaboliques et celles-ci sont à éviter surtout par crainte de ne pas faire mort d'homme. Et celles-ci, par jalousie, perdent la raison à cause de l'amour pour leurs maris et parfois les tuent »²⁸⁷. Si les femmes sont véritablement amoureuses, elles demeurent tout aussi dangereuses car elles ne savent dominer leurs affects et la jalousie, chez elles, s'avère mortelle.

On retrouve ensuite des ivrognes et des goulues, des vagabondes et des prostituées. Ces dernières mettent aussi en péril la santé et la vie des hommes à cause des maladies vénériennes qu'elles transmettent²⁸⁸. Mais il faut surtout se méfier de celles qui semblent sages :

D'autres femmes sont plus qu'il ne faudrait sages, rusées, prévoyantes et malignes et à celles-ci il ne faut nullement faire confiance. (...) De plus, celles-ci, selon plusieurs, sont des voleuses et, en cherchant sans cesse la mort de leurs maris, elles leur tendent des pièges et leur causent des chagrins, des ennuis, leur infligent des mots amers, des blâmes et des reproches. De telles femmes ne partagent pas leurs biens avec leurs maris, mais plutôt soustraient des biens de ceux-ci pour se les approprier, autant durant leur vie qu'après la mort²⁸⁹.

Même celles qui semblent bonnes doivent être évitées. Voilà ce que nous dit Pierre de Lesnauderie. La femme est incapable de vouloir le bien : elle fait souffrir, elle vole, elle trompe et elle tue.

²⁸⁷ *Ibid.*, folio 9.

²⁸⁸ *Ibid.*, folio 9-9v.

²⁸⁹ *Ibid.*, folio 9.

Mais au-delà de ces catégories de femmes, Lesnauderie insiste sur le fait que : « la plupart des femmes, à cause de ces façons d'être, ont non seulement tué leurs maris, mais encore elles leur ont fait la vie dure ». Épouser une femme, c'est donc se condamner à souffrir et puis mourir par sa faute. Voilà le sombre tableau dressé par notre auteur à l'intention des jeunes clercs.

3.4.2 Les dangers spirituels

Les périls encourus par le mariage ne se limitent pas aux dangers physiques et à la destruction du patrimoine. Un plus grand danger guette le mari puisque le salut de son âme est également en jeu. La nature des femmes et leur corps peccamineux sont des obstacles empêchant les hommes de se rendre à Dieu. Lesnauderie insiste sur ce point capital et il cite ces vers restés pour nous anonymes : « La femme profane le corps, fait perdre la fortune, tue l'âme, enlève la force, prive de la lumière, crie à haute voix »²⁹⁰. Non seulement la femme dérange l'homme dans sa relation avec Dieu mais elle est également celle qui fait pénétrer le malin dans sa vie, comme ce fut le cas pour Adam. De nombreux auteurs sont alors cités par Lesnauderie afin que son jeune protégé comprenne bien à quel point il s'expose à un grave péril. Saint Jérôme a écrit : « la femme est la porte du diable, le chemin d'injustice, la piqûre du scorpion, l'espèce nuisible »²⁹¹. Puis, c'est au tour de saint Chrysostome d'être cité : « Ô toi, femme, arme du diable, méchante et fort perçante. C'est par la femme que le diable a fait tomber Adam du paradis »²⁹². Lesnauderie cite ensuite le *Compendium in Iob* écrit par Pierre de Blois: « C'est par la femme que la mort est venue sur la

²⁹⁰ *Ibid.*, folio 6.

²⁹¹ *Ibid.*, folio 3v.

²⁹² *Ibid.*, folio 4.

surface de la terre. Et puisque notre rédemption avait été prévue par le fils de Dieu, le diable a machiné d'empêcher par la femme le salut des humains»²⁹³.

Il utilise également les mots de saint Jérôme pour affirmer que « celui qui se laisse approcher par les femmes ne peut pas vivre de tout cœur avec Dieu »²⁹⁴. Puis, il cite le Canon *Tunc salvabitur* : « il ne convient pas à l'homme qui tend vers le royaume céleste de prendre femme »²⁹⁵. Et, il ne peut être plus clair ou plus explicite lorsqu'il dit : « Et ce qui est pire est que tu ne pourras plus prier tranquillement Dieu et les saints parce que tu seras trop retenu par maint soucis et services à rendre »²⁹⁶. La vie active nuit donc à la prière, à la dévotion totale au Dieu unique puisque l'homme marié est préoccupé; son attention est alors détournée du Seigneur puisque « l'épouse te sera une idole que tu révèreras, que tu adoreras, qui te réveillera la nuit et qui te feras t'occuper de maintes affaires et te soucier longuement »²⁹⁷. D'ailleurs, Lesnauderie rappelle qu'il est dit dans l'*Ecclésiastique* : « que le sage doit éviter le mariage, parce que les femmes poussent les sages à l'apostasie »²⁹⁸. Le commerce charnel qu'entraîne le mariage fait aussi obstacle au salut éternel comme l'affirmait le juriste Niccolo Tedeschi, que Lesnauderie cite approximativement lorsqu'il dit : « celui marié est censé être impur eu égard aux convenances spirituelles puisqu'il s'adonne aux plaisirs charnels »²⁹⁹. Depuis que saint Paul, attendant la très proche parousie au II^e siècle de notre ère, a fait du mariage un pis-aller et valorisé la virginité, l'Église catholique a sans cesse dû naviguer entre deux positions contradictoires.

²⁹³ *Ibid.*, folio 4.

²⁹⁴ *Ibid.*, folio 10.

²⁹⁵ *Ibid.*, folio 2v.

²⁹⁶ *Ibid.*, folio 2v.

²⁹⁷ *Ibid.*, folio 2v.

²⁹⁸ *Ibid.*, folio 7v.

²⁹⁹ *Ibid.*, folio 3.

Enfin, comme le souligne Lesnauderie, tous savent que : « Les chastes donc plaisent plus à Dieu que les mariés »³⁰⁰ alors celui qui veut prier tranquillement, se dévoue entièrement à Dieu, échappe au malin et à la tentation, celui-là doit impérativement demeurer célibataire. Tout cet argumentaire, en droite ligne avec la pensée exprimée par saint Jérôme dans son *Aduersus Iouinianum*, a maintes fois été repris par les penseurs de la période médiévale³⁰¹.

Le mariage est donc une très périlleuse aventure, tant pour le corps, qui risque les souffrances, les coups et même la mort que pour l'âme qui risque la damnation. Les femmes sont sources de bien des maux et Lesnauderie, aidé de nombreux auteurs, a tenté d'en dresser la liste afin de sauvegarder son protégé, maître Zacharie, et tous les jeunes clercs qui ressentent la tension entre la vie active et la vie contemplative.

³⁰⁰ *Ibid.*, folio 2v.

³⁰¹ Philippe DELHAYE, « Le Dossier Anti-Matrimonial de l'*Aduersus Iouinianum* et son influence sur quelques écrits latins du XII^e siècle », *Mediaeval Studies*, 13, janvier 1951, p. 65-86.

Conclusion

L'Epistola, cette courte lettre remplie de références et de citations empruntées à d'autres auteurs, est une longue mise en garde contre les femmes. Pierre de Lesnauderie partage la vision des femmes et du mariage qu'ont les hommes d'Église et hommes de lettres depuis l'Antiquité. Les femmes, selon les définitions philosophiques et théologiques, ont une nature imparfaite, inférieure, monstrueuse. Elles doivent donc être subordonnées, soumises aux diktats des hommes, qui eux, ont été créés à l'image de Dieu. Mais les femmes, portes d'entrée du mal, cherchent à attirer les hommes, à les attacher à leur personne, à les entraîner dans leur déchéance. C'est pourquoi il faut se méfier de leur beauté et de leur parole puisqu'elle est mensongère, voire carrément dangereuse. Il est dans la nature des femmes de tromper, de charmer et de provoquer la ruine des hommes. Il faut aussi se méfier de leur trop grand appétit sexuel car il entraîne de fâcheuses conséquences, dont l'adultère. Pour Lesnauderie, l'homme marié est condamné à rejoindre la grande confrérie des cocus et à perpétuellement douter de la légitimité de sa descendance. Les femmes, on l'a vu, sont d'ailleurs moins humaines que les hommes et peuvent être comparées aux plus vils et dangereux des animaux.

Après avoir longuement détaillé les vices découlant de la nature imparfaite des femmes, Lesnauderie met l'accent sur tous les désagréments qu'occasionne la vie conjugale. L'homme qui se marie renonce à sa liberté, au calme, au silence nécessaire à la production d'une œuvre intellectuelle. Mais plus grave encore, l'homme qui prend épouse s'expose à de graves dangers, des dangers mortels. Selon notre auteur, la femme souhaite (et va même jusqu'à provoquer) la mort

de son mari. En plus d'attenter à son intégrité physique, elle va même jusqu'à tuer son âme. La femme est une idole qui éloigne l'homme du Dieu unique.

L'homme qui aspire à la paix, à une vie intellectuelle, à une vie pieuse et libre, cet homme doit se tenir loin des femmes et du mariage. Voilà ce que martèle Pierre de Lesnauderie dans cette lettre destinée aux jeunes hommes en âge de se marier. Les grâces des femmes ne sont que des pièges et le mariage est une prison d'où les hommes ne peuvent espérer sortir indemnes. L'avertissement doit être véhément puisqu'il s'agit après tout d'éloigner ces jeunes hommes du mariage, donc, de les inviter à renoncer à une vie sexuelle et à une vie familiale. Ce qui pourrait avoir l'air d'un sacrifice, passe ici pour une bénédiction. Les femmes, le mariage et la sexualité sont méprisés tandis que le silence, la liberté, la prière et la camaraderie masculine sont exaltés.

CONCLUSION

Pourquoi s'intéresser en ce début de XXI^e siècle à cette *Epistola incitatiua ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam*, texte jusqu'ici plutôt oublié par l'histoire? Nous croyons que l'étude et l'analyse de cette œuvre en latin du premier XVI^e siècle permet aux lecteurs contemporains d'approfondir leur compréhension de l'univers mental de ces clercs du début de l'ère moderne. En effet, Pierre de Lesnauderie a vécu à cette époque charnière où la pensée médiévale cédait le pas devant l'émergence d'un nouveau cadre intellectuel. Le débat sur la hiérarchie des modes de vie a grandement préoccupé les penseurs, philosophes et théologiens et ce, depuis l'Antiquité. Notre juriste et écrivain normand, par ailleurs fort attaché à la tradition et à son université, a choisi d'apporter sa contribution personnelle à ce dilemme qui taraude les jeunes hommes : vaut-il mieux demeurer célibataire ou se marier? Le texte de Lesnauderie a ceci de particulier qu'il ressemble à un plaidoyer. En effet, notre auteur martèle son argument : la vie contemplative est supérieure à la vie active. Pour ce faire, il juxtapose une multitude de citations qui font autorité et se sert abondamment de références juridiques pour appuyer ses dires. À travers l'étude exhaustive de cette œuvre, nous pouvons mieux comprendre l'univers culturel d'un intellectuel du XVI^e siècle. Nous avons identifié minutieusement ses sources et références et avons pu constater qu'il utilise des écrits mille fois cités par d'autres avant lui (notamment Robert Holcot), comme l'*Aduersus Iouinianum*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiastique* ou la sixième *Satire* de Juvénal mais qu'il est également capable d'une certaine modernité puisqu'il reprend, à son propre compte, les mots de François Pétrarque.

Par les thèmes qu'il aborde : la primauté du célibat, le mépris de la nature féminine, la défiance envers la vie matrimoniale, nous croyons que ce court texte mérite d'être mieux connu et incorporé au vaste corpus des textes qui traitent de la Querelle des femmes. La dernière œuvre de Pierre de Lesnauderie, la *Louenge de mariage*, dont le titre, en français, énonce clairement son sujet, figure déjà dans le catalogue numérique mis en ligne par la SIEFAR. *L'Epistola* contribue à accroître notre compréhension de l'univers mental et de la culture commune qui unit ces lettrés. Ils puisent tous dans un même bassin de références érudites les arguments qui viennent consolider leurs paradigmes. À travers ces écrits, ce sont leurs valeurs qu'ils défendent : ils exaltent le célibat, la vie intellectuelle au dépens de la vie familiale; l'amitié masculine, la tranquillité de l'esprit, la prière et la vie douce plutôt que les brefs plaisirs charnels et l'éphémère sentiment amoureux.

Lire, étudier, analyser un texte profondément misogyne et misogame, comme cette Épitre de Pierre de Lesnauderie, permet également de mieux appréhender la crise du mariage qui sévissait à la fin du Moyen Âge et de mieux comprendre la revalorisation dont il a fait l'objet au début de l'époque moderne. *L'Epistola*, d'ailleurs, n'a pas connu un grand succès. Le thème abordé, la langue latine, le peu de soin apporté à l'édition ont sans doute contribué à cet insuccès. La deuxième partie de son diptyque, la *Louenge de mariage*, beaucoup plus en adéquation avec l'air du temps, écrite en français et beaucoup plus soignée, a su rencontrer son public et bénéficié de plusieurs rééditions.

Pourquoi écrire tout et son contraire? Lesnauderie a écrit l'Épitre, puis, a voulu se faire pardonner par les femmes de les avoir insultées et a fait paraître sa *Louenge de mariage*, quelques années plus tard. Ces deux textes, que tout

oppose, pourraient-ils simplement découler d'un changement dans la vie personnelle de l'auteur? Pierre de Lesnauderie, qui a connu la vie maritale a rédigé sa *Louenge* alors qu'il était veuf et semblait bien désolé de ne plus pouvoir compter sur les soins prodigués par une épouse. Ou encore, la production de deux textes aux thèses opposées, fréquente à l'époque, était-elle un exercice rhétorique destiné à montrer les talents de plaideur et l'érudition d'un auteur capable de défendre alternativement une position et puis l'autre; le *pro* et *contra* des *disputationes* scolastiques? Il n'est pas impossible, à notre avis, que ces deux explications aient joué un rôle dans la production de ces œuvres. Mais après nous être interrogé sur le statut d'humaniste de Pierre de Lesnauderie, nous avons conclu que ce dernier était davantage attaché à la tradition et aux valeurs héritées de la période médiévale. D'autres avant lui ont produit de tels textes, contradictoires par les idées véhiculées mais complémentaires lorsqu'on tient compte du fait qu'ils s'adressent à des publics différents. Selon nous, notre auteur normand du début du XVI^e siècle n'est pas un humaniste et l'écriture de ce diptyque, composé de l'*Epistola* et de la *Louenge*, vient appuyer cette assertion. Lesnauderie, à la manière des clercs du Moyen Âge, prône la vie contemplative, pour certains. Cette vie, plus méritoire et plus digne, est l'apanage des clercs, des hommes lettrés et éduqués et c'est pourquoi il s'adresse à eux en latin et truffe son texte de références érudites. Pour les autres, il y a la vie active pour lui associée à la vie matrimoniale.

Contrairement à lui, les penseurs humanistes ne souhaitent plus vivre dans une société résolument divisée entre ceux qui prient et ceux qui vivent dans le siècle. Les frontières entre la vie contemplative et la vie active cessent d'être aussi étanches lorsque ces hommes nouveaux écrivent des traités pour revaloriser la vie matrimoniale et l'implication dans la cité. Vie active et vie contemplative

peuvent, et même, doivent alterner pour constituer une vie réussie, une vie riche.

L'Epistola n'est pas une œuvre humanistique et s'apparente à d'autres traités écrits par les clercs entre le XII^e siècle et la fin du XV^e siècle afin d'éloigner les hommes du mariage. Loin d'être avant-gardiste, notre intellectuel de province, certes érudit, n'a pas su faire sa marque dans l'histoire malgré l'édition de certaines de ses œuvres. Nous croyons que son discours et sa vision du monde, résolument passéistes, ont contribué à son insuccès. Les textes qui valorisent le mariage, en ce début du XVI^e siècle, ne peuvent se permettre d'être aussi hargneux envers les femmes que l'a été Pierre de Lesnauderie dans son *Epistola*. Cette pléthore d'insultes, cette déshumanisation des femmes, ces vers haineux et dégradants s'accordent mal avec la mission des humanistes, pour qui la famille devient le pilier d'une société bien ordonnée.

En terminant, dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, nous avons analysé au meilleur de nos connaissances cette courte œuvre de Pierre de Lesnauderie mais des questions que nous n'avons pu résoudre demeurent en suspens. Nous aurions aimé avoir le temps et la capacité de comparer cette Épitre de Pierre de Lesnauderie avec d'autres textes semblables issus de la période médiévale, dont le *De nugiis* de Gauthier Map et le *De nuptiis* d'Hugues de Fouilloy. Lesnauderie s'est-il inspiré de ces textes? En a-t-il plagié des sections comme il l'a fait avec le *Super libros Sapientiae* de Robert Holcot et le *De Remediis utriusque fortune* de Pétrarque? Ces questions pourraient, à notre avis, constituer le point de départ d'une recherche encore plus approfondie sur cette œuvre et cet auteur normand du XVI^e siècle.

Epistola incitatiua// ad uitam contemplatiuam
actiuamque// fugiendam per facundissimum ui//rum
magistrum Petrum de Lesnau//derie, scribam curie
conseruationis// priuilegiorum uniuersitatis Ca//domensis
compilata³⁰².

Ad maritandum.

Plange maritandus lachrimas effunde fluentes,
Nanque uoluptatis campus abire solet.
Ecquid perpetuas lites et iurgia queras ?
Supplex assuescas ictibus assiduis ?
Paruulus et nutrix cuius quam semper egentes.
Voce salutabunt, dic michi papa³⁰³ aue ?
Calceus ac calige et nonnunquam pabula deerunt.
Vxor³⁰⁴ te³⁰⁵ impellet querere que nec habes ?
Vni crede michi, experiens prodesse ualebo
Certius expertus nouerit an dubitas ?

³⁰² L'ouvrage est conservé à la Bibliothèque Nationale de France sous la cote Rés. R 410. Le texte latin a été établi par Lyse Roy. Les abréviations ont été résolues. Les citations ont été mises entre guillemets anglais double (“ ”) alors que les emprunts ont été placés entre guillemets français (« »). Les passages empruntés à R. Holcot ont surligné en gris pâle afin de bien les faire ressortir. Le discours direct est placé entre guillemets anglais simple (‘ ’). Les vers, de même que les titres de livre ou de chapitre ont été mis en italique. Les annotations ont été faites par Lyse Roy, Kathleen Shannon et Eduard Frunzianu.

³⁰³ « parpar » dans le texte.

³⁰⁴ Lesnauderie a été marié mais peu d'informations nous sont parvenues à propos de cette union. Manifestement, il souhaite démontrer ici qu'il parle en toute connaissance de cause, et non pas seulement en tant qu'érudit.

³⁰⁵ « et » dans le texte.

[Folio 1 v^o]

¶ Petrus de Lesnauderie legum doctor Magistro Zacarie Le Gouez, in iure canonico bachalario, scribe uniuersitatis Cadomensis salutem plurimam dicit. Tu Zacaria qui cupidus es laicalis status et uxorem atque uitam actiuam ducere desideras, considera que innumeris anxietatibus et doloribus sic faciendo eris subiectus. Nam qui uxorantur isuri sunt mortem corporis et membrorum dissolutionem atque bonorum dissipationem. Visuri sunt infirmitates plurimas pati. Visuri sunt liberorum mortem. Passuri sunt uarios processus aduersus parentes uxoris pro dote eiusdem. Passuri sunt inquam uaria tormenta tam circa uxorem quam circa liberos, ac etiam circa alimenta et manutenentiam ipsorum occasione quorum facturi sunt immensas expensas quas numquam precogitauerant. Sunt inquam passuri cruciatos uarios circa onera tallias tributa exactiones et alia grauamina a quibus eximuntur clerici non coniugati ut notatur in capitulo unico *De clericis coniugati*, libro VI *quod omnem extingit consolationem*. Clerici enim coniugati solum duo retinent priuilegia scilicet priuilegium canonis *Si quis suadente* XVII, questio III ut scilicet non apponantur manus in personas eorundem, et ut non possint iudicari criminaliter per iudicem secularem, dum tamen habitum et uestes ac tonsuram defferant clericales ut habetur in dicto capitulo unico *De clericis coniugati* et in capitulo Iohannes *De clericis coniugatis in antiquis*. In aliis uero clericus coniugatus reputatur ut laicus. Et tanquam laicus uocatur ad tallias, tributa, exactiones et alia grauamia ut plene notat Iohannes Andrea³⁰⁶ in dicto capitulo unico *De clericis coniugati*. lib. VI. Et per Panormitanum in de capitulo penultimo *De clericis coniugati*. Et ut recitat Cardi in cle. I *De uita et honestate clericorum*. Clericus coniugatus amittit XIII priuilegia. Quod durissimum uidetur. Et ideo clerici a coniugio abstinere debent. ‘Nemo

³⁰⁶ Jean André (1270-1348). Juriste, professeur de droit canon aux universités de Padoue, Pise et Bologne. Son *Apparat sur les Clémentines* constitue la glose officielle du texte des Clémentines, voir Claire Angotti, «Lectures d’un manuscrit de droit canon à la fin du Moyen Âge», *Médiévales*, n° 45, 2005.

enim cum uxore pergīt ad bellum', inquit Ieronimus ad Oceanum³⁰⁷. Quid plura ? Quo- [Folio 2] libet anno sunt nascituri pueri. « Vagientes atque plurantes audituri. Nutrices et ancille querende nutriende aliter cantes audiende »³⁰⁸, gesine cum maximis sumptibus faciende et die purificationis uxoris noue tunice eidem querende. Vocandi sunt parentes et amici ad banqueta et conuiuia illis qui comparuerint in casu simili, non sine magna pecuniarum et expositione retribuenda. Etiam ultra quam suppetant facultates³⁰⁹. Vnde uersus :

*Prodiga non sentit pereuntem femina censum,
Ac uelut exhausta rediuius [sic] pullulet archa,
Numinis³¹⁰ [sic] et e pleno semper tollatur aceruo³¹¹,
Tamen utile quid sit aliquando prospiciunt uiri³¹².*

Hec Iuuenalis *Satira VI* est aut glossa notabilis in capitulo unico *De desponsatione impuberum*, libro VI que sic dicit : sicut ille quam qui in mar est infinitis se exponit periculis. Sic ille que contrahit matrimonium unum possumus dicere hos uersus :

Qui capit uxorem penam capit atque dolorem, qui caret uxore pena caret atque dolore.

³⁰⁷ SAINT JÉRÔME, *Epistola XLII Ad Oceanum de uita clericorum*, Santi Eusebii Hieronymi Stridonensis presbyteri operum, t. V, Jean Martinay, Paris, Claude Rigaud, 1706, col. 413. « Nemo miles cum uxore pergīt ad bellum ».

³⁰⁸ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune : 1354-1366*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, coll. « Collection Atopia », 2002. p. 668 : « Quid ergo, tu puerperam eiulantem audire, et nutrices litigantes, et uagientes infantulos maluisses ? ».

³⁰⁹ Ces complaints sur les frais qui entourent les naissances et relevailles se retrouvent également dans *Les Quinze joies de mariage*, XXXX p. 55, notamment dans la troisième joie : « Alors les amies entrent, et déjeunent, et dînent, et mangent à satiété. Elles boivent tantôt près du lit de leur amie, tantôt à la cuve, engloutissant de sa fortune et de son vin plus que n'en contiendrait un tonneau (...) très vite, tout est dépensé et les amies s'en vont bien éméchées, jasant et plaisantant, sans guère se soucier d'où vient l'argent. Le pauvre homme court jour et nuit et cherche la robe dont il a été question ».

³¹⁰ Lire « nummo ».

³¹¹ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 362-364 (*Satires*, texte établi et traduit par P. de Labriolle et F. Villeneuve, Paris, 1974, collection « Les Belles Lettres »).

³¹² JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 359-360.

Hac ratione motus Petrarca inquit in persona tamen cuiusdam rusticia quodam ciue interrogati si haberet ne mulierem sibi seruientem. Respondit ille satis lepide nec litem habeo nec uolo. Decretum enim habeo a Cesare magna gratia impetratum, neque mulier michi nubere possit. “Nulla enim fere causa est in qua femina litem non mouerit”, iuxta illud *Satiricum*.

Nulla fere causa est in qua non femina litem

Mouerit : accusat Manilia si rea non est.

*Componunt ipse per se formantque libellos*³¹³.

Hec Iuuenalis *Satira VI*. Propterea inquit Paulus in epistolis “solutus es ab uxore noli querere uxorem”³¹⁴. Medum enim uulgares sed etiam boni atque graues litteratique uiri accepta per te uxore praetermissis studio et libertate derribunt a te nec in posterum ut antea tecum frequentabunt. Sed gaudissatores quandoque te presente et alias absente cum uxore tua confabulabunt ut tandem ad actum peruenire possint. Quod si fecerit et sciueris adhuc [Folio 2 v^o] te patienter ferre memento. Alias tibi infestior magis que iracunda erit. Nam ut inquit Iuuenalis “nichil est audacius illis deprehensis. Iram atque animos a crimine sumunt”³¹⁵. Honores etiam ecclesiasticos atque beneficia in posterum non obtinebis prout cauent in capitulo *Ex litteris de transac in antiquitis*. Et per Panormitanum in capitulo *Iohannes* et in capitulo *Sane de clericis coniugati* et per eundem in capitulo *Diuersis fallaciis* eo ti. Et quod deterius est deum et sanctos pacifice orare non poteris, quia circa frequens ministerium infinis prepeditus et circa plurima turbatus ut notant per Panormitanum in capitulo predicti *Diuersis fallaciis*. Quid aliter tibi dicam nisi quod si uxorem ceperis paci atque quieti uale dicas. Nam semper mortale duellum domi habebis uincula et compedes et multos angores somnique perpetuum exilium. Quid inquam aliud tibi erit uxor quam ydolum, quod colas, quod adores, quod te noctibus excitet, teque cogat longa ordiri

³¹³ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 242-244.

³¹⁴ I *Corinthiens*, 7, 27 : « Tu es marié ? ne cherche pas à te séparer de ta femme. Tu n’as pas de femme ? ne cherche pas à te marier ».

³¹⁵ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 284-285.

negotia, longasque curas texere. Nullus tibi dies erit sine mestis rumoribus non negaueris tantum quod uxore nichil sit fida carius. Sed profecto nil ea rarius unus. "Rara auis in terris nigroque simillima cygno", hec Iuuenalis³¹⁶. Et "Beatus est qui habitat cum muliere sensata", *Ecclesiasticus XXV*³¹⁷. Sic loqui cogor expertus. Et qui norunt huiusce molestias sunt experti quot quantas atque graues ferat matrimonium curas et mortis angores. Quid queso iuuat quod ad horam gaudeas nunc³¹⁸ semper doleas semelque leteris doliturus millesies. Sed amor forte uelum³¹⁹ oculis dabit pedibus laqueum alique uiscum. Te ipsum iam uidebis si hamum cogites qui non capit nisi prius capiatur. Plus enim aloes quam mellis habet femina. Teste Plinio libro XXVII asserente mulierem naturaliter esse garrulam inuidam anxiam et impudicam magis quam uirum³²⁰. Vnde Iuuenalis *Satyra sexta* :

*Plus aloes quam mellis habet quis deditus autem usqem adeo est ut non illam quam laudibus effert. Horreat inque dies septenis oderit horis etc*³²¹.

Continentes igitur plus placent Deo quam coniugatique "non expedit homini ad regnum celorum tendenti accipere uxo- [Folio 3] rem carnalem" ut xxxii questio V, capitulo *Tunc saluabitur*³²². Et no. Gl. in capitulo *Firmiter de summa trinitate et fide catholica*³²³. Nam coniugatus reputatur immundus respectu obsequus principalis cum intendat carnalibus desideriis, ut notat Panormitanus in capitulo predicti *Diuersis fallaciis*. Ergo uita contemplatiua salubrior est actiua capitulo *Sane de regularibus*. Et imo si solutus es uxore moriat aut recedat. Oculos sicca mitte querelas quare uisus es « febrem perdidisse aut scabiem »³²⁴. « Cui

³¹⁶ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 165.

³¹⁷ *Ecclésiastique*, 25, 8 : « Heureux qui habite avec une femme sensée ».

³¹⁸ « unus » dans le texte.

³¹⁹ « uelut » dans le texte.

³²⁰ Il n'y a pas de mention de la nature féminine dans ce livre XXVII; Pline y traite de botanique.

³²¹ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 181-183.

³²² *Decretum Gratiani*, pars secunda, causa XXXIII, quaest. V (PL, t. 187, c. 1652b).

³²³ GRÉGOIRE IX, *Liber I Decretalium*.

³²⁴ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune*, op. cit., p. 648 : « qui febrem perdit aut scambien ».

enim rerumque tuarum Dominus esse inceperis ante lucem lectulo matutinus egredi uespertinus ingredi. Solus cum quibus uoles totos dies agere (nullo rationum exactore) permitteris »³²⁵. Ipsa autem tecum existens super iurgia querit ac « per totas noctes garrulas tibi mouet questiones. Illa ornatior me procedit in publicum : hec honoratur ab omnibus ego in conuentu feminarum miserrima despicior. Cur uicinam nostram aspiciebas? Cur cum tali ancille³²⁶ loquebaris? De foro ueniens quod attulisti ? Non amicum »³²⁷ qui aliquid afferat nos maritate habere possumus ? Petit unde uenis ? Quid cenasti ? Quid manducasti ? Quis tecum ? Quid fecisti ? Quid dixisti ? Rationem de omnibus reddere erit tibi necesse. Nullam inuenies que parcat amanti³²⁸. Ut dicit Iuuenalis :

Ardeat ipsa licet tormentis gaudet amanti.

Nil unquam inuita donabis coniuge, uendes.

Hac obstante nichil, nichil hec si nolit emetur.

Hec dabit affectus³²⁹ ille excludatur³³⁰ amicus.

Iam senior cuius barbam tua ianua uidit³³¹.

riperere pecunias et eam reprehendere conaberis iurabit se de hoc uisionem non habuisse. " Si totam domum ei regendam commiseris est ei seruiendum, si aliquid tuo arbitrio reseruaueris fidem se habere non putabit et in odium uertetur iurgia. Et nisi ci- [Folio 3 v^o] to consuleris

³²⁵ *Ibid.*, p. 648 : « Iam tui rerumque dominus tuarum esse incipis. Ante lucem lectulo matutinus domo egredi, uespertinus regredi, solus aut cum quibus uoles totos dies agere, nullo rationum exactore, permitteris. »

³²⁶ « ancilla » dans le texte.

³²⁷ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, Bâle, 1556, chapitre 4, leçon 45, p. 162. Cette édition est rendue disponible par Google book. Holcot cite saint Jérôme : « Dein per totas noctes garrulae conquestiones : « Illa ornatior procedit in publicum, haec honoratur ab omnibus, ego in conuentu feminarum misella despicior. Cur aspiciebas uicinam? Quid cum ancillula loquebaris? De foro ueniens quid attulisti? Non amicum habere possumus » : Luce ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre I : introduction, édition, traduction, commentaire*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2004, p. 478.

³²⁸ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 208.

³²⁹ « effectus » dans le texte.

³³⁰ « excludetur » dans le texte.

³³¹ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 209, 212-215.

uenena parabit³³². Hec Holcot, lectione XLV, capitulo IIII, ex uerbis Hugonis. Si uelit exire domum tuam eam uoluptatis finget se ire ad ecclesiam uel alium pium locum. Si reperiatur aliquis cum ea suum esse cognatum affirmabit aut illum hu[i]c accessisse pro consilio querendo. Si alicuius sit uexata amore tuum et suum conpatrem fieri procurabit ut occultetur peccatum. Si praticus es durante pratica in qua eris suam exercebit libidinem. Ille enim sine fraude non sunt sed per mille meandros euadunt. Ecce quanta patiuntur qui se maritant et qualiter truffatur. Mulieres autem habent quattuor conditiones ut ait Holcot de *Sapientia Salominis* capitulo tertio, lectione XXXVIII Sunt enim libidiose, maliciose, litigiose et proditiose. « Libidiose in alliciendo, maliciose in conuiuando, litigiose in colloquendo, proditiose in consulendo »³³³. Quo ad primum « *magis alliciunt forma facie gestu et uoce* »³³⁴. Et « quamuis sint frigidioris complexionis sunt tamen feruentioris libidinis. Vnde Ouidius x. [sic] *De arte amandi*³³⁵ : Partior in nobis nec tam furiosa libido. Legitimum finem flamma uirilis habet uolens³³⁶ dicere quod libido mulieris est infinita. Valde enim nociuum est quod sine nocumento (ut mulieres)³³⁷ uideri non potest et inde nobis dicitur *Ecclesiasticus IX*³³⁸. Auerte faciem tuam a muliere »³³⁹ etc. Vnde metricus ille satis hoc aduerterat dicens :

³³² ROBERT HOLCOT, *op. cit.*, chapitre 4, leçon 45, p. 162. Il s'agit d'une citation provenant de saint Jérôme : « Si totam ei domum regendam commiseris, seruiendum est. Si aliquid tuo arbitrio reseruaueris, fidem sibi haberi non putabit et in odium uertetur ac iurgia et, nisi cito consulueris, parabit uenena », L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre I...*, *op. cit.*, p. 480.

³³³ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, *op. cit.*, chapitre III, leçon 38, p. 134.

³³⁴ *Idem.*

³³⁵ OVIDE, *L'art d'aimer*, livre I. La citation est tirée de Robert Holcot, *op. cit.*, p. 134. Il s'agit du livre I et non pas du livre 10.

³³⁶ « uult » chez Holcot.

³³⁷ La parenthèse est un ajout de Lesnauderie.

³³⁸ *Ecclésiastique*, IX, 8: « Détourne tes regards de la femme parée, et ne considère pas la beauté de l'étrangère ».

³³⁹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, *op. cit.*, p. 134.

Femina faux³⁴⁰ Sathane, fetens rosa, dulce uenenum. Semper prona rei qui prohibetur ei. Urit enim uultu, uisu, risu, cuteque cultu. Huius ab insultu quantum potes esto procul tu.

Dicitur etiam « *Ecclesiasticus* XLII de uestimento procedet tinea et a muliere iniquitas uiri³⁴¹. Ideo super omnia tenendum est consilium Apostuli in prima *Ad Corinthios* VII : "Bonum est homini mulierem non tangere"³⁴². Ista autem « sunt uerba Iheronimi : Hospitiolum tuum aut raro aut nunquam mulierum pedes terant. Quia non potest toto corde habitare cum Deo qui feminis³⁴³ copulatur quia femina conscientiam secum³⁴⁴ habitantis exurit fundamenta quod montium »³⁴⁵. Et Ieronimus in *Epistolia* XI. Ianua dyaboli uia iniquitatis scorpionis percussio nocium genus est femina. "Breuis autem est omnis [Folio 4] malicia super malicia[m] mulieris sors peccatorum cadet" super illam *Ecclesiasticus* XXV³⁴⁶. De qua loquens Crisotomus : " O maliciosum et acustissimum telum dyaboli mulier. Per mulierem dyabolus ab initio Adam de paradiso prostrauit " »³⁴⁷ ut inquit Iheronimus in *Epistola ad Nepocianum*. Per mul[i]erem mitissimum Daud in homicidium et adulterium destinauit. « Per mulierem sapientissimum Salomonem in sacrilegium et ydolatriam³⁴⁸ precipitauit fortissimum Samsonem rasum cecauit. Ioseph

³⁴⁰ « fax » chez Holcot.

³⁴¹ *Ecclésiastique*, XLII, 13 : « Car du vêtement sort la teigne et de la femme une malice de femme ».

³⁴² ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 134. I Corinthien, VII, 1 : « Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, je pense qu'il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme ».

³⁴³ « foeminarum accessibus » chez Holcot.

³⁴⁴ « secum **pariter** habitantis exurit » chez Holcot.

³⁴⁵ SAINT JÉRÔME, *Epistola LII ad Nepotianum* (De uita clericorum et monachorum), PL, t. 22, p. 259.

³⁴⁶ *Ecclésiastique*, XXV, 19: « Toute malice n'est rien près d'une malice de femme que le sort des pécheurs lui advienne! » ; XXV, 16 : « J'habiterais plus volontiers avec un lion ou un dragon qu'avec une femme méchante. »

³⁴⁷ *Homilia L in Decollatione Beati Ioannis Baptistae*, PL, t. 95, p. 1510a. Tout ce passage est repris de chez Holcot, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, chapitre 3, leçon 38, p. 134-135.

³⁴⁸ Ajout de Lesnauderie.

in uinculis et carceribus mancipauit »³⁴⁹ Naboth occisus fuit. Sisara clauis confossus. « Per mulierem mundi lucernam Iohannem Baptistam capite truncauit hec Crisostomus »³⁵⁰. “Per feminam mors in orbe terrarum intrauit. Et cum per filium dei nostra redemptio ordinata esset dyabolus salutem humani generis machinatus est. Per feminam impedire in uxorem namque Pilati illusiones fantasticas immisit intantum quod Pilato mortem Christi dissuadendo mandauit multa enim hodie per uisum passa sum etc.”³⁵¹ Hec Petrus. « Hanc autem maliciam mulierum ostendit Crisostomus in duabus uidelicet in uxore Iob et Dalida amica Sansonis. De prima loquens sic dicit : Hec uidens uirum suum ulceribus ignitum ardentem doloribus inuolutum uermibus in sterquilinio iacentem³⁵² cineribus coopertuum. Non est recordata nobilitatis regie, non dilectionis pristine quam ad eam habuerat. Non diuitiarum bonorum et prolis quam per eum susceperat. Nec misericordia mota est. Sed contra uirum iustum, demonis partem assumpsit et ait »³⁵³. Benedic deo et morere etc. De hac loquitur signanter Petrus Blesen ad Henricum regem Anglie in expositione quadam super Iob ubi queritur quare dyabolus qui Iob de omnibus bonis suis expoliauit filiis et filiabus et etiam substantiam eius amouit uxorem tamen sibi reliquit. « Hoc inquit non fuit ad solatium uiri. Sed ad consummationem sue malicie ut per feminam eum uinceret quem per persecutionem non uicerat et quod uerberibus non poterat uerbis mulieris efficeret »³⁵⁴. « De secunda sic ait » idem Crisostomus « maliciam Dalide pensemus hec illum quem pridie in cubiculis suis coniugem preelegit. Cui blan- [Folio 4 v^o] dimentis et lusibus, amplexibus et risibus blandita fuerat hodie derisit, rasis et abiecit et uinctum tradidit Philisteis³⁵⁵. Et ideo signanter dicitur *Ecclesiasticus* XXV “omnis plaga tristitia cordis est et omnis malicia nequitia mulieris. Et non est caput nequius super caput colubri. Et non est ira super iram mulieris. Commorari leoni et draconi magis placet quam habitare cum muliere”.

³⁴⁹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 135.

³⁵⁰ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 135.

³⁵¹ PIERRE DE BLOIS, *Compendium in Job*, PL, t. 207, p. 819b.

³⁵² « residentem » chez Holcot.

³⁵³ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 135.

³⁵⁴ PIERRE DE BLOIS, *Compendium in Job*, PL, t. 207, p. 818d-819a.

³⁵⁵ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 135.

«Tertio inueniuntur mulieres litigiose in colloquendo, et illa est magna afflictio copulari »³⁵⁶ cum muliere rixosa seu « ligitosa, et ideo benedicatur *Prouerbia* XIX : “Tecta iugiter pestillantia litigiosa mulier”. Et Innocentius *De uilitate conditionis humane*, capitulo XVI : “Fuit enim mulier de costa curua formata et ideo semper contrariatur uiro suo”. Et inde³⁵⁷ notatur³⁵⁸ de illo qui querebat contra cursum aque uxorem suam submersam. Qui interrogatus causam dixit quia semper contraria sibi fuerat. Refert enim³⁵⁹ Agelius libro *Noctium Athicarum*³⁶⁰ de Socrate quod cum Alcibiades³⁶¹ ab eo quesuisset quare uxorem suam Antipam³⁶² [sic] plenam³⁶³ iurgiis et litigiis molestissimam uiro suo non fugaret de domo. Respondit cum talem domi per perpetior assuesco et exerceor ut ceterorum que foris sunt iniurias facilius feram. De eodem narrat Iheronimus *Contra Iouinianum* quod habuit duas uxores que cum simul litigarent pro uiro derisit eas eo quod pro tam fedo homine certarent. Et³⁶⁴ statim simul concordate in tantum ei maledixerunt quod eum a domo fugere compulerunt »³⁶⁵. Iste extra domum expectans « post infinita

³⁵⁶ « alligari » chez Robert Holcot, *op. cit.*, p. 135.

³⁵⁷ Ajout de Lesnauderie.

³⁵⁸ « nota » chez Holcot.

³⁵⁹ Ajout de Lesnauderie.

³⁶⁰ AULU-GELLE, *Noctium atticarum*, livre 1, chapitre 17 : « Xanthippe, Socratis philosophi uxor, morosa admodum fuisse fertur et iurgiosa irarumque et molestiarum muliebrium per diem perque noctem scatebat. 2 Has eius intemperies in maritum Alcibiades demiratus interrogavit Socraten, quaenam ratio esset, cur mulierem tam acerbam domo non exigeret ».

³⁶¹ « Alcibiades » dans le texte.

³⁶² Lire Xantipam.

³⁶³ Ajout de Lesnauderie

³⁶⁴ AJOUT DE LESNAUDERIE.

³⁶⁵ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, *op. cit.*, p. 135-136. Holcot cite saint Jérôme : L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre 1...*, *op. cit.*, 484-486 : «Duas habet uxores. Quae cum crebro inter se iurgarent et ille eas irridere esset solitus, quod propter se foedissimum hominem, simis naribus, recalua fronte, pilosis humeris et repandis cruribus disceptarent, nouissime uerterunt in cum impetum et male malcatum fugientemque diu persecutae sunt. Quodam autem tempore, cum infinita conuicia ex superiori loco ingerenti Xantippae restitisset, aqua perfusus nihil respondit amplius quam capite deterso : ‘ Sciebam, inquit, futurum ut ista tonitrua imber sequeretur ’».

litigia ab altera illarum per fenestram³⁶⁶ altam perfusus fuit urina »³⁶⁷. Qui nil aliorum respondit. « Sciebam, inquit, post ista tonitrua ymbrem secuturam³⁶⁸. Et ideo bonum consilium datur *Prouerbia XXI* : “Melius est sedere in angulo domatis quam cum muliere rixosa in³⁶⁹ coniuio. Et melius est habitare in terra deserta quam cum muliere rixosa”. « Ruffinus enim ad Valerium³⁷⁰ sic ait : “Contumelia uiri est uxor inobediens” »³⁷¹. Et « *Ecclesiasticus XXV* : “Mulier si primatum habeat contraria est uiro suo” »³⁷². “Germinant enim femine spinas cum uiris habitantes. Et archana mentium acuto mucrone perimunt” hec Hieronimy de mulieribus ad Oceanum³⁷³. « Quarta condition mulierum est quod sint prodi- [Folio 5] tiose in consulendo sicut in Dalida satis patuit, et ideo metrice dicitur : “Poma miricas edere dicas melle acutas. Cum mulieres edere speres res tibi tutas”³⁷⁴. Vnde hiis tribus sicut uulgaritur dicitur non debet homo adhibere fidem denti canis, fidei mulieris, et pedi equi. Vnde metrice dicitur : “In fide, dente, pede mulieris, equi canisque fraus est teste”. Babione qui in fine comedie sue dicit sic : “Babio testis adest hec ultima uerba tenete, sunt incredibiles uxor alumna cliens”³⁷⁵. Concludo³⁷⁶ ergo finaliter cum Valerio et dico det tibi³⁷⁷ “omnipotens Deus femineis fallaciis non falli et illuminet cor tuum ne tendas³⁷⁸ quo timeo” »³⁷⁹.

³⁶⁶ Ajout de Lesnauderie.

³⁶⁷ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 136.

³⁶⁸ « secuturum » chez Holcot.

³⁶⁹ « in domo » chez Holcot.

³⁷⁰ « Valerius ad Rufinum » chez Holcot.

³⁷¹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 136.

³⁷² *Idem.*

³⁷³ SAINT JÉRÔME, *Falso adscriptarum epistolarum*, « Ad Oceanum. De uita clericorum », t. 9, Paris, 1579, p. 596.

³⁷⁴ La phrase se termine par un point d'interrogation chez Holcot.

³⁷⁵ Babio fait référence à un texte de théâtre rédigé au XII^e siècle, en latin, comprenant 484 vers. Voir E. Faral, *De Babione : poème comique du XII^e siècle publié, avec une introduction, des notes et un glossaire*, Paris, Champion, 1948.

³⁷⁶ « Concludam » chez Holcot.

³⁷⁷ « uobis » chez Holcot.

³⁷⁸ « uestrum tendatis » chez Holcot.

³⁷⁹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 136.

Quod tum³⁸⁰ ergo³⁸¹ « sit uxor occulte molestie uiro suo quantumcum quod sit extraneis grata declarat ille Romanus de quo refert Hieronimus *Contra Iouinianum* libro I “Legimus quemdam apud Romanos nobilem cum eum amici arguerent quare uxorem formosam et castam atque diuitem repudiasset : pertendisse pedem et dixisse eis fertur. Hic soccus quem cernitis uidetur uobis nouus et elegans. Sed nemo preter me scit ubi me premat”³⁸². Ad hoc addendum est³⁸³ quod incomprehensibilis est uiro suo uxoris malicia ut frequenter si de eius impudicitia etiam si uulgo constat delusus maritus iuramentis excusat. Vnde narrat Hieronimus ubi supra : “Lucium Sillam felicem³⁸⁴ si non habuisset uxorem Metellam uxorem palam erat impudica quod³⁸⁵ Athenis cantabatur et Silla ignorabat secreta domus sue”. Hec Hieronimus. Vnde metrica dicimus :

*Coniugis et nati uicium uix nosse ualemus,
Quodque domi geritur postremi forte sciemus.
Cum coniunx, natus, seruus peccat uel alumnus,
Cantica uulgus habet, nos tamen ista latent »*³⁸⁶.

Comparatur³⁸⁷ enim mulier « tribus bestiis, multum nociuis et dicitur eas in malicia excellere³⁸⁸. Comparatur ei colubro, leoni et draconi. De colubro dicitur³⁸⁹ *Ecclesiasticus XXV*³⁹⁰ : “Non est caput nequius super

³⁸⁰Holcot cite saint Jérôme : « Lucii Syllae, Felicis-si non habuisset uxorem- Metella coniux palam erat impudica et, quia nouissimi mala nostra discimus, id Athenis cantabatur et Sylla ignorabat secretaque domus suae primum hostium conuicio didicit», L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre I...*, op. cit., p. 486.

³⁸¹ Ajout de Lesnauderie.

³⁸² « premit » chez Holcot. Holcot cite saint Jérôme : « Legimus quemdam apud Romanos nobilem, cum eum amici arguerent quare uxorem formosam et castam et diuitem repudiasset, protendisse pedem et dixisse eis : « Et hic soccus quem cernitis uidetur uobis nouus et elegans : sed nemo scit praeter me ubi me premat », L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre I...*, op. cit., p. 488.

³⁸³ Ajout de Lesnauderie.

³⁸⁴ « Lucii Sillae felicis » chez Holcot.

³⁸⁵ Ajout de Lesnauderie.

³⁸⁶ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 162-163.

³⁸⁷ « Comparat eam » chez Holcot.

³⁸⁸ « **Eam** in malicia **omnis** excellere » chez Holcot.

³⁸⁹ « dicit sic » chez Holcot.

³⁹⁰ Ajout de Lesnauderie.

caput colubri et non est ira super iram mulieris”. De leone et dracone ibidem dicitur : “commorari leoni et draconi placebit, quam habitare cum muliere”³⁹¹. Comparatur enim³⁹² colubro quadruplici ratione. Nam coluber dicitur quasi colens umbras. [Folio 5 v^o] Et mulier umbras plus diligit quam lucem. Secundo coluber totum uenenum habet in capite et mulier ornatum precipuum³⁹³ ibidem ut intuentes ualeat intoxicare. Tertio coluber totum uenenum suum colligit in fauces ut per os effundat. Et³⁹⁴ mulier per os et fauces totam maliciam suam mentiendo³⁹⁵ et detrahendo effundit. Quarto coluber sibillat ut noceat.³⁹⁶ Mulier cantando et adulando multos fallit. Vnde Augustus *De singularitate clericorum*, capitulo VIII : “Hoc uenenosius est super cuncta quod psallere delectatur cuius cantu est tolerabilius audire basilicum sibilantem”³⁹⁷. Secundo comparatur leoni³⁹⁸. Primo³⁹⁹ propter iram cum diam quia sicut leo sine uindicta placari non potest, sic nec mulier ut *Ecclesiasticus* XXV : “Non est ira super iram mulieris”⁴⁰⁰. Secundo si leonis ossa ad inuicem collidantur, causant ignem. Eodem modo mulierum uerba confabulationes et colloquia et quantumcunque uideantur seriosa et solida ignem uoluptatis accendunt. Tertio, leonis cautela est, quod cauda uestigia sua tegat⁴⁰¹, et hoc est mulierum proprium crimina sua excusationibus suis et mendaciis operire. Et ideo signanter dicitur *Ecclesiasticus* XLIII : “in medio mulierum nolite commorari, de uestimentis procedit tinea et a muliere iniquitas uiri”⁴⁰². In antiquis

³⁹¹ Chez Holcot la phrase se termine par « et subintellige magis ».

³⁹² Ajout de Lesnauderie.

³⁹³ Lesnauderie a omis cette partie de la phrase d’Holcot : « in uelis, coronis, gemmis et unguendis in capite suo portat ut oculos intuentium ».

³⁹⁴ Robert Holcot précise « mala mulier ».

³⁹⁵ Robert Holcot ajoute « contendendo ».

³⁹⁶ Robert Holcot précise « mala mulier ».

³⁹⁷ SAINT AUGUSTIN, PL, t. 4, p. 844c.

³⁹⁸ Robert Holcot ajoute « propertria ».

³⁹⁹ Ajout de Lesnauderie.

⁴⁰⁰ *Ecclésiastique* 25, 14 : « Il n’y a pas de venin plus mauvais que le venin du serpent, et il n’y a pas de colère plus grande que la colère d’une femme. »

⁴⁰¹ « tegit » chez Holcot.

⁴⁰² *Ecclésiastique* 42, 12-13 : « Ne regarde pas à la beauté de tout homme, et ne t’assieds pas au milieu des femmes, car des vêtements sort la teigne, et de la femme la malice féminin ». Lesnauderie déforme la citation de la Bible.

uestibus et in nouis similiter nascuntur tinee propter malam custodiam. Et certe in antiquissimis uetulis nutritur adhuc tinea libidinis, ad litteram. Prima iniquitas uiri a muliere processit quod in multis bonis uiris communiter euenit. Exemplum in⁴⁰³ Sansone et Dalida. *Iudicum XIII*. Daud et Betsabee⁴⁰⁴; *II Regum XI*⁴⁰⁵. Et in multis aliis quorum non est numerus. Tertio comparatur mulier drachoni quare eodem modo mulier nequam habet os paruum per uerborum et uultus simplicitatem, in principio. Quantumcumque etiam sit commessatrix et gulosa, simulat se in aula tamquam appetitu carente edendo⁴⁰⁶. Et inficit aerem aspectu suo sicut basilicus qui solo uisu interficit hominem. Et quantumcumque homo sit castus si⁴⁰⁷ mulierum familiaritatem diligit constringit pedes affectionis sue et se occidit. Vnde Augustus, *De singularitate clericorum*, capitulo VIII. “Semel dixerim omnis⁴⁰⁸ inconueniens societas mulierum gluten est delicatum, et uiscus toxicatus quo dyabolus aucupatur”⁴⁰⁹. Vt⁴¹⁰ sic pensatis predictis [Folio 6] de mulierum sola malicia possit exponi quare hoc, supple, per maliciam mulieris ei communicando, occidit animam suam.⁴¹¹ Versus :

Femina corpus, opes, animam, uim, lumina, uocem.
*Polluit annihilat necat eripit orbat acerbat »*⁴¹².

De astutia mulierum exemplum habemus de quodam iuvene qui seruabat suam uxorem sub clausura in turri quadam propter eius impudiciam que cum per fenestram respiceret uidit iuuenem quem ad eius libidinem tentauit. Qui respondens ‘ait qualiter possem te amplexare in turri ita inclusam ?’ Illa autem ait : ‘Ego maritum de sero inebriabo et opium cum uino ad potandum dabo ut dormiat. Postea clauis accipiam et a turri

⁴⁰³ « de » chez Holcot.

⁴⁰⁴ « Bersabee » dans le texte. *Livre des Juges*, XIV.

⁴⁰⁵ *II Rois*, XI.

⁴⁰⁶ « careret secundo » chez Holcot.

⁴⁰⁷ « mulierum malam » chez Holcot.

⁴⁰⁸ « omne » dans le texte.

⁴⁰⁹ SAINT AUGUSTIN, *op. cit.*, p. 844c.

⁴¹⁰ « Et » chez Holcot.

⁴¹¹ « Vnde versus » chez Holcot.

⁴¹² ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, *op. cit.*, chapitre 16, leçon 180, p. 592-593.

exibo et sic poterimus actum perficere'. Quod cum pluries fecissent et reuersa fuisset antequam maritus euigilasset. Tandem maritus animaduertit se delusum ab uxore. Et cum una uice sibi daret uxor potum ut consueuerat finxit se maritus potare et dormire. Quo facto ipsa exiit et suum adulterium adimpleuit. Quod propendens maritus hostium ab intus clausit. Qua reuersa tanquam nil mali egisset fortiter instat ad maritum ut hostium aperiat. Qui respondit : 'O adultera numquam ad latus meum iacebis'. Quo audito dixit ipsa : 'Nisi hostium michi aperias, in puteum proximum me precipitabo'. Et cum maritus distulisset illa grossum lapidem in puteum proiecit qui cadens maximum fecit tumultum. Credens igitur propter hoc maritus eam in puteum se proiecisse et dolens quod recusauerat aperire hostium exiit turrim adiudendum an eius uxor adhuc esset uiua in puteo. Et statim eadem uxor que abscondita erat intrauit turrim, et hostium supra se ab intra clausit quod audiens et percipiens maritus statim hostium pulsauit ut ingrederetur. At ipsa respondit : ' Oribalde tu non intrabis nec mecum posthac rem habebis'. Et intantum clamauit quod uicini parentes et amici eam audiuerunt, et ad clamorem uenerunt. Quibus ipsa narrauit eundem suum maritum solitum esse per singulas noctes eam solam dimittere et ad adulterium perpetrandum extra turrim in qua clauda erat per noctare. [Folio 6 v°] Qui cum se excusaret tandem quare extra domum repertus remansit conuictus et confusus clamoribus et lacrimis sue uxoris. Vide astutiam mulieris et qualiter retorsit peccatum in uirum suum. Si autem uxor tua sit nimis pulchra par est periculosa prout habetur in dyalogo Salomonis et Marcolphi. Dicebat enim Salomon pulchra mulier est a uiro suo custodienda respondebat Malcolphus : olla plana lacte est a catto custodienda⁴¹³. Et dicit Iohannes Fabri in rubrica de nuptiis instituta quod "pulchre mulieres uentis patiuntur". Et de his concludit "sapiens pulchra ergo fatua"⁴¹⁴. Si autem fuerit turpis fetet atque displicet. Hiis rationibus Theophrastus de uxore dicere consueuit. « Pulchra cito adamatur fedam

⁴¹³ *Dialogue de Marcoul et de Salomon*, connu depuis le XII^e siècle. Le texte est imprimé en latin et en français dès le XV^e siècle.

⁴¹⁴ On retrouve cette citation dans l'ouvrage du canoniste G. Benedicti, *Repetitio capituli Raynutius de Testamenti*, « Cuidams Petro tradiderunt », Lyon, 1544, p. 151.

facile contemnitur difficile custoditur quod plures amant.⁴¹⁵ » Sed molestum est possidere quod nemo habere dignatur. Minori tamen myseria deformis habetur quam formosa seruantur. Quia nichil tutum in quod totius populi uota suspirant. Ecce qualiter cruciantur miseri qui ex mera libertate (que res est inestimabilis) ut libro *Libertas*, ff. *De regu. ius* ex eorum spontanea uoluntate se iugo seruitutis supponunt unde Iohannes Fabri dicebat in dicta rubrica de nuptiis quod ille qui se maritat inter cetera debet se commendare Deo⁴¹⁶. Quia pater dat dotem deus autem bonam mulierem. Si quis autem uoluerit se maritare uideat Iohannes de Ferrariis in sua practica in § *Uxor Thadeide* forma libelli qua uxor agit ad dotem. Et concilia Iohannes Fabri in rubrica de nuptiis instituta. Videat etiam Iuuenalis⁴¹⁷ *Satyra* sexta que incipit “Credo pudiciciam”. Et precipue in illo loco “Ferre potes dominam saluis tot restibus ulla[m]. Cum pate[a]nt alte caligantes que fenestre. Cum tibi uicinum etc.”⁴¹⁸ Sed ultra consilia Iohannes Fabri addo unum scilicet quod qui uult se maritare non capiat mulierem longam et macram et ex causa, nec ex coitu illicito genitam unus. Sequitur leuiter filia matris iter. Solent enim iste esse mutabiles et maliciose. Naturaliter autem mulier est mutabilis et inconstans ut capitulo *Forus : de uerbo signi*. Et est glossa in libro I, capitulo *De confir. tuto*. Idem [Folio 7] ait Virgilius in IIII *Eneidos*⁴¹⁹ : “Varium et mutabile testimonium semper femina producit”. Et glossa in dicto capitulo *Forus* dicit⁴²⁰. “Quid leuius fumo ? Flamen. Quid flamine ? Ventus. Quid uento ? Mulier. Quid muliere ? Nichil”⁴²¹. Et Faustus in *Elegiis* : “Non ita flante Notho frondes agitantur inanes futilis ut mulier

⁴¹⁵ L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre 1...*, op. cit., p. 480 : « Pulchra cito adamatur, foeda facile concupiscit. Difficile custoditur quod plures amant ».

⁴¹⁶ *Iohannis Fabri super instituta*.

⁴¹⁷ « Iuuenalem » dans le texte.

⁴¹⁸ JUVENAL, *Satire VI*, v. 30-32.

⁴¹⁹ VIRGILE, *Énéide*, 4, 570 : « Varium et mutabile semper, femina ».

⁴²⁰ GRÉGOIRE IX, *Decretalium*, chapitre, *Forus*, 10, de v. s. in Gloss., ib. V. non foemina et v. varium.

⁴²¹ Proverbe misogynne que l'on retrouve notamment chez le juriste Barthélemy Chasseneuz dans son *Commentaria de consuetudinibus ducatus Burgundiae*, III, chapitre 5, n° 29. Voir E. Laboulaye, *Recherches sur la condition politique des femmes, depuis les Romains jusqu'à nos jours*, Paris, 1843, p. 460.

mobile pectus habet”⁴²². Item dicit Iohannes Barberius in suo *Viatorio iuris* in titulo *De tutelis et curatis* quod nature mulierum est cogitare mala consilia et ad hoc allegat legem *Si pater*, capitulo *Desponsio*. Vbi dicit textus quod “plerumque ipsius femine aduersus commoda propria inuenitur concilium”. Et subdit postea quod “in moralibus constat feminas esse leuiiores et ad uicia prouiores. Quippe mulier hominis confusio, insatiabilis concupiscentia continua sollicitudo, indeficiens pugna uiri incontinentis naufragium”⁴²³. Et paulopost dicit quod “ducunt dies suos cum in inimicis capitalibus maritorum suorum”⁴²⁴. Iuxta dictum Cathonis : “Semper et enim mulier quem coniunx diligit odit”⁴²⁵. Et tanta libidine incenduntur quod redduntur insatiabiles unde *Prouerbia XXX* : “Tria sunt insatiabilia et quartum quod nunquam dicit sufficit infernus et os uulue et terra que non satiatur aqua. Ignis uero numquam dicit sufficit”⁴²⁶. Et in comparatione « libidinis mulieres plus delectantur quam uiri. Vnde T[i]resias dixit feminas habere decem uncias luxurie. Viros⁴²⁷ uero quattuor. Iste enim T[i]resias⁴²⁸ secundum fabulas successiue »⁴²⁹ fuit utriusque sexus. Et « ideo iudex in hac materia⁴³⁰ deputatus. Gaudent quod ut plurimum uxores morte maritorum suorum lex *Pater seuerinam*, ff *De conditionibus et demonstrationibus*, § *socrus*. Et tantis incenduntur stimulis quod non gerunt in mente aliquid nisi ad satis faciendum earum sensualitati ut Medes que uitam liberis ademit ut Iasonem remoraret eam deserentem. Et plerumque maritis uitam abducunt propter amorem quem

⁴²²FAUSTO FORLÌ ANDRELINO, *Amores sive Livia*, 10, v. 6-7 : « Non ita, flante Noto, frondes agitantur inanes futilis ut mulier mobile pectus habet ».

⁴²³ ALPHONSE RIVIER, « Jean Barbier et son *Viatorum juris* », *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, 1873, p. 226.

⁴²⁴ *Idem*.

⁴²⁵ *Distiques* de Caton, 1, 8 : « Nil temere uxori de servis crede querenti : semper enim mulier, quem coniunx diligit odit ».

⁴²⁶ Proverbe XXX, 15-16 : « Trois choses sont insatiables, Quatre ne disent jamais : Assez ! Le séjour des morts, la femme stérile, La terre, qui n'est pas rassasiée d'eau, Et le feu, qui ne dit jamais : Assez ! ».

⁴²⁷ « autem nisi » chez Holcot.

⁴²⁸ « utriusque sexus » chez Holcot.

⁴²⁹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 133.

⁴³⁰ « factus est iudex in hac causa » chez Holcot.

habent erga nouum maritum capitulo *De administria iuto* l. *lex quo tutores* § *lex enim hec* in *Viatorio* in dicto titulo *de tutelis*. Item naturaliter sunt auare. Nam auarissimum est genus mulierum libro *Si a sponso*, capitulo *De dona ante nuptias* l. *Sed si ego* in fi. ff. *Ad Velleyanum*. [Folio 7 v^o] Immo contra naturam sepius est quod mulier aliquando donet. Textus est singularis in libro *Si stipulantio* I, ff. *De dona inter uirum et uxorem*. Mulier autem non est facta ad ymaginem Dei, capitulo *Hec ymago* et capitulo *Mulieribus* XXXIII, questio V. Sed « mulier mala potius centum similes quam unam bona reperiet. Quam ob rem qui malam habuit similem timeat et qui bonam similem ne speret⁴³¹ », dicit autem Hieronimus libro XII, *Contra Iouinianum*. “Sapienti sunt uitanda coniugia quare mulieres faciunt apostatare sapientes”, *Ecclesiasticus* XIX⁴³². Et quare multa incommoda admixta sunt nuptiis. Vxores enim nec in bono nec in malo confinio posite sunt. « Et sic graue est uiro sapienti uenire in dubium utrum bonam uel malam ducturus sit »⁴³³. Et imo nedum a primo coniugo uerum etiam a secundis nuptiis cauendum est. Nec insequor Eneam Siluium qui dicit : “De hiis loquor mulieribus qui turpes admittunt amores uerum dico de hiis qui coniugii alligantur uinculo”⁴³⁴. Que quando sic se uident alligate in hoc se glorificant et ut plurimum peiora perpetrant quam facerent meretrices qui a suorum amasiorum consortio si aliquid sinistrum facerent expelli timerent. Vxorem uerso accipere an sit utile glossa est fi. in capitulo I, in § *Vna uero de summa trinitate et fide catholica* qui dicit quod non, et hoc propter onera matrimonii. Hinc est quod Aristoteles et etiam Socrates consulti a quodam iuvene an sibi expediret nubere propter stimulum carnis euitandum aut continere. Responderunt eum penitentiam acturum quodcumque faceret ‘hinc te’ inquit Socrates « ‘solicitude hinc orbitas, hinc genis interitus, hinc heres alienus excipiet, hinc propetua sollicitudo, contextus querellarum, dotis exprobratio, affinium graue supercilium, garrula socrus lingua, successor alieni matrimonii, incertus liberorum

⁴³¹ PÉTRARQUE, *De Remedis*, op. cit., II, 8, v-22-23.

⁴³² *Ecclésiastique*, 19, 2: « Le vin et les femmes pervertissent les hommes sensés ».

⁴³³ JEAN DE SALISBURY, *Policraticus*, VIII, Clément Charles Julien Webb, 1909, p. 305.

⁴³⁴ ENEAS SILVIUS PICCOLOMINI, *Oeuvres érotiques, De remedio amoris*, texte présenté et traduit par Frédéric Duval, Turnout, Brepols, 2003, p. 224.

euentus'. Et sic non passus est iuuenem in contextu rerum asperarum quasi lete materie facere delectum »⁴³⁵. Et sic uolebat dicere durum esse matrimonium contrahere propter onera matrimonii que impediunt uitam contemplatiuam quia uxoratus non potest perfecte intendere ad huiusmodi uitam contemplatiuam. Que in duodecim excellit actiuam ut cauetur in libro *De uirtutibus*⁴³⁶. Opor- [Folio 8] tet autem eum esse actiuum circa uxorem et familiares. Nam multa sunt onera matrimonii ut iam pluries dixi. Quibus confideratis, inquit Apostolus⁴³⁷. “ Si talis est causa uiri ad uxorem non expedit nubere ”⁴³⁸, XXXII, questio VII, capitulo *Omnes cantationes*. Hoc idem plene et dilucide notat Panormitanus in capitulo *Diuersis fallaciis* supra allegato.

Et probatur argumentatione “uxorem non esse ducendam sic aut amabis uxorem aut non amabis. Si non amabis nulla est ratio ducendi. Si amabis torqueberis quia nulla est que parcat amanti ” ut dicit Iuuenalis *Satyra* sexta⁴³⁹. Et ut ait Iodocus Badius : “Mulieres plus amant ferrum nummos histriones et mymos quam uirorum formam”⁴⁴⁰. Secura ergo scilicet contemplatiua prout cauetur in capitulo *Nisi cum pridem de renunciatione* circa finem eligenda et amplectenda. Nam tenere certum et dimittere incertum debemus *De peni* distinctio VII, capitulo ultimo, ff. *De ritu nuptiarum*, linea *Adoptiuus*, § I. Hieronymus autem ad Paulam et Eustochium sic dicit : ‘non inferioris est uirtutis a coniugio quod alii

⁴³⁵ VALÈRE MAXIME, *Facta et dicta memorabilia*, VII, v. 122-131, texte édité par John Briscoe, Stuttgart, Bibliotheca scriptor Graecorum et Romanorum teubneriana, 1998 : « Idem ab adulescentulo quodam consultus utrum uxorem duceret an se moni matrimonio abstineret, respondit utrum eorum fecisset, acturum paenitentiam. ‘Hinc te’ inquit ‘solitudo, hinc orbitas, hinc generis interius, hinc heres alienus excipiet, illinc perpetua sollicitudo, contextus querellarum, dotis exprobratio, adfinium gaue supercilium, garrula socrus lingua, subsessor alieni matrimonii, incertus liberorum euentus’. Non passus est iuuenem in contextu rerum asperarum qui si laetae materiae facere dilectum ».

⁴³⁶ Peut-être s’agit-il du *Summa de uicis et uirtutibus* de GUILLAUME PERREAULT ?

⁴³⁷ MATTHIEU, 19, 10 : « Ses disciples lui dirent: Si telle est la condition de l’homme à l’égard de la femme, il n’est pas avantageux de se marier. »

⁴³⁸ SAINT JÉRÔME, *Ad Iouinianum*, I : « Apostoli, uxoris onera contemplati. Si talis est, inquit, causa hominis cum uxore, non expedit nubere ».

⁴³⁹ JUVENAL, *Satire VI*, v. 206.

⁴⁴⁰ S’agit-il de l’ouvrage *Navicula stultarum mulierum* ?

delectauerunt abstinere quam coniugii delectamenta nescire'. Ista notat Iohannes Andreas in capitulo *Quod a te*, [libro] *De clericis coniugati*. Coniugati autem ex toto non sunt ipsius dei immo sunt in duo diuisi ut in predicti capitulo *Diuersis fallaciis*. Nec concordat in eis psalterium cum cythara scilicet uita contemplatiua cum actiua : ut tenet Panormitanus in capitulo predicti *Diuersis fallaciis*. Sed sancta⁴⁴¹ rusticitas eis prodest, II, questio VII, capitulo *Sanctam*. Cogita igitur mi Zacaria quod incomparabilis sit libertas. Et consilio acquiescas Ciceronis qui hortantibus amicis ut uxorem duceret respondit se non posse simul uacare sapientie studio et uxori. Hoc allegat Panormitanus in predicti capitulo *Diuersis fallaciis*, in prima columna. Metelli autem mundici Romani de ducendis uxoribus ad populum hec uerba fuerunt : 'si sine uxore possemus quirites esse omnes ea molestia careremus. Sed quondam natura ita tradidit ut nec eum illis satis commode nec sine illis [n]ullomodo uiui possit saluti perpetue potius quam breui uoluptatis consulendum' est auctor est [Folio 8 v^o] Gelius libro I, capitulo VI⁴⁴². Si autem proles ex coniugio queritur et uxor ex adultero concipiat. Quid iuris ? Tu eris pater saltim putatuius quare nuptie probant filium libro *Quare super*, ff *De ii ius uocan* et in libro *Filium*, ff. *He hiis qui sunt sui uel alieni iuris*. Et *Par ius sequitur uentrem*, capitulo *De rei uendi*, libro *Partum ancille*. Sic infantulum nutrire tenebris uerba ista a matre audiendo infans iste patri suo assimilatur. Erit etiam tuus heres licet contrarium sentias. Quod inter omnes uxoris feditates durissimum michi uidetur. « Sed dolor usitatus uetusque iniuria uix crebrior coniugii quam adulterii usus. Denique hoc est ut quidam ait quod neque permitti potest neque prohiberi »⁴⁴³. Quia alterum uetat honestas. Alterum uero prohibet libido. « Tu ne igitur tibi unam feminam totam integram habere pensitas

⁴⁴¹ « sanctam » dans le texte.

⁴⁴² AULU-GELLE, *Nuits Attiques*, Livre 1, chapitre VI : « Si sine uxore possemus, Quirites, omnes ea molestia careremus : sed quoniam ita natura tradidit, ut nec cum illis satis commode, nec sine illis uno modo vivi possit ; saluti perpetuæ potius, quam breui uoluptati consulendum », (Nisard, Paris, 1843).

⁴⁴³ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune...*, *op. cit.*, p. 660-662 : « Usitatus dolor, uetus iniuria, nec minus crebra : uix crebrior coniugii quam adulterii usus est. Denique hoc est, quod ut ait quidam, nec permitti, nec prohiberi ».

quod nec ferocissimi tyranni nec potentissimi reges habere potuerit »⁴⁴⁴. Vxorem uero unico uiro contentam raro inuenies iuxta illud satiricum : "Vnus Hiberni uir sufficit ocyus illud. Extorquebis ut hec oculo contenta sit uno"⁴⁴⁵. In hiis quoque in silentio gemitum tuum frena. « Et in mentem redeat Olympias mater Alexandri, Cleopatra Tholomei⁴⁴⁶, Menelai Helena, Agamemnonis Clitemnestra, Pasiphee Mynois »⁴⁴⁷ uxor et tauri amatrix, Sille Metella, Iulia Agripe coniunx, Domiciani Domiciana, Claudii Messalina ita nunc in tot clarica exemplis euigila mentem. Venenosa enim animalia tutius est uitare quam capere. Quid autem muliere uenenosius ? Vide Solinum capitulo *De homine*. Et sic possum concludere de uxoris adulterio unum de tribus eligere aut fugere aut silere aut ulcisci. Si autem uxor tua ex te peperit dominam non uxorem esse credit. « Nichil igitur est uacuo cubili molius nil occupato durius annuo⁴⁴⁸ dulces somnos ac honestas uigilias »⁴⁴⁹. Nil c[o]eptis aut cogitationibus egregiis muliebri consortio infectius. Vnde Iuuenalis *Satyra sexta*.

Semper habet lites alternaque iurgia lectus.

In quo nupta iacet minimum dormitur in illo.

Tunc grauis illa uiro tunc orba tigride peior.

Quum simulat gemitus oculi conscia facti. [Folio 9]

*Aut odit pueros aut sicca pellice plorat*⁴⁵⁰.

« Commune autem prouerbium uxorem uerberat qui non habet. Ego uero nullos de coniugio solutos audiui conqueri nisi qui sarcinam coniugii

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 662 : « Tu ne tibi ergo feminam unam, tuam totam atque integram uoluisses, quod nec ferocissimis tyrannorum, nec regum maximis potuit tua etate contingere, nec priore potuerat ».

⁴⁴⁵ JUVENAL, *Satire VI*, v. 53-54.

⁴⁴⁶ Lire Ptolemei.

⁴⁴⁷ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune*, ... *op. cit.*, p. 662 : « in mentem redeat Olympias Philippi, Cleopatra Ptolemei, Agamemnonis Clytemnestra, Menelai Helena, Pasyphe Minois [...] ».

⁴⁴⁸ Lire « adnuo ».

⁴⁴⁹ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune*, *op. cit.*, p. 650 : « Vacuo nichil mollius est cubili, nil durius occupato, animis dulces somnos et uigilias honestas ».

⁴⁵⁰ JUVÉNAL, *Satire VI*, v. 268-272.

pertulissent ». « Sunt autem tria que te ex⁴⁵¹ domo cogunt exire scilicet fumus, stillicidium et uxor mala »⁴⁵². De malignitate tamen ipsarum licet iam dixerim aliquid in super addendum placet. Nam in quadruplici genere malignitatis eas inuenio. Quia quedam sunt stulte ymo uerius demoniace que maxime per timore mortis inferende sunt fugiende. Et iste per zelotipam maritorum amore insaniunt et aliquando eos interficiunt. Vnde « *Ecclesiastica* XXVI: “ In muliere zelotipa flagellum lingue omnibus communicans ” »⁴⁵³. Alie sunt ebriose seu gulose et iste omnem uerecundiam ac dona perdunt ut menades baccho sacrificature Priapum manibus contrectantes. Et inquit Oracius. Quid non ebrietas desinat operta recludit etc hec Oracius libri in *Epistola ad Torquatum*: “ Alie ultra quam sit necesse sapientes callide caute et astute quibus nulla tenus est fides adhibenda ”⁴⁵⁴. Cum dicat Ysocrates⁴⁵⁵ ut “ animalibus bis foratis non est adhibenda fides ”. Tales enim ut in pluribus sunt latrones et maritis insidiantur mortem eorum semper appetentes que dolores et tedia atque uerba amara conuicia et impropria communicant uiri [...]iis et tales mulieres non communicant bona eisdem uiris sed magis subtrahunt et approperant sibi ipsis in uita pariter et in morte. Vnde narratur de quodam simplici qui moriturus condidit testamentum. Et inter alia dixit uxori sue quod uenderet unum bouem et daret pretium per anima sua. « Mulier uiro mortuo accepit cattam et bouem et duxit⁴⁵⁶ eos ad forum. Et cum ibi esset quidam uoluit⁴⁵⁷ emere bouem⁴⁵⁸ »⁴⁵⁹. Et ipse respondit nullus inquit bouem emet nisi emat catta. « Alius respondit quod libenter emeret bouem sed de catta non curabat⁴⁶⁰. Illa asseruit sicut prius quam

⁴⁵¹ « hominem de domo sua expellunt, uidelicet » chez Holcot.

⁴⁵² ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 135-136

⁴⁵³ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 374. *Ecclésiastique*, 26, 6: « mais c'est crève-cœur et douleur qu'une femme jalouse d'une autre, et tout cela, c'est le fléau de la langue. »

⁴⁵⁴ HORACE, *Epistola* V (ad Torquatum), Liber I, v. 16 (Horace, *Épîtres*, texte établi et traduit par F. Villeneuve, Paris, 1978, Belles-Lettres).

⁴⁵⁵ Il s'agit plutôt de Socrate.

⁴⁵⁶ « ducit » chez Holcot.

⁴⁵⁷ « uelit » chez Holcot.

⁴⁵⁸ « cattam » chez Holcot.

⁴⁵⁹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, p. 374.

⁴⁶⁰ « curaret » chez Holcot.

nullomodo uendet eos nisi coniuncti. Cui ille et quomodo ergo habeo⁴⁶¹ ambos⁴⁶² cattam inquit mulier tu emes pro una marcha quare est michi preciosior⁴⁶³. Sed bouem habebis pro obolo. Recepta pecunia pretium catte retinuit, mulier et obolum quem pro boue acceperat, dedit per anima uiri sui »⁴⁶⁴. Vide fidem mulieri. Alie sunt ribalde seu [Folio 9 v^o] putane que sepiissime sunt periculose tam⁴⁶⁵ propter machinationem mortis in maritos, cum etiam propter infirmitates ex hoc prouenientes. Dicitur autem *Prouerbia XXX* : “talis est uia mulieris adultere, que comedit et tergens os suum dicit non sum operata malum”⁴⁶⁶. Quas etiam in triplici statu reperio. Quia quidam sunt uillane scilicet que habitant circa uillagia et iste solent haberi communiter precibus uel pro modica re. Alie dicuntur burgenses que uocantur done quia si quis eas affectauerit recurrendum est ad dona et munera. Alie sunt domicelle que in quolibet loco opportuno patiuntur se cognosci uerso :
Vilanam precibus burgensem munere quere.
Gentilem capias oportunitate loci.

Illa uero dicitur “casta quam nemo rogauit et si rusticitas non uetat ipsa rogat” ut Phedra Ypolitum eius priuignum secundum Ouidium libro I *De amoribus*⁴⁶⁷. Sunt et ulterius alie quam supradicte que omnia huiusmodi uicia predicta in se habent et hec pessime. « Innumerabiles igitur sunt hominem uxorum miserie quibus omnibus uirtus obiicitur una »⁴⁶⁸. Vnum tam est quod scias uelim imperitia enim aliquando pudicas facit uxores. Et sic a nimis perita ut iam dixi caue. Sed si casus contingat hoc bonum in est quod minus erit marito molesta minusque insolens lesa enim conscientia animi timorem premit. Et sepe obsequentior est in

⁴⁶¹ « , inquit, habeo » chez Holcot.

⁴⁶² « ambas » chez Holcot.

⁴⁶³ « preciosa » chez Holcot.

⁴⁶⁴ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 374.

⁴⁶⁵ « Tum » dans le texte.

⁴⁶⁶ Cité également par Robert Holcot à la suite de cette anecdote, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 374. Proverbe XXX, 20 : « Telle est la voie de la femme adultère : Elle mange, et s'essuie la bouche, Puis elle dit: Je n'ai point fait de mal. »

⁴⁶⁷ OVIDE, *Amores*, I, 8, v. 44-45.

⁴⁶⁸ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune...*, op. cit., p. 658 : « innumerabiles sunt hominem miserie, quibus una uirtus obiicitur ».

reliquis que se nouerit impudicam. « Vxores tamen plurime uiros suos propter permissa nedum morti dederunt uerum etiam uiuere non permiserunt »⁴⁶⁹. Sed quod remedium erunt qui tibi suadent ut castiges malos mores et ad rectum reuoces. Totum que te huic rei atque negotio impendas. Ego autem ad tentandum⁴⁷⁰ si proficis non abnuo si minus patientiam suadeo. Quid autem circa hoc inueni nescio. Hec tibi patientia restat sola et arma te ut quicquid inuitus faceres; fac uolens iuxta sententiam Varronis dicentis uxoris uicium corrigendum esse aut ferendum. Unum tamen quod scire ab omnibus opto scilicet quod mulieres quando uolunt adulterari maritus non posset eas seruare ut dicit Eneas Siluius in suo tractatu *De remedio amoris* : “Difficilius est, inquit, inuitam custodire mulierem quam in feruenti sole pulicum gregem”⁴⁷¹. Obseruare [Folio 10] iuxta illud Ouidianum, libro tertio *De amoribus* :
Dure uir imposito tenere custode puelle.
Nil agis ingenio queque tuenda suo est.
Siqua metu dempto casta est ea denique casta.
Vt seruaris corpus adultera mens est.
Nec custodiri ni uelit ulla potest.
Nec mentem seruare potes licet omnia claudas.
*Omnibus exclusis intus adulter erit*⁴⁷².

“Quid igitur est mulier nisi iuuentutis expillatrix uirorum rapina senium mors, patrimonii deuoratrix, honoris pernicies, pabulum diaboli, ianua mortis inferni supplemmentum ? ”⁴⁷³ Et alibi secundum Eneam Silium, “mulier est animal imperfectum uarium fallax multis morbis passionibus quod subiectum”⁴⁷⁴. Et uide super hoc Solinum capitulo *De homine*. Et alibi dicere secundum Chrisostomum quid est “aliud mulier nisi amicitie

⁴⁶⁹ PETRARQUE, *De remediis utriusque fortune...*, *op. cit.*, p. 650 : « Et, ut est in prouerbio uulgari : “ Vxorem verberat, qui non habet ”. Ego contra nullos de coniugo queri solitos audiui, nisi qui sarcinam coniugii pertulissent ».

⁴⁷⁰ Lire « temptandum ».

⁴⁷¹ Cette citation ne se retrouve pas dans le *De Remedio amoris*.

⁴⁷² OVIDE, *Amores*, Liber III, chapite 4, v. 1-3 ; 5-8 (*Les Amours*, texte établi et traduit par H. Bornecque, Paris, 1968, Belles-Lettres).

⁴⁷³ ENEAS SILVIUS PICCOLOMINI, *De remedio amoris*, *op. cit.*, p. 222.

⁴⁷⁴ ENEAS SILVIUS PICCOLOMINI, *De remedio amoris op. cit.*, p. 225.

inimica ineffabilis pena necessarium malum naturalis tentatio desiderabilis calamitas domesticum periculum delectabile detrimentum mali natura boni colore depicta⁴⁷⁵. Et secundum naturales nunquam intendit natura creare feminam immo dicunt esse quoddam monstrum in natura quare creatur ex debiliori materia nature. Vide Solinum ubis. « Homines autem uoluptuosi⁴⁷⁶ priuant mulieres sensu et a mulieribus sensu priuantur quam admodum canis amens⁴⁷⁷ si momorderit hominem facit eum amentem. Et⁴⁷⁸ mulier amens siue fatua facit uirum rabidum⁴⁷⁹ et quando mulieres sunt fatue siue amentes uiri sunt effeminati et⁴⁸⁰ inanimanti. Prouerbia VI⁴⁸¹ ». Sunt etiam quattuor species tentationum [temptamenta] ut ait Hugo *De claustro anime*, libro I inter quas numerat « mulierum species quarum uox blanditur auribus et facies oculis⁴⁸² » uirorum enim prima tentamenta [temptamenta] sunt mulierum frequentes accessus. Et « si cum uiris femine habitent uiscarium non deerit dyaboli. Et ex eis aucupatum est ab initio peccatum »⁴⁸³. Si allegauit⁴⁸⁴ quis ignem in sinu suo et uestimenta eius non comburentur. Michi crede : non potest ex toto corde cum domino habitare qui feminarum accessibus copulatur. Hec Hieronymus ad Oceanum. Si quis autem uoluerit de hac materia ad saturitatem. [Folio 10 v^o]

⁴⁷⁵ Cité dans le *Malleus Malificarum* : « Hinc Chrysost. super Matthaeum 19. Non expedit nubere. Quid aliud est mulier nisi amicitiae inimica, ineffugabilis poena, necessarium malum, naturalis tentatio, desiderabilis calamitas, domesticum periculum, delectabile detrimentum, malum naturae, bono colore depicta. » Voir l'édition scannée de la Cornell Digital Library. (edizione del 1580).

⁴⁷⁶ « et » chez Holcot.

⁴⁷⁷ « ubicunque » chez Holcot.

⁴⁷⁸ « eodem modo » chez Holcot.

⁴⁷⁹ [...] Lesnauderie omet un long passage.

⁴⁸⁰ « imo » chez Holcot.

⁴⁸¹ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 133. Proverbe, VI, 32 : Mais celui qui commet un adultère avec une femme est dépourvu de sens, Celui qui veut se perdre agit de la sorte;

⁴⁸² ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 116. Hugues de Fouilloy, *De Claustro animae*, livre I, chapitre IV, PL, t. 176, c. 1025.

⁴⁸³ ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae*, op. cit., p. 135.

⁴⁸⁴ « alligauit » dans le texte.

Videre uideat buccolicam Baptisse Mantuani *Egloge*, quarta *De natura mulierum* sic inquit⁴⁸⁵.

*Feminuem seruile genus, crudele, superbum
 Lege modo ratione caret confinia recti
 Negligit extremis gaudet facit omnia uoto
 Precipiti uel lenta iacet uel concita currit.
 Femina semper hyems atque intractabile frigus
 Aut canis ardentis contristat sydere terras.
 Temperiem nunquam nunquam mediocria curat.
 Vel te ardentem amat uel te capitaliter odit.
 Si grauis est meret toruo nimis Hernica [sic] uultu.
 Si studeat comis fieri grauitate remissa,
 Fit lenis erumpit blando lasciuiam risu :
 Flet, ridet, sapit, insanit formidat et audet.
 Vult non uult secumque sibi contraria pugnat.
 Mobilis, inconstans, uaga, garrula, uana, bilinguis.
 Imperiosa, minax indignabunda, cruenta,
 Improba, auara, rapax, querula, inuida, crudele, mendax
 Impatiens, onerosa, bibax, temeraria, mordax
 Ambitiosa, leuis, maga, lena, superstitiosa
 Desidiosa, uorax, ganeae, studiosa palatum
 Docta, salax, petulans et dedita mollicici.
 Dedita blandiciis curande dedita forme.
 Ire odioque tenax in idonea tempora differt
 Vlciscendi animos infida ingrata maligna
 Impetuosa audax fera litigiosa rebellis.
 Exprobrat excusat tragica sua crimina uoce
 Murmurat accendit rixas nil federa pendit
 Ridet amicitias curat sua commoda tantum.
 Ludit adulatur defert sale mordet amaro
 Seminat in uulgus nugae auditaque lingua
 Auget et ex humili tumulo producet Olympum.
 Dissimulat simulat doctissima fingere causas
 Ordirique dolos fraudique accommodat ora.*

⁴⁸⁵ *The Eclogues of Baptista Mantuanus*, éd. par W. P. Mustard, Baltimore, 1911, *Ecloga IV, De natura mulierum*, v. 110-120.

Ora omnes facili casus imitantis motu.
Non potes insidias euadere non potes astum [Folio 11]
Vincere tante artes solertia tanta nocendi
Et quamquam uideas oculis presentibus : audet
Excusare nephas potis est eludere sensus
Sedulitate animi : nichil est quod credere possis :
Et nichil est quod non si uult te credere cogat
Si fugiunt aquilam fulice si rhetia cerui
Si agna lupum, si damina canem muliebria cur non
Blandimenta fugis tantum tibi noxia pastor ?
Est in eis pietas crocodili astutia hyene
Cum flet et appellat te blandius insidiatur
Femineos pastor fugito (sunt rhetia) uultus
Non animis non uirtuti non uiribus ullis
Fidito non clypeo cuius munimine Perseus
Vidit sacrifice [saxificae] colubros impugne [impune] Meduse.
Monstra peremerunt multi domuere gygantes
Euertere urbes legem imposuere marinis
Fluctibus impetu fluuiorum et montibus aspris
Sacra coronarunt multos certamina sed qui
Cuncta subegerunt sunt a muliere subacti.
Rex qui pastor erat funda : spolioque leonis
Inclitus et natus qui templa syonia fecit
Primus, et excellens inuicto robore Sanson
Feminuem subire iugum minus officit ignis
Saxa minus, r[h]omph[a]ea minus, minus hasta, minus mors
Nec forme contenta sue splendore decorem
Auget mille modis mulier frontem ligat auro
Purpurat arte genas et collocat arte capillos
Arte regit gressus et lumina temperat arte
Currit ut latebras ludens perducatur amantem.
Vult dare sed capiens simplex et honesta uideri
Denegat et pugnat, sed uult super omnia uinci
Femina ceciaco (res mira) simillima uento est
Qui trahit expellens mendaci nubila flatu,
Quisquis es, expertus moneo, tentare recusa

*Dum licet, hic fragilis quot habet fastidia sexus.
 Immundum natura animal sed queritur arte [Folio 11 v^o]
 Mundicies, id luce opus est ea somnia nocte
 Deglabrat, lauat et pingit striat ungit et ornat
 Tota dolus, tota ars, tota hystrio, tota uenenum
 Consilio speculi gerit omnia labra mouere
 Discit et inspecto uultum componere uitro
 Discit blandiri, discit ridere iocari
 Incedens humeros discit uibrare, natesque
 Quid sibi uult nudum pectus quid aperta superne
 Rimula que bifidem deducit in ubera uallem ?
 Nempe nichil nisi quo uirus penetrabile sensum
 Plus premat et Stygie rapiant precordia flamme
 Hi iuuenum scopuli Syrtes, Scille atque Charibdes
 He immunde Phinei uolucres que uentre soluto
 Proluue feda thalamos cenacula mensas
 Compita templa, uias, agros, mare, flumina, montes
 Incestare solent hec sunt Phorcynides ore
 Monstrifico, extremis Lybie, que in finibus olim
 Aspectu mutare homines in saxa solebant.
 Carmina doctiloqui cursim recitauimus Umbri.
 Que si uisa tibi nimium prolixa memento
 Ipsius id rei uicium non carminis esse.
 Non longum est carmen mulierum amentia longa est.*

Quam iniquus igitur et imbecillis est scolaris litteratus qui de talibus certificatus a coniugio non abstineat et uitam contemplatiuam non querat actiuam a se propellendo non quam uelim ego dicere matrimonium esse malum, sed uirginitatem et continentiam atque uitam contemplatiuam illud excellere. Legas igitur mi Zacharia euangelium Domini ubi canetur : “Martha, Martha sollicita es et turbaris erga plurima Maria autem optimam partem elegit que non auferetur ab ea”⁴⁸⁶. In quibus quodam

486 Luc, X, 41-42 : « Martha Martha sollicita es et turbaris erga plurima porro unum est necessarium Maria optimam partem elegit quae non auferetur ab ea ».

uerbis luculenter apparet et demonstratur per Martham (que uxorata erat) quod uxorati erga plurima turbentur. Et per aliam Maria que uitam contemplatiuam (quam sacerdotes et continentes tenent) elegerat meliorem partem acceperat. Onus enim leue suaue que iugum est ipsa contemplatiua ut ait dominus. Nam ipsi sacerdotes qui uitam [Folio 12] hanc acceperunt equiparantur diis et angelis ratione officii sacerdotalis, capitulo CII *Ex iniuncto de hereticis*, dicere autem sacerdos quasi sacra in⁴⁸⁷ XXI distinctio, capitulo *Cleros*. Eorum enim officium est sacramentum corporis et sanguinis Christi conficere orationes dicere et benedicere dona dei ut capitulo *Perlect*, XXV distinctio. Et sacerdotes dicti sunt omnes qui sunt Deo sacrati ut sunt clerici non coniugati, XXXII distinctio, capitulo I *Summa*. Sed in supradicto evangelio subiungitur : porro unum est necessitatem imo si sponsam queris videas speciem mulieris. Mores diuitias et genus inspicias noli precipitanter agere diu delibera magnum est quod proponis. Amicos consule experire quid facis. Quare primo eligenda est uxor discrete non subito nec precipitanter rapienda. Quare talis fervor in principio parit penitentiam in futuro. « Exemplum habemus Gen. XXIII de Sichen filio Emor, qui ad primum aspectum Dyne filie Iacob eam rapuit quod fecit⁴⁸⁸ in tanto feruore quod pro eius amore se et populum suum⁴⁸⁹ circumcidi promisit ob cuius facti precipitationem interfectus est cum populo suo per fratres Dyne. Non ergo⁴⁹⁰ totaliter in eligenda uxore[m], habeatur respectus ad formam uel ad speciem »⁴⁹¹ : quare “propter speciem mulieris multi perierunt”, *Ecclesiasticus IX*⁴⁹². Non etiam solum ad diuitias nec ad dotem nec parentes propter eorum superbiam ex hoc prouenientem. Sed precipue ad bonos mores que faciliter non possunt cognosci ante matrimonium. « **Equus enim bos, asinus et canis et uilissima mancipia prius probantur si**

⁴⁸⁷ « dans » dans le texte.

⁴⁸⁸ Ajout de Lesnauderie.

⁴⁸⁹ « totum » dans le sermon de Meffreth.

⁴⁹⁰ « in ducendo vel eligendo » dans le sermon de Meffreth.

⁴⁹¹ Pierre Meffreth, *Sermonum Meffreth uerbi Dei praeconis quondam celeberrimi quos annos Domini MCCCCXLIX*, sermon XXXVII, Gryphe, 1525, p. 276. L'ouvrage est disponible sur Google book.

⁴⁹² *Ecclésiastique*, 9, 9 : « Propter speciem mulieris multi perierunt, et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit. »

emantur. Sola uxor non probatur ne ante displiceat quam ducatur »⁴⁹³.
 «Qualis enim aduenerit uxor post matrimonium celebratum talis sit habenda et seruanda etiam si sit iracunda si fatua si deformis si fetida. Cuiuscunque enim uicii est post nuptias solum didiscimus »⁴⁹⁴.
 « Attendenda est eum semper eius facies et pulchritudo laudanda ne si alteram inspexeris se extimet tibi displicere »⁴⁹⁵ intantum autem est gratiosum bene nubere quam teste Salomone domus dei proprie reputatur, *Prouerbia XIX*⁴⁹⁶. Et hec sufficiant digne ergo accipe meorum precepta uerborum et monita que fraterno affectu calamo imperante expressi. Et uale felix ut opto.
 Finis.

⁴⁹³ Cette citation de saint Jérôme provient directement de ROBERT HOLCOT, *Super libros Sapientiae, op. cit.*, chapitre 4, leçon 45, p. 162. Holcot cite saint Jérôme : « Equus, asinus, bos, canis et uilissima mancipa, uestes quoque et lebetes, sedile ligneum, calix et urceolus fictilis probatur prius et sic emuntur : sola uxor non ostenditur, ne ante displiceat quam ducatur » L. ROBINET, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre I...*, *op. cit.*, p. 478.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 478 : « Adde quod nulla est uxoris electio, sed qualiscumque obuenerit habenda. Si iracunda, si fatua, si deformis, si superba, si fetida, quodeumque uicii est, post nuptias discimus ».

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 478. : « Attendenda est eum semper eius facies et pulchritudo laudanda ne si alteram inspexeris se extimet tibi displicere ».

⁴⁹⁶ Il n'est pas clair à quel verset il fait référence ici.

BIBLIOGRAPHIE

Sources, documents anciens et éditions modernes

ABUNDANCE Jehan d' et LESNAUDERIE Pierre de, [*Recueil Trepperel.*] : *nouvellement jouée à Caen par le général Saint Loys, Maistre Jehan de Caux, Maistre Pierre de Lesnaudiere [i.e. Lesnauderie] et leurs compagnons, [17] : La Cène des dieux*, Paris, Atelier de Jehan Trepperel, coll.« [Recueil Trepperel]. », 1525.

AMEDEE BOURMONT, *La fondation de l'Université de Caen et son organisation au XV^e siècle*, Impr. de F. Le Blanc -Hardel, 1883.

ARENDT Hannah, *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 2009.

ARMSTRONG Elizabeth, *Before copyright: the French book-privilege system, 1498-1526*, 1st pbk. ed., Cambridge, Angleterre, Cambridge University Press, coll.« Cambridge studies in publishing and printing history », 2002.

AUTRAND Françoise, « *Le mariage et ses enjeux dans le milieu de robe parisien XIV^e-XV^e siècles* », *La femme au Moyen-âge*, Michel Rouche et Jean Heuclin éditeurs, Maubeuge, Ville de Maubeuge, 1990.

BARON Hans, *Cicero and the Roman Civic Spirit in the Middle Ages and the Early Renaissance*, Manchester University Press, 1938.

BENSON Pamela, « *Querelle des femmes (Controversy on Women)* », in Diana ROBIN, Anne R. LARSEN et Carole LEVIN (éd.), *Encyclopedia of Women in the Renaissance: Italy, France and England*, ABC-CLIO, p. 307-311.

BERGIN-VIOLETTE Lucie, *Édition critique de La Louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes de Pierre de Lesnauderie*, Université de Rouen, 2015.

BETEMPS Isabelle, *Les quinze joies du mariage*, Publication Univ Rouen Havre, 2009.

BOCCACE, *Le Décaméron (1350-1354)*, Paris, G. Charpentier et Cie, Éditeurs, 1884.

BOLOGNE Jean-claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2007.

BOLOGNE Jean-claude, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, Fayard, 1998.

BRASCA Frank La et TROTTMANN Christian, *Vie solitaire, vie civile: l'humanisme de Pétrarque à Alberti : actes du XLVIIe Colloque international d'études humanistes, Tours, 28 juin - 2 juillet 2004*, Champion, 2011.

BROWN Alison, « Hans Baron's Renaissance », *The Historical Journal*, 33-2, 1990, p. 441-448.

BURGUIERE André, *Le mariage et l'amour en France : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2011.

CAMPBELL Julie D., « The Querelle des femmes », in Allyson M. ALLYSON M. POSKA, JANE

COUCHMAN AND KATHERINE A. MCIVER (éd.), *The Ashgate Research companion to Women and Gender in Early Modern Europe*, Ashgate Publishing, Ltd., 2013, p. 361-379.

CASAGRANDE Carla, « La femme gardée », in *Histoire des femmes en Occident, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot*, Paris, Plon, 1991, vol. 2, Le Moyen-Âge, sous la dir. de Christiane Klapisch-Zuber, p. 99-141.

CHRISTIAN. TROTTMANN, *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance*, Rome, École française de Rome, 2009.

DARMON Pierre, *Femme, repaire de tous les vices. Misogynes et féministes en France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2012.

DAUMAS Maurice, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI^e-XVII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-1-1, février 2004, p. 7-35.

DAUMAS Maurice, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

DELHAYE Philippe, « Le Dossier Anti-Matrimonial de l'Aduersus Iouinianum et Son Influence sur Quelques Ecrits Latins du XII^e Siècle », *Mediaeval Studies*, 13, 1

janvier 1951, p. 65-86.

DOUDET Estelle, « Parodies en scène », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, 15, juin 2008, p. 31-44.

DUBY Georges et PERROT Michèle, *Histoire des femmes en Occident - Tome 2: Le Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002.

DUDLEY John, « La contemplation (θεωρία) humaine selon Aristote », *Revue Philosophique de Louvain*, 80-47, 1982, p. 387-413.

FRUGONI Chiara, « La femme imaginée », in *Histoire des femmes en Occident.*, Plon, 1990, vol.T.II. Le Moyen Âge, p. 441-520.

GILLI Patrick, « Les humanistes italiens du XV^e siècle », in Christian TROTTMANN (éd.), *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge et au seuil de la Renaissance*, École française de Rome., Rome, 2009, p. 425-442.

GILMONT Jean-François, VANAUTGAERDEN Alexandre, DERAEDT Françoise et MUSEE DE LA MAISON D'ÉRASME, *La page de titre à la Renaissance: treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d'un lexique des termes relatifs à la page de titre*, Turnhout : Bruxelles, Brepols ; Musée de la Maison d'Érasme, coll. « Nugae humanisticae 6 », 2008.

GREENE Virginie, *Le débat sur le roman de la rose*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2006.

HASLAM Nick, « Dehumanization: An Integrative Review », *Personality and Social Psychology Review*, 10-3, août 2006, p. 252-264.

HENDERSON Katherine et MCMANUS Barbara F., *Half Humankind: Contexts and Texts of the Controversy about Women in England, 1540-1640*, Urbana, University of Illinois Press, 1985.

HUET Pierre-Daniel, *Les origines de la ville de Caen: Revûës, corrigées, & augmentées*, Maurry, 1706.

JOUANNA Arlette, « La notion de Renaissance : réflexions sur un paradoxe historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no49, 2002, p. 5-16.

KELLY Joan, *Women, History & Theory the Essays of Joan Kelly*, Chicago, University

of Chicago Press, coll. « Women in Culture and Society », 1984.

KOOPMANS Jelle, « De la survivance des dieux antiques à la survie de l'humanité », *in Dieu et les dieux dans le théâtre de la Renaissance*, Brepols Publishers, coll. « Études Renaissantes », n° 2, 2006, vol. 0/2, p. 235-247.

LESNAUDERIE Pierre de, *La Farce de Pates-Ouaintes : pièce satyrique représentée par les écoliers de l'Université de Caen, au carnaval de 1492 publiée d'après un manuscrit contemporain*, Évreux, Impr. de J. Ancelle, 1843, vol. 1.

LESNAUDERIE Pierre de, *La louenge de mariage et recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes, composé par maistre Pierre de Lesnauderie...*, F. Regnault (Paris), 1523.

LESNAUDERIE Pierre de, *Epistola incitativa ad uitam contemplatiuam actiuamque fugiendam, per facundissimum uirum magistrum Petrum Delesnauderie, scribam curie conseruationis priuilegiorum Vniuersitatis Cadomensis, compilata*.

MALENFANT Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme : le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Collections de la République des lettres. Études », 2003.

MARLEAU Dominique, *La louenge de mariage de Pierre De Lesnauderie: les véritables enjeux de la valorisation de la femme en France au XVI^e siècle*, Montréal, Université du Québec à Montréal, coll. « Mémoire de maîtrise en histoire », n° M8182, 2004.

MARTIN Henri-Jean, *La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles): mise en page et mise en texte du livre français*, Paris, Cercle de la librairie, 2000.

OPITZ Claudia, « Contraintes et libertés (1250-1500) », *in Histoire des femmes en Occident, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot*, Paris, Plon, 1990, p. 343-417.

PASTOUREAU Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Paris, Le Seuil, 2015.

PETRARQUE, *Les remèdes aux deux fortunes = de remediis utriusque fortune: 1354-1366*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, coll. « Collection Atopia », 2002.

PETRARQUE, *De uita solitaria = La vie solitaire: 1346-1366*, Grenoble, JMillon, 1999.

POSKA Allyson M., « Upending Patriarchy: Rethinking Marriage and Family in Early Modern Europe », in *The Ashgate Research companion to Women and Gender in Early Modern Europe*, Farham, Ashgate Publishing, Ltd., 2013, p. 195-211.

REGNIER-BOHLER Danielle, « Voix littéraires, voix mystiques », in *Histoire des femmes en Occident. T.2 Le Moyen Âge.*, Plon, 1990, p. 525-599.

REVEST Clémence, « La naissance de l'humanisme comme mouvement au tournant du XV^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68e année-3, 17 septembre 2013, p. 665-696.

ROBINET Luce, « *Aduersus Iouinianum* » *Jérôme Livre 1: introduction, édition, traduction, commentaire*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, France, 2004.

ROMANA BROVIA, « Du nouveau sur la fortune du "De remediis" en France (XIV^e-XVI^e siècle) », in Mariella ANGELI (éd.), *La Posterite Repond a Petrarque*, Éditions Beauchesne, 2006.

ROY Lyse, *L'Université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles: identité et représentation*, Leiden, Brill, coll. « Education and society in the Middle Ages and Renaissance », 2006.

SNYDER Patrick, « Le marteau des sorcières (1486): Pour en finir avec le "Temps de la femme" », in ARMEL DUBOIS-NAYT, NICOLE DUFOURNAUD ET ANNE PAUPERT (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », 2013, p. 65-78.

SNYDER Patrick, *Représentations de la femme et chasse aux sorcières XIII^e-XV^e siècle: lecture des enjeux théologiques et pastoraux*, Montréal, Fides, 2000.

SOLENT S., « Deux chapitres de l'influence littéraire de Christine de Pisan », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 94-1, 1933, p. 27-45.

TARANTO Domenico, « Le renouveau humaniste italien : vie active ou vie contemplative ? », *Hors collection Sciences Humaines*, octobre 2001, p. 208-216.

TELLE Émile-V., « Une autre source de la Nouvelle 38 de l'Heptameron », *Romanic review*, 25, janvier 1934, p. 375.

THOMAS d'Aquin, *Somme theologique de S. Thomas d'Aquin*, Paris LVivès.

TROTTMANN Christian et COLLECTIF, *Vie active et vie contemplative au Moyen Âge au seuil de la Renaissance*, Rome, Ecole Française de Rome, 2009.

VECCHIO Silvana, « La bonne épouse », in *Histoire des femmes en Occident, sous la dir. de Georges Duby et Michelle Perrot*, Paris, Plon, 1990, p. 143-180.

VIENNOT Éliane, « Ce que l'imprimerie changea pour les femmes », *Revue de la BNF*, n° 39-3, 11 mars 2012, p. 14-21.

VIENNOT Eliane, *Sortir du silence. Écrire et être publiée en France, aux premiers temps de l'imprimerie (1475-1555)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010.

VIENNOT Éliane, « La domination masculine, un objectif des artisans de l'État moderne. Les imbrications des sphères domestiques, politiques et administratives en France, entre le XIV^e et XVI^e siècle », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

VIENNOT Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.

VIENNOT Éliane, PELLEGRIN Nicole, HAASE-DUBOSC Danielle et MONTULET-HENNEAU Marie-Élisabeth (éd.), *Revisiter la « querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de 1850 aux lendemains de la Révolution*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre. Nouvelles recherches », 2012.

VOISENET Jacques et VOISENET Jacques, *Bêtes et hommes dans le monde médiéval le bestiaire des clercs du V^e au XII^e siècle*, Turnhout, Belgique, Brepols, 2000.